

Commission
interdépartementale du
Développement durable

CIDD - ICDO

31 mars 2009

Rapport 2008





Partie 1
Rapport 2008

31 mars 2009

Table des matières

3

Introduction	4
Pourquoi recevez-vous ces rapports ?	5
La Commission interdépartementale du développement durable	6
1 Missions et composition	6
1.1 Missions	6
1.2 Composition	7
1.2.1. Fréquence des réunions et présences	8
2 Les activités en 2008	9
2.1 Plan fédéral de développement durable	9
2.1.1 Consultation sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable	9
2.2 Groupes de travail de la CIDD	15
2.2.1 Groupe de travail « Marchés publics durables »	15
2.2.2 Groupe de travail « Responsabilité sociétale des entreprises » et « investissement sociétalement responsable »	15
2.3 Les cellules de développement durable	17
2.4 Test de durabilité	17
3 Rapportage sur différents sujets	19
3.1 La gestion environnementale des services publics fédéraux	19
3.2 Les performances environnementales des bâtiments fédéraux	20
3.3 Les performances environnementales des voitures achetées par les SPF/SPP	21
4 Activités du secrétariat CIDD	22
4.1 Le rapport annuel	22
4.2 Les bases de données de la CIDD	22
Conclusion	23
Année 2008, un nouveau gouvernement, de nouveaux projets	23
Année 2009 : les perspectives	24

Introduction

Le développement durable est l'affaire de tous et donc des autorités publiques mais aussi des citoyens, associations, partenaires sociaux, etc. Les autorités publiques ont une responsabilité particulière. C'est pour cette raison qu'au niveau fédéral une loi a été adoptée en 1997, loi qui organise la coordination de la politique fédérale de développement durable. Elle prévoit entre autres un rapportage annuel des membres du gouvernement fédéral.

Vous trouverez dans ce rapport les moyens mis en œuvre en 2008 par le gouvernement fédéral via, entre autres, ses services publics.

Les objectifs pour 2008 étaient inscrits dans :

- Le plan fédéral de développement durable 2004-2008.
- Les obligations internationales souscrites par la Belgique.
- Les obligations de diverses circulaires et législations.

Dans les pages qui suivent, figurent les actions que les services publics fédéraux ont réalisées ensemble au sein de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD), puis les actions des membres réalisées séparément.

Partie 1 le rapport de la CIDD

Partie 2 le rapport du représentant de chaque ministre.

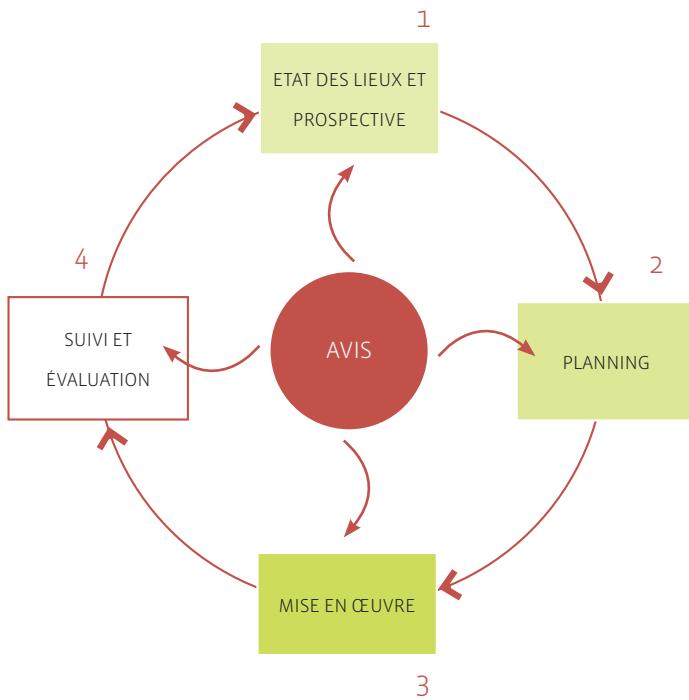
La troisième source d'information à votre disposition est le site internet de la CIDD www.cidd.be, sur lequel se trouvent toutes les mesures du Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008 et l'état de leurs réalisations. Vous y trouverez également tous les engagements internationaux souscrits par la Belgique en matière de développement durable et l'état de leur mise en œuvre.

Bonne lecture !



Pourquoi recevez-vous ces rapports ?

La loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable institue un cycle en quatre temps:



1. Le Rapport fédéral de développement durable paraît tous les 2 ans sur www.plan.be. Il donne un état des lieux de la situation existante en matière de développement durable, une évaluation de la politique menée en matière de développement durable ainsi qu'une vision prospective.
 2. Le Plan fédéral de Développement durable définit des objectifs à atteindre et des politiques à mettre en œuvre; à voir sur www.cidd.be.
 3. Mise en œuvre de la politique par les ministres et les services publics fédéraux.
4. Suivi des réalisations dans les Rapports de la CIDD : ces rapports, vous les avez en main, comme l'exige l'article 19 de la loi. Vous pouvez aussi les consulter sur www.cidd.be.

Vous trouverez les avis du Conseil fédéral du Développement durable (le CFDD) sur www.frdo-cfdd.be.

La Commission interdépartementale du développement durable



Crée par la loi du 5 mai 1997 (relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable), la Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) est en place depuis le 11 septembre 1997. Chaque année, elle publie un rapport concernant son activité. Tous ces rapports sont disponibles sur le site de la CIDD. www.cidd.be.

1 Missions et composition

1.1 Missions

La mission essentielle de la CIDD consiste en la préparation et le suivi du Plan Fédéral quadriennal de Développement Durable (PFDD).

Le 31 mars de chaque année paraît le rapport récapitulatif des activités de la CIDD, ainsi que les rapports annuels préparés par chacun de ses membres. Ces derniers concernent la politique menée en matière de développement durable et la mise en œuvre du PFDD au sein des services publics fédéraux et des organismes publics. Accessibles sur le site internet de la CIDD, ces rapports sont également transmis au Gouvernement fédéral, aux Chambres législatives et au Conseil fédéral du développement durable.

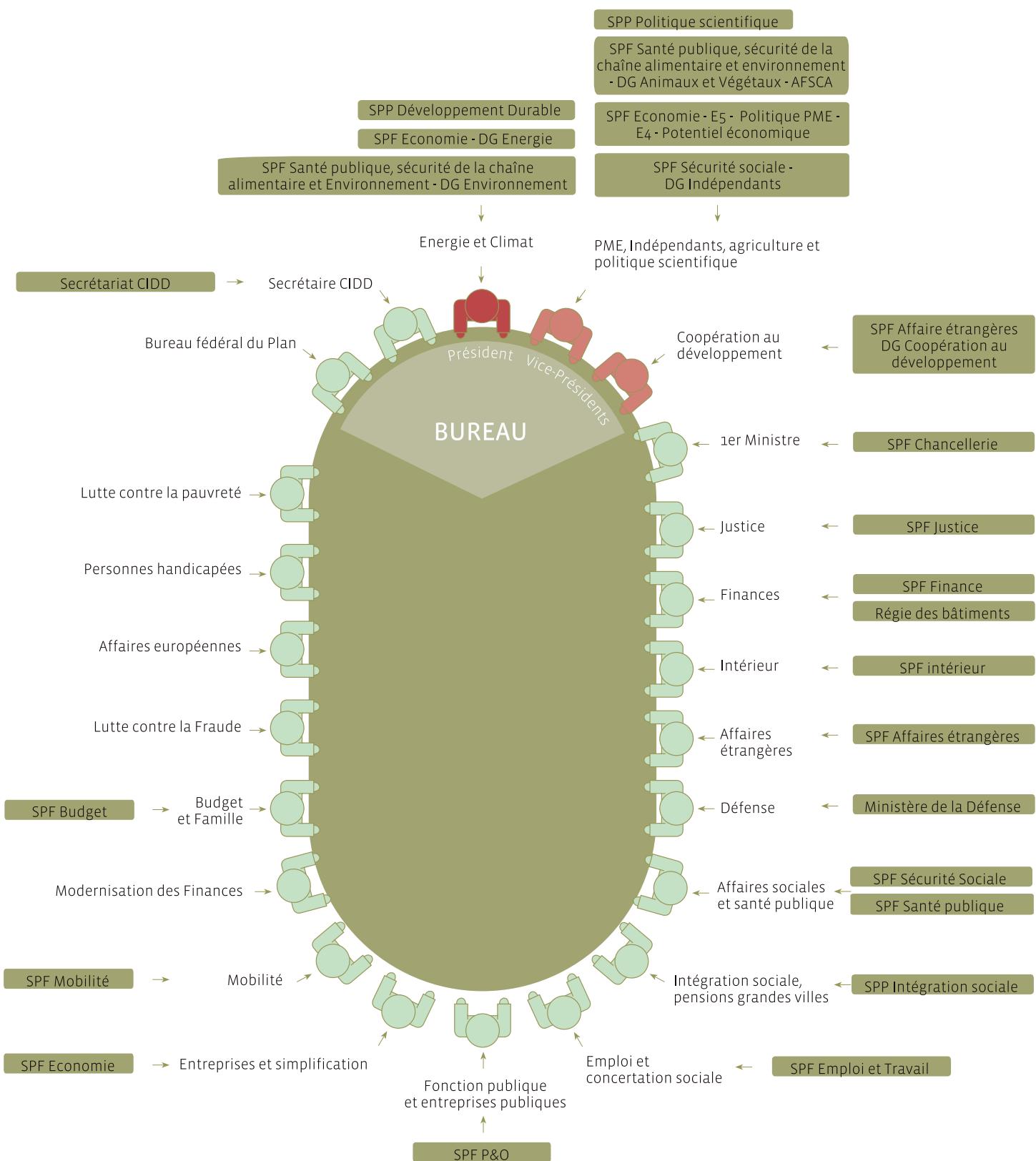
La CIDD travaille en tenant compte de tous les acteurs prenant part au développement durable. Elle établit donc des liens de collaboration structurels avec les différents services publics et institutions publiques. Les Régions et les Communautés y sont également représentées afin de respecter les compétences de chaque organe. L'élaboration et le suivi du plan ont donc lieu dans un cadre collaboratif et intégré, ces liens étant également renforcés par les activités relatives à la Stratégie nationale de développement durable.

La CIDD doit être consultée pour avis lors de l'établissement de l'Etude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité et du Plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel. Cette procédure est prévue par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (Moniteur belge du 11 mai 1999), modifiée par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché du gaz et au statut fiscal des producteurs d'électricité (Moniteur belge du 11 mai 1999) ainsi que par la loi du 1 juin 2005. En 2007, aucun programme ni plan indicatif n'a été préparé, et donc aucun avis n'a été émis par la CIDD à ce sujet.

1.2 Composition

Si vous souhaitez prendre connaissance des représentants de chaque membre de la CIDD, nous vous invitons à consulter l'[annexe « composition de la CIDD »](#).

Composition 2008



1.2.1. Fréquence des réunions et présences

En 2008, la CIDD s'est réunie trois fois, respectivement les 17 mars, 30 mai et 15 octobre.

Le bureau de la CIDD s'est réuni 3 fois en 2008; respectivement les 28 mai, 17 juin et 03 octobre 2008.

Présences lors des réunions plénières (avec les suppléances)

	17/03	30/05	15/10
Représentant du Ministre du Climat et de l'Energie	X	S	S
Représentant du Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la Politique scientifique	X	X	X
Représentant du Ministre des Affaires étrangères	X	S	S
Représentant du Ministre de la Coopération au Développement	X	X	E
Représentant du Premier Ministre	X	S	S
Représentant du Ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles	-	-	-
Représentante du Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles	-	S	X
Représentante de la Ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des grandes Villes	X	X	-
Représentante du Ministre de l'Intérieur	X	S	S
Représentant du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification	-	X	-
Représentant du Ministre de la Défense	X	X	S
Représentant du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	-	-	X
Représentant du Ministre de la Politique de Migration et d'Asile	-	S	-
Représentant du Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques	X	E	S
Représentant du Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances	X	X	-
Représentant du Secrétaire d'Etat à la mobilité	*	X	X
Représentant du Secrétaire d'Etat à la coordination de la lutte contre la fraude	*	-	-
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la préparation de la Présidence européenne,	*	-	E
Représentant de la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté,	*	-	X
Représentant du Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées,	*	-	-
Représentant du Secrétaire d'Etat au Budget, et à la politique des familles.	*	-	-
Représentant du Bureau fédéral du Plan	S	X	X
Quorum	11/15	14/22	12/22
Représentant de la Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-
Représentante de la Communauté germanophone	X	X	-
Représentant de la Communauté française	-	X	X
Représentant de la Communauté flamande	-	-	-
Représentante de la Région wallonne	-	-	-
Représentant de la Région flamande	X	X	X

S: suppléant X: effectif E: excusé -: absent

Durant l'année 2008, une moyenne de 61% des membres étaient présents aux réunions de la CIDD. Pour l'ensemble de ces réunions le quorum de minimum 50% de présences qui, selon le règlement d'ordre intérieur est requis pour prendre des décisions, a été atteint.

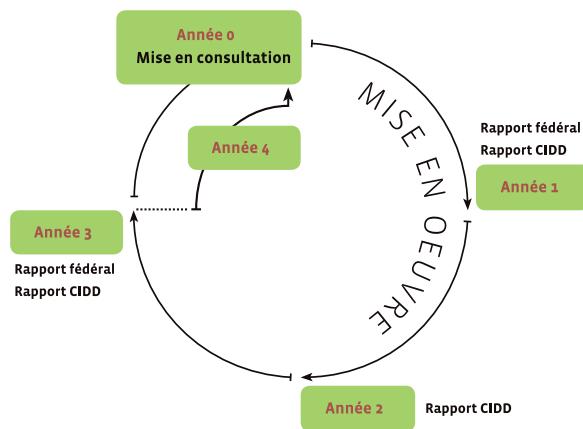
* A la date du 17 mars 2008, les Secrétaire d'Etat n'étaient pas encore nommés.

2 Les activités en 2008

2.1 Plan fédéral de développement durable

2.1.1 Consultation sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable

Mise en oeuvre



L'arrêté royal du 2 avril 2003 a confié l'organisation de la consultation sur cet avant-projet au SPP Développement durable. La consultation a été organisée en trois phases : préparation – consultation – traitement

Le SPP Développement Durable a assuré la préparation de la consultation de l'avant-projet.

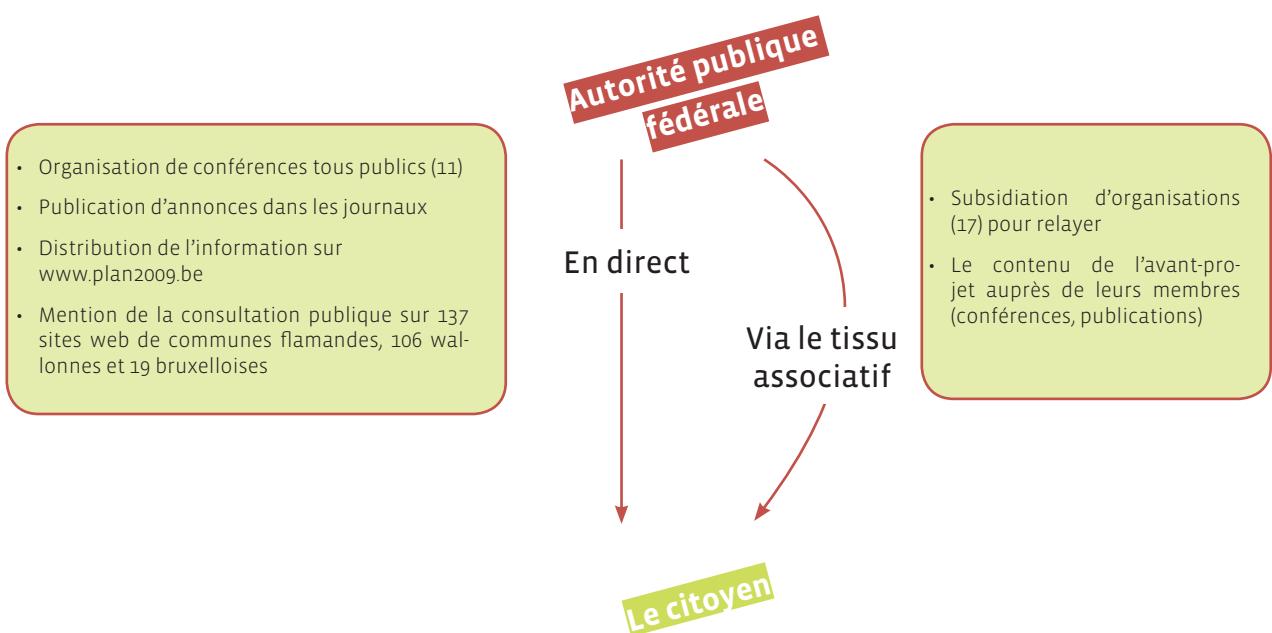
La préparation fut constituée:

- de la création du lay-out de l'avant-projet (le SPP Développement durable a présenté l'avant-projet de manière attractive grâce aux services d'un professionnel de la communication pour en assurer la mise en page);
- de la création de matériel pour faire connaître l'avant-projet et la consultation à la population (encarts dans les journaux, affiche, site internet);
- de la mise au point d'un formulaire électronique. Ce formulaire a pu être employé par la population pour réagir sur l'avant-projet;
- du lancement d'un appel à proposition vers le tissu associatif et la presse. L'objectif était de faire co-animer la consultation publique par des associations de diverses origines. Celles-ci ont présenté à leurs membres, durant la consultation, l'avant-projet de plan et ont éventuellement collecté leurs avis.

L'objectif principal de la consultation était non seulement de faire connaître à la population l'avant-projet de plan, mais également de lui permettre de modifier le document en lui donnant la possibilité de formuler des observations et ainsi d'améliorer le texte. Ces modifications du texte pouvaient prendre la forme d'une amélioration technique ou d'un changement de priorité. Il a été clairement précisé que la consultation n'était pas un référendum et que la pertinence des réactions était plus importante que leur nombre.

La consultation a été pensée et organisée directement de l'autorité publique fédérale vers le citoyen, ainsi que via des organisations-relais sollicitées pour transmettre le contenu de l'avant-projet de plan vers leurs membres.

Communication de l'autorité publique fédérale vers le citoyen



La consultation publique s'est déroulée du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

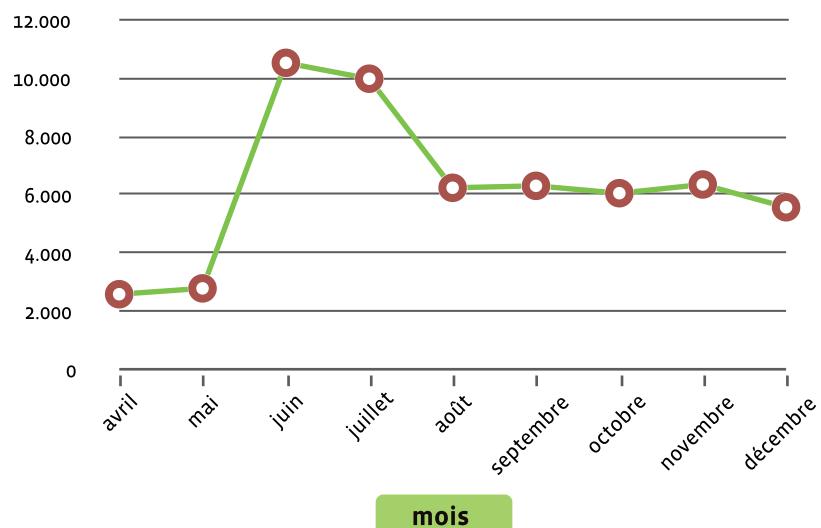
Ci-dessous quelques données concernant la consultation :

Il y a eu 17 projets subsidiés et l'existence de la consultation a été mentionnée sur 137 sites web de communes flamandes, 106 wallonnes et 19 bruxelloises.

Des conférences ont été organisées :

- à Bruxelles au WTC (6 mai), à Eupen (10 mai), à Louvain-la-Neuve (28 mai), à La Hulpe (29 mai), à la Ville de Bruxelles (3 juin), à Charleroi (6 juin), à Rixensart (9 juin), et à Inter-environnement Bruxelles (23 juin).
- Lors des Midis portant sur des thèmes de l'APPFDD 2009-2012, le 27 mai, le 3 juin et le 12 juin à Bruxelles (SPF Justice).

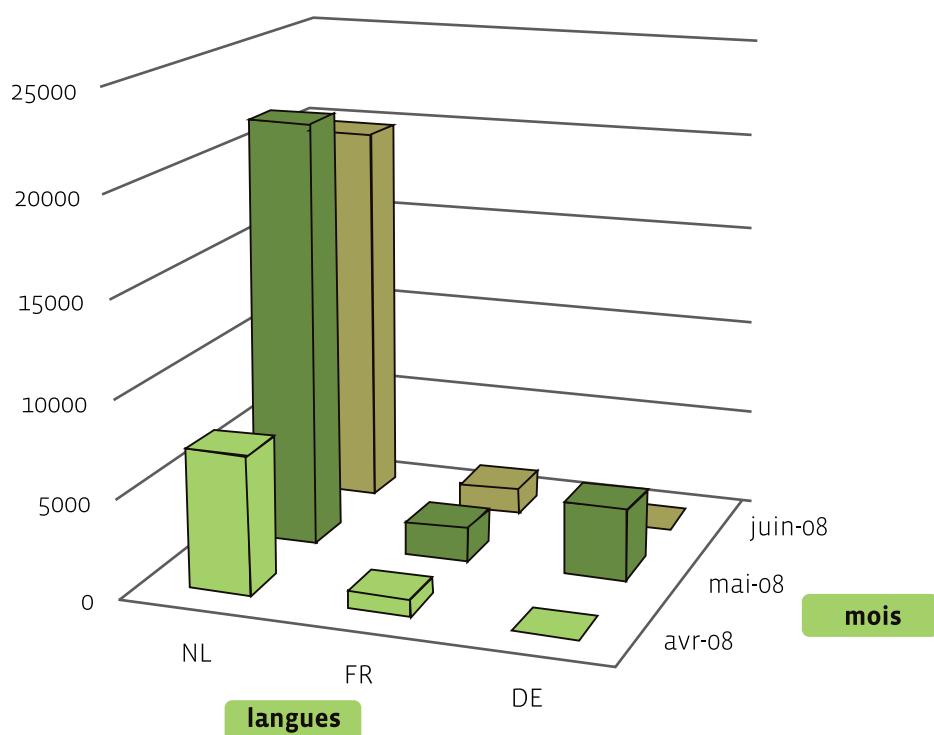
La consultation du site www.plan2009.be a également été très importante et est révélatrice de l'intérêt suscité :

Nombre de visites mensuelles du site www.plan2009.be

On remarque, en effet, un important pic de visites pendant la période de consultation publique. Le taux s'est ensuite stabilisé au cours des mois, marquant ainsi l'intérêt du visiteur pour le sujet même sans évènement ou communication récente.

Beaucoup d'[avant-projets](#) ont été [téléchargés](#): 48 000 en 2008, pendant la période de consultation, et 29 000 en dehors de la période de consultation.

Nombre d'avant-projets téléchargés durant la consultation

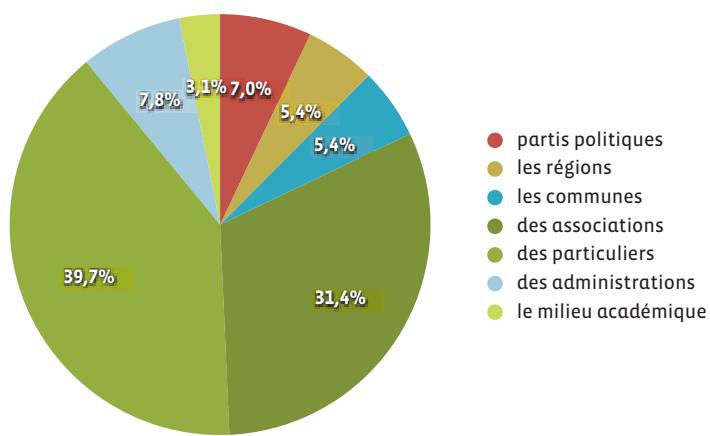


A ces exemplaires téléchargés, il faut ajouter l'envoi d'environ 6000 exemplaires au format papier.

Des encarts ont été publiés entre le 20 avril et le 7 mai dans les journaux suivants : Standaard, De Morgen, Laatste Nieuws, Le Soir, La Libre, DH, Le Grenz-Echo.

Au terme de la période de consultation, 350 réactions ont été reçues, qui contenaient chacune une ou plusieurs remarques.

Qui a introduit des remarques ?



Comment ont-elles été prises compte ? A quoi ont-elles abouti ?

Ci-dessous un descriptif des étapes qui ont été suivies de juin à septembre :

Du 28 juin au 3 juillet, le secrétariat de la CIDD, aidé d'agents d'autres SPF a d'abord résumé toutes les remarques et les a associées à l'une ou l'autre partie de l'avant-projet de plan. Les remarques francophones étaient dépouillées par des experts francophones et les néerlandophones par des experts néerlandophones.

Du 4 au 10 juillet, dans chaque paragraphe étaient regroupées une ou plusieurs remarques résumées. Les experts ont classé chaque remarque en fonction de la catégorie dans laquelle elles entraient :

- n°1. les remarques qui entrent en ligne de compte pour être reprises dans le projet de plan;
- n°2. les remarques qui sont spécifiquement liées à des compétences régionales et communautaires et qui ne peuvent donc apparaître en tant que telles dans le plan fédéral;
- n°3. les remarques qui dépassent le mandat d'un plan fédéral en matière de développement durable et qui abordent de manière détaillée une problématique bien spécifique ;

- n°4. les remarques qui peuvent difficilement être intégrées dans le projet mais qui méritent toutefois d'être analysées et suivies dans le cadre du fonctionnement de la CIDD (ex. des suggestions utiles pour le programme de travail des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux annoncées dans l'accord gouvernemental);
- n°5. les remarques qui ne peuvent en aucun cas être prises en compte parce qu'elles sont contraires aux principes de développement durable énoncés dans le plan (ex. déclarations à caractère raciste ou propos injurieux à l'égard de responsables politiques).

Les remarques classées dans la première rubrique ont servi à rédiger des propositions de modification de texte. Si les remarques divergeaient, il était possible de créer jusqu'à trois scénarios différents.

Du 14 au 17 juillet, le secrétariat de la CIDD a organisé plusieurs réunions en fonction des grands chapitres de l'avant-projet, avec autour de la table tous les experts des SPF concernés afin de proposer un texte.

Lors d'une réunion globale du groupe de travail le **18 juillet**, ont été examinées les demandes de nouvelles actions. Les critères suivants ont été retenus pour juger s'il était souhaitable ou non d'introduire une nouvelle action :

- Les mesures de l'action pourront-elles être réalisées entre 2009 et 2012, la faisabilité est-elle réelle ?
- Le sujet abordé est-il arrivé à maturité scientifique ou politique ?
- La mesure respecte-t-elle l'équilibre général du texte ? Amènera-t-elle à un engagement concret ?
- L'action est-elle en continuité avec des actions des plans précédents ?
- La nouvelle action est-elle utile pour relancer un processus existant qui traînerait ?
- La nouvelle action est-elle suffisamment interdépartementale et offre-t-elle un regroupement convenable et cohérent de mesures ?
- La nouvelle action a-t-elle besoin de la visibilité du PFDD ?

Le 25 et 28 juillet, les participants aux réunions du secrétariat de la CIDD ont également examiné pour la première fois le texte du projet de plan résultant des discussions des groupes de travail, présenté, certes, à chaque fois dans la langue de la personne qui avait assuré le traitement des remarques (2^e lecture pour certaines actions).

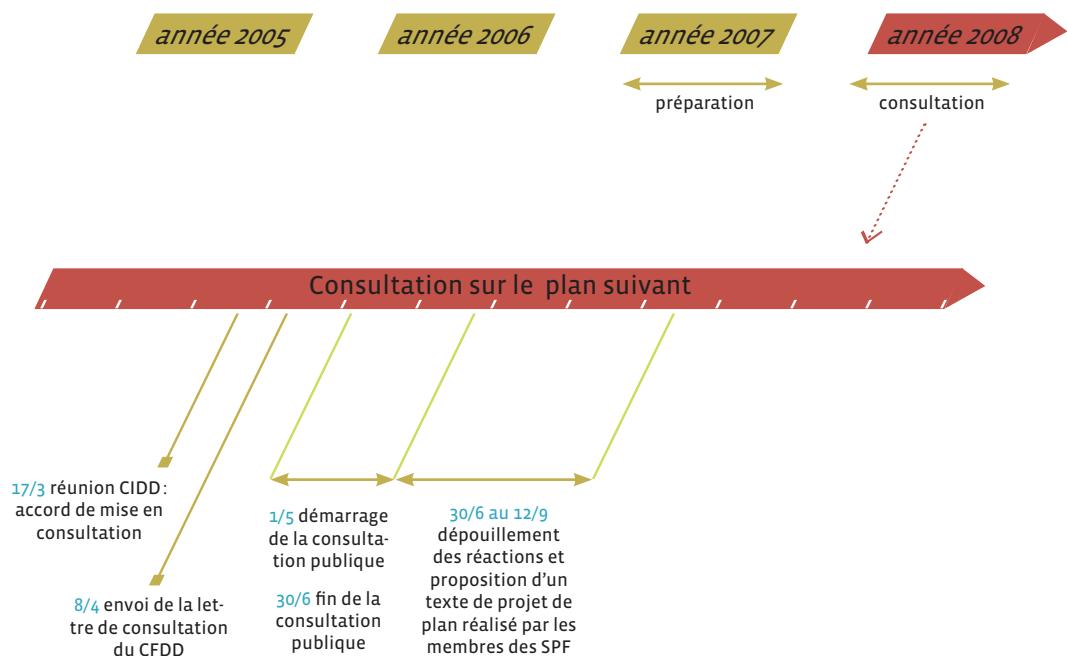
Du 19 août au 30 août, les administrations ont eu jusqu'au 19 août pour transmettre les propositions de nouvelles actions (en résumé : rôle d'exemple des autorités, éco-innovation, long terme, efficacité des transports et infrastructures, nouvelle manière de consulter, international). Après mise en page, elles ont été transmises aux administrations le 21 août.

Le 25 août s'est tenue la dernière réunion du groupe de travail durant laquelle furent abordés, outre les propositions d'actions nouvelles et/ou fusionnées, les amendements résiduels apportés aux textes introductifs qui participent aux

différents thèmes. Il n'y a pas eu de consensus sur l'action « long terme » et les deux actions qui concernaient le transport. Il a été décidé que les représentants des Ministres décideraient de réintroduire ou non les actions en CIDD plénière. Il est apparu également que l'action sur les migrants environnementaux n'était plus entièrement soutenue par l'administration. Ce problème a été renvoyé à la CIDD plénière.

Le 12 septembre, fut envoyé la proposition des fonctionnaires aux membres de la CIDD avec l'historique complet et les justifications.

Suivi et mise en œuvre du plan 2004-2008 et préparation du plan 2009-2012



2.2 Groupes de travail de la CIDD

2.2.1 Groupe de travail « Marchés publics durables »

En 2007, le groupe de travail des marchés publics durables de la CIDD-CCPIE est parvenu à un accord administratif relatif à un avant-projet concernant un Plan d'action national « marchés publics durables ».

Le texte ainsi que l'organisme de consultation du texte devaient cependant encore recevoir un soutien politique. En effet, en 2007, un accord national sur cette question n'avait pas pu être atteint.

Étant donné que la coopération nationale en matière de marchés publics avait du mal à prendre son envol au niveau politique, le groupe de travail CIDD-CCPIE avait décidé de déjà lever les actions et les accents fédéraux du Plan d'action national. De la sorte, il donnerait déjà réponse à l'action n° 17 du Plan fédéral concernant le Développement durable 2004-2008, qui stipule qu'il faut « accélérer l'intégration dans les marchés publics des critères écologiques, sociaux, éthiques et de clauses sociales ». La rédaction d'un tel 'Plan fédéral d'action marchés publics durables' avait d'ailleurs été prise dans le cadre du Printemps de l'Environnement 2008.

L'avant-projet de ce plan d'action ne pouvait cependant pas entraver la future coopération entre les Communautés et les Régions en matière de marchés publics durables.

L'avant-projet du Plan d'action fédéral « marchés publics durables » a été approuvé le 9 septembre 2008 par le groupe de travail CIDD-CCPIE.

L'assemblée plénière de la CIDD a pris acte du document le 15 octobre 2008 et a décidé de le mettre en consultation publique pour les groupes cibles suivants :

- (1) tous les acheteurs fédéraux (via la base de données du SPF P&O, des cellules développement durable,...);
- (2) les SPF, SPP et ministres (via la CIDD);
- (3) les parties prenantes: a) le Conseil fédéral du Développement durable, b) le Conseil central de l'Économie, c) le Conseil de la Consommation et d) le Haut Conseil des Indépendants et des PME¹.

2.2.2 Groupe de travail « Responsabilité sociétale des entreprises » et « investissement sociétalement responsable »

Le groupe responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et investissements sociétalement responsables (ISR) s'est réuni quatre fois en 2008. Le groupe de travail a été chargé de suivre un certain nombre d'actions dans le cadre du plan d'action comme requis et adopté par le gouvernement le 21 Décembre 2006.

Les thèmes les plus importants suivis par le groupe de travail ont porté principalement sur les réseaux d'apprentissages à l'initiative du SPP Intégration Sociale.

¹ En janvier 2009, le groupe de travail de la CIDD-CCPIE a traité pas moins de 200 réactions des SPF et des SPP, du Conseil Fédéral du Développement Durable, du Conseil Central de l'Économie et du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME. Aucun avis n'a été reçu du Conseil de la consommation. Le 6 février 2009, la séance plénière de la CIDD a pris acte de l'avant-projet de plan et l'a renvoyé afin qu'il soit consulté par les politiques.

En ce qui concerne les Investissements sociétalement responsables, plusieurs sujets ont été abordés par le groupe de travail comme la proposition de loi du sénateur Mahoux concernant la fondation d'un conseil ISR, l'épargne-pension durable et sa finalité dans le gouvernement précédent, la situation de l'évaluation et de l'extension d'une mesure de transparence, ou encore le cas des ISR dans le cadre des achats publics.

Le suivi international a également été au cœur des discussions, notamment en ce qui concerne l'ISO 26000 et plus précisément la rétroaction et la préparation d'évolution par un expert d'état ISO.

Dans le cadre de la recherche sur la RSE et suite à un appel ouvert à proposition; une équipe a été désignée par le SPP Politique Scientifique pour débuter un rapport de recherche. Ce projet se fera en collaboration avec l'école de commerce de Solvay et avec la participation de Vlerick et de l'Observatoire social européen.

Des discussions au sein de la CIDD ont été poursuivies concernant les propositions du groupe de travail marchés publics (plan d'action RSE), et surtout de l'initiative du SPP DD concernant la mise à jour et la modification du guide des achats publics durables

Une présentation par un représentant de la RSE en Flandres a été exposée au groupe de travail pour établir des convergences et se nourrir de l'expérience des autres acteurs dans ce domaine.

Le Groupe de travail constate que certaines des actions du plan d'action qui est en cours sont efficacement mises en œuvre, tandis que d'autres n'ont pas encore de suivi. Afin d'avoir en tête une image de l'ensemble des actions, nous en avons fait un état des lieux. Cette vue d'ensemble figure dans les annexes de ce rapport ([annexe 2 RSE](#)).



2.3 Les cellules de développement durable

Au début 2008, les cellules Développement Durable ont remis à la CIDD un rapport concernant leurs activités en 2007 (qui a été publié dans le rapport d'activité 2007) et ont rédigé le plan d'action 2008 de leur SPF/SPP.

Avec la quatrième Journée du Développement Durable (16 octobre 2008), elles ont développé le volet sensibilisation. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur

www.journeedeveloppementdurable.be.

La sous-commission Coordination administrative, dans le cadre du nouvel Arrêté royal relatif au fonctionnement de la CIDD, composée de représentants de tous les services publics, a coordonné les activités des cellules Développement Durable. De cette manière, leur charge de travail a été objectivée.

Une première décision de principe importante a été d'évaluer ensemble le fonctionnement de ces cellules. Cette évaluation a été menée en automne 2008 et sera finalisée en 2009.

2.4 Test de durabilité

Le Conseil des ministres du 19 janvier 2007 a approuvé la proposition introduite par la Secrétaire d'Etat au Développement Durable, concernant l'introduction d'un 'test de durabilité'. La mise en œuvre du test de durabilité a débuté le 15 mars 2007.

Début 2008, le gouvernement Leterme a repris, tout comme le gouvernement précédent, dans la circulaire concernant son fonctionnement, le test de durabilité comme une des 10 conditions indispensables à la présentation d'un dossier en Conseil des Ministres.

Depuis, tout dossier soumis au Conseil des ministres doit être accompagné :

- soit d'une mention d'exemption : le dossier tombe sous les clauses d'exception et est dispensé de test de durabilité;
- soit d'un formulaire B: le dossier est dispensé de test de durabilité étendu, car après une analyse marginale, appelée quick scan, il est avéré que la mesure prise n'est pas susceptible d'exercer un impact important aux niveaux social, économique ou environnemental;
- soit d'un formulaire C: le dossier comporte les résultats d'un test de durabilité étendu.

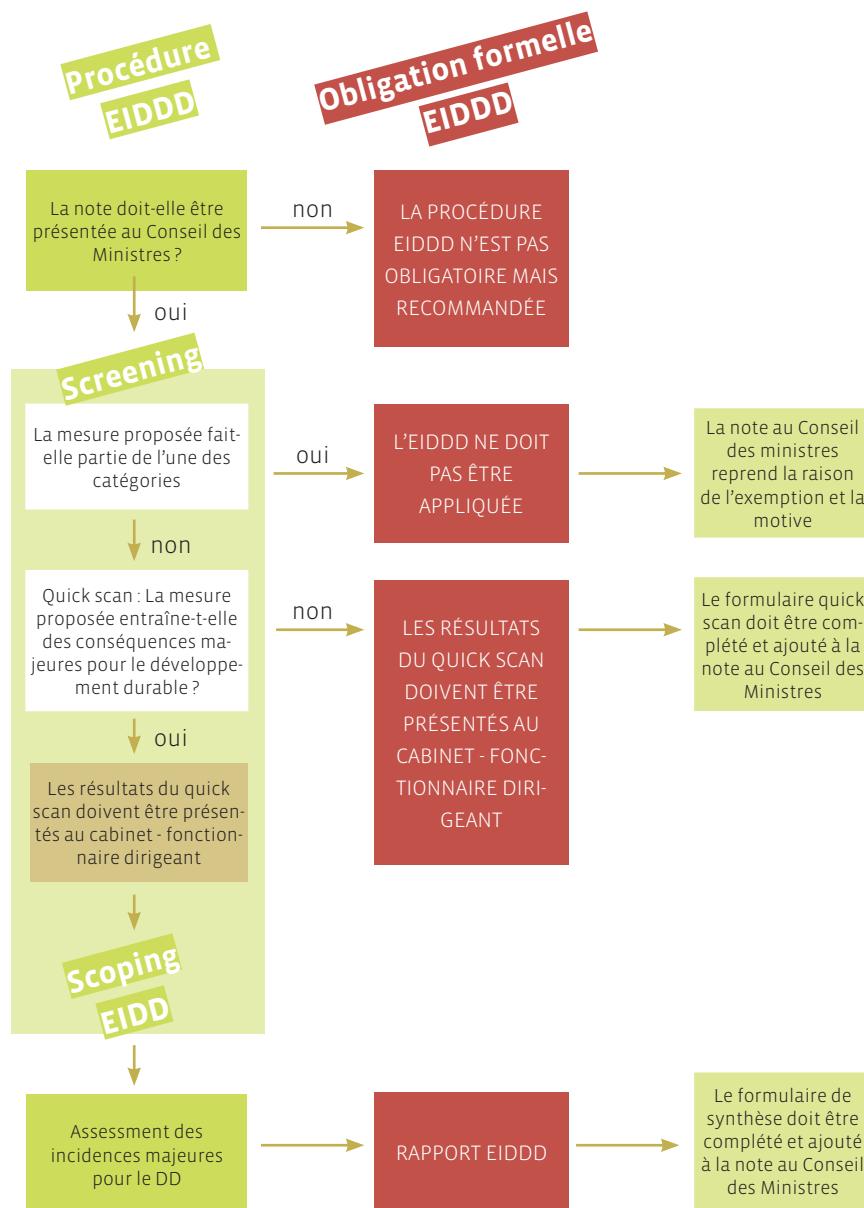
En 2008, sous le gouvernement Leterme (20 mars au 19 décembre 2008), il y a eu 973 dossiers présentés au conseil des Ministres et 72 dossiers ont fait l'objet d'une analyse avec le formulaire simplifié (quick scan), les autres dossiers ont été exemptés.

Au cours de 2008, il a été remarqué que les tests de durabilité étaient souvent effectués trop tardivement dans le processus décisionnel, de ce fait, la décision politique n'en était que très peu influencée. En ce sens, il a été demandé à chaque Ministre, le 25 janvier 2008, d'indiquer trois dossiers sur lesquels le test de durabilité serait appliqué et présenté

aux décideurs avant les discussions Intercabinet. Le choix de ces trois dossiers n'a pu se faire sous le gouvernement Verhofstadt II ; ce point a donc été remis à l'ordre du jour du 25 avril 2008. Conformément à la décision de ce conseil des Ministres, chaque Ministre a été sollicité afin de communiquer trois dossiers pour le Conseil des Ministres du 9 mai 2008 pour autant qu'ils tombent sous le champ d'application de l'EIDDD. Vingt trois dossiers ont été sélectionnés tandis que cinq ministres n'ont pu remettre de dossier puisqu'aucun en préparation n'entrait sous le champ d'application du test de durabilité. Parmi les dossiers reçus, dix ont été soumis au Conseil des Ministres dont sept ont effectivement été accompagné d'un quick scan, les 13 autres étant encore en attente.

Les détails du déroulement du test sont présentés sur le site web du SPP DD www.sppdd.be.

Ci-dessous, un schéma explique le lien entre la procédure EIDDD et l'obligation formelle de procéder à une EIDDD.



3 Rapportage sur différents sujets

Différentes circulaires et législations prévoient que le rapportage de leur mise en œuvre se fasse via les rapports de la CIDD. Il en va ainsi des systèmes de gestion environnementale, des performances environnementales de l'administration et de l'achat de voitures.

3.1 La gestion environnementale des services publics fédéraux

En 2000 déjà, le gouvernement avait exprimé le souhait que les services publics aient, dans l'exercice de leurs activités, une gestion environnementale performante. En effet, le PFDD 2000-2004 prévoyait que les SPF se dotent d'un système certifié de gestion environnementale ou signent une charte fédérale. Suite à la décision du Conseil des Ministres du 20 juillet 2005, confirmée le 14 juillet 2006, les SPF et les SPP doivent se doter d'un système de gestion environnementale conforme au règlement européen EMAS. D'autres organisations publiques fédérales ont choisi de se joindre à ce mouvement.

[Ci-dessous un tableau](#) reprenant le nombre d'institutions fédérales SPF/SPP qui ont obtenu l'enregistrement EMAS ou qui ont commencé à mettre en place un système de gestion environnementale.

Année	Nombre de SPF, SPP ou autres institutions ayant débuté un processus pour arriver à EMAS	Nombre de SPF ayant obtenu la certification EMAS pour la première fois
2005	5 (convoi 1 qui comprend le SPP Développement Durable, SPP Politique scientifique, Coopération technique belge, Bureau fédéral du plan, Chancellerie du premier ministre)	
2006	2 (convoi 1bis qui comprend SPF Mobilité & Transports et SPF Budget & Contrôle de la gestion)	4 (SPP Développement durable, SPP Politique scientifique, Coopération technique belge, Bureau fédéral du Plan)
2007	7 (convoi 2 qui comprend SPF Justice, SPF Affaires étrangères, SPF Santé publique, SPF Economie, ONP, INASTI, Régie des bâtiments)	2 (Chancellerie du Premier Ministre et SPF Mobilité & Transports)
2008	9 (convois 2 bis qui comprend le SPF Emploi, le SPF Personnel & Organisation, le SPP Intégration sociale, l'AFSCA, le CFDD et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et 3 qui lui est constitué du SPF Finances, SPF Intérieur et SPF Sécurité sociale)	2 (Office national des Pensions et SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) + 1 ISO 14001 (SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement)

En février 2008, le convoi 2 bis (qui regroupe le SPF Emploi, le SPF Personnel & Organisation, le SPP Intégration sociale, l'AFSCA, le CFDD et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) a démarré ses travaux. Le convoi 3 (SPF Finances, SPF Intérieur et SPF Sécurité sociale) bénéficie de l'accompagnement de consultants depuis l'automne.

Outre les réunions d'institutions participant à un même convoi, des réunions bimestrielles sont désormais proposées

à tous les responsables et coordinateurs environnementaux. Ces réunions ont pour objectifs la formation continue, l'échange d'informations et d'expériences, la valorisation des bonnes pratiques.

Les systèmes de gestion environnementale EMAS ont-ils apporté des résultats concrets ? Une évaluation approfondie de ceux-ci est en cours. Nous reflétons ici quelques résultats, en guise de valorisation de bonnes pratiques : la Coopération technique belge a réduit sa consommation d'eau de 42% entre 2002 et 2007 ; en 2007, le Bureau fédéral du Plan a utilisé 16% d'électricité en moins par rapport à 2005 ; en 2008, plus de 90 % des collaborateurs du SPF Politique scientifique et du SPF Développement durable ont utilisé des modes de mobilité durable pour leurs trajets domicile-travail ; la consommation de papier du SPF Mobilité et Transport a diminué de 24% depuis 2007.

3.2 Les performances environnementales des bâtiments fédéraux

Depuis 2004, la Régie met à disposition des gestionnaires des bâtiments de chaque SPF et SPP, un logiciel appelé EIS « Environment Information System » accessible par internet et qui leur permet de recenser et mieux gérer leur consommation (gaz, électricité, mazout, eau). Ce logiciel permet de centraliser et de synthétiser toutes ces données de consommation.

En pratique, le recensement des consommations est très variable d'un SPF à l'autre. Globalement, les consommations de 10 à 20% des compteurs sont encodées manuellement par les SPF. Pour plus d'informations, consultez l'[annexe 3](#).

Depuis fin novembre 08, la Régie obtient des fournisseurs la plupart des données de consommation. A l'heure actuelle les données sont encore trop incomplètes pour donner des chiffres globaux fiables. Cependant pour l'électricité et le gaz cela devrait évoluer rapidement dans les semaines ou mois à venir grâce aux données que nous commençons à recevoir en masse des fournisseurs.

Statistiques de remplissage des consommations dans E.I.S. au 11/3/2009

				Nb de compteurs recensés pour les fournitures	Nb de compteurs ayant une consommation annuelle calculée dans EIS		2007	2008	2007	2008
					2007	2008				
Flandre	Electricité	Mensuel		245	180	27	73%	11%		
Flandre	Electricité	Annuel		581	156	47	27%	8%		
Flandre	Gaz	Mensuel		97	82	85	85%	88%		
Flandre	Gaz	Annuel		449	130	39	29%	9%		
Bruxelles	Electricité	Mensuel		182	120	109	66%	60%		
Bruxelles	Electricité	Annuel		343	100	10	29%	3%		

Pour le chauffage il y a la partie des consommations de fioul qui restera toujours inconnue si les SPF et SPP ne s'organisent pas pour recueillir complètement ces consommations qui nécessitent l'encodage manuel des occupants.

3.3 Les performances environnementales des voitures achetées par les SPF/SPP

L'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public est actuellement réglementée par la circulaire 307quater du 3 mai 2004. Cette circulaire implique pour les achats de véhicules neufs, qu'au moins 50% des nouvelles voitures particulières¹ répondent à des normes environnementales strictes. Ces véhicules doivent produire au maximum 145g de CO₂/km pour les véhicules diesel et 160g CO₂/km pour les motorisations essence, c'est-à-dire appartenir à la catégorie d'émissions C au maximum. Cette circulaire prévoit également un plafonnement de budget par type de véhicule lors de l'achat de nouvelles voitures particulières. Pour les autres véhicules (transport, deux-roues, etc.) aucune norme obligatoire n'est posée, il s'agit uniquement de recommandations d'achat de voitures les plus respectueuses d'un point de vue environnemental. Elle donne notamment des conseils d'anticipation des normes EURO² visant à choisir des véhicules répondant aux normes les plus strictes.

La circulaire est téléchargeable sur le site www.guidedesachatsdurables.be.

Sur l'ensemble des réponses reçues, soit pour 92% du personnel fédéral, l'achat de véhicules neufs en 2008 a concerné 2 véhicules hybrides, 13 de catégorie B d'émission de CO₂ et 87 de catégorie C, soit 102 véhicules sur un total de 144 véhicules de personnes achetés, ce qui est davantage que les 50% exigés par la circulaire. Si l'on considère les résultats par service public, la circulaire est bien suivie en moyenne, avec l'une ou l'autre exception liée à des besoins de service particuliers. Les informations plus complètes reçues se trouvent dans l'[annexe 4](#) (Rapportage sur les achats de voitures par les SPF et SPP).

¹ Les voitures particulières sont des voitures destinées au transport de personnes et comptant maximum 8 places assises, chauffeur non compris

² Les normes EURO sont définies au niveau européen et classent les moteurs en fonction de leur émission de CO₂, de NOX, de particules fines pour les moteurs diesel et d'hydrocarbures. La 4ème révision de la norme EURO est obligatoire pour tous les véhicules particuliers depuis le 1er janvier 2006 pour tous les véhicules neufs. Les normes EURO 5 et 6 entreront en vigueur respectivement en septembre 2009 et en septembre 2014 et seront rendues obligatoires pour tous les véhicules particuliers respectivement en janvier 2011 et en septembre 2015. Plus d'informations sur le site www.voitureeconomie.be.

4 Activités du secrétariat CIDD

4.1 Le rapport annuel

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activité de la CIDD et rassemble les rapports réalisés par chaque membre.

Début 2008, le Secrétariat de la CIDD a coordonné le rapport 2007 de la CIDD et a proposé de remplacer le rapport des membres par un rapport des représentants des SPF. L'ensemble a été adopté le 17 mars 2008.

Le 15 octobre 2008, la CIDD a approuvé la structure du rapport 2008 des membres (ici présent). La confection-même du rapport a été réalisée en 2009.

4.2 Les bases de données de la CIDD

Selon le paragraphe 4102 du PFDD 2004-2008, “*chaque rapport annuel des représentants du gouvernement fédéral, les membres de la CIDD, sur la politique de développement durable visée à l'article 17.3 de la Loi du 5 mai 1997, contiendra un tableau qui précise et complète l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions des services et des organismes publics concernés. Ces rapports annuels comprendront en outre, pour chaque membre du gouvernement et selon un schéma commun, un aperçu de l'ensemble des obligations internationales en matière de développement durable liées à leurs compétences. Enfin, les rapports reprendront un tableau des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du Plan de développement durable et des obligations internationales dans ce domaine*”.

Dans chaque rapport des membres, vous trouverez une statistique de la mise en œuvre des mesures des plans et obligations internationales

Le paragraphe 4103 mentionne que “*le secrétariat de la CIDD coordonnera en outre les rapports des membres. Dans ce cadre, sur base de ces rapports, seront établis des tableaux d'ensemble des obligations internationales en matière de développement durable et des indicateurs concernant la mise en œuvre des politiques de développement durable par le gouvernement.*”

Afin de remplir ces obligations, des bases de données, destinées à réaliser l'inventaire des obligations internationales en matière de développement durable et ainsi à assurer un meilleur suivi des Plans fédéraux de développement durable, ont été mises en ligne. Ces informations exhaustives ne sont plus publiées dans les rapports de la CIDD, mais sont en revanche accessibles sur le site de la CIDD www.cidd.be.

Conclusion

23

Année 2008, un nouveau gouvernement, de nouveaux projets

L'année 2008 a été une année charnière : elle correspondait à la fin d'application du plan fédéral de développement durable (PFDD) en cours (2004-2008) et était l'année de consultation du plan suivant (2009-2012). Les services publics fédéraux et la CIDD ont dû redoubler d'efforts. Ils ont dû fournir des efforts pour assurer un suivi méthodique et exhaustif des mesures du PFDD 2004-2008 afin de permettre son évaluation. Mais ils ont aussi mobilisé des ressources pour organiser la consultation publique sur l'avant-projet de PFDD 2009-2012, le traitement des avis et l'élaboration du projet de Plan. Le respect de la Loi du 5 mai 1997 aurait dû aboutir à l'adoption du PFDD 2009-2012 par le gouvernement avant octobre 2008.

Cependant, l'accord gouvernemental spécifiait qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation des *outils de coordination de la politique fédérale de développement durable*. Or ce travail étant encore en cours fin 2008, le Gouvernement n'a pas encore pu se prononcer sur le projet de PFDD 2009-2012, il aurait donné un signal contraire à sa volonté d'évaluation et de réforme.

En ce qui concerne le PFDD 2004-2008, toutes les mesures qui y ont été décidées sont reprises dans une banque de données disponible sur le site Internet de la CIDD (www.cidd.be). Chacun peut donc savoir ce qui a été réalisé ou non.

Il en va de même pour les engagements internationaux auxquels la Belgique a souscrit. Peu de pays disposent d'une telle banque de données qui répertorie les engagements et qui en spécifie la mise en œuvre ou non.

Toutes les initiatives prises en matière de développement durable ne sont pas uniquement le fait de la Loi du 5 mai 1997 : des initiatives propres sont prises par les Ministres et par les SPF/SPP. Ceux-ci ont à leur disposition des cellules de développement durable qui ont plusieurs tâches, dont celles de sensibiliser les agents et d'aider à la réalisation des tests de durabilité. Après 4 ans, il a été décidé d'en évaluer le fonctionnement. Les résultats sont attendus début 2009. Des améliorations y seront certainement apportées.

Fin 2008, 8 institutions fédérales ont été certifiées EMAS, le système de gestion environnementale le plus exigeant. Tous les SPF et SPP se sont engagés dans cette démarche. Il reste à finaliser le processus pour beaucoup d'entre eux et à démontrer aussi que la démarche mène à des résultats tangibles. Dans une bonne gestion environnementale, l'achat de véhicules et la performance des bâtiments sont des éléments partiels mais importants. La plupart des SPF et SPP achètent des véhicules moins polluants, certains réalisant des efforts plus conséquents. Concernant la gestion des bâtiments, encore trop peu de SPF et SPP encodent leurs consommations dans le logiciel prévu à cet effet, de telle sorte que l'autorité fédérale peut difficilement se faire une idée des consommations globales et ne peut pas, véritablement, comparer les bâtiments entre eux. Cette comparaison permettrait pourtant de savoir où devraient être réalisés des investissements afin d'économiser l'énergie.

Enfin, le développement durable ne se limitant pas qu'à l'aspect environnemental, les SPF et SPP tiennent aussi compte des critères sociaux et économiques lorsqu'ils attribuent certains marchés. Un important effort d'actualisation et de développement des critères a été mené en 2008.

L'arrivée du nouveau gouvernement correspond évidemment à de nouveaux projets. Le «Printemps de l'environnement» était l'un d'entre eux. Ce processus a nécessité beaucoup d'énergie et a débouché sur des engagements politiques que les services publics fédéraux concernés ont ensuite mis en œuvre. Il reste à vérifier la cohérence avec le prochain Plan fédéral de développement durable. Le nouveau gouvernement a également voulu relancer des processus en cours comme les groupes de travail marchés publics durables, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou le test de durabilité.

Année 2009 : les perspectives

L'année 2009 sera l'occasion de renforcer tous ces instruments. De profondes modifications pourraient être apportées en vue de rendre les instruments de la stratégie fédérale plus efficaces.

Il faudra, en effet, veiller à persévérer le rôle d'exemple en assurant le suivi du plan d'action marchés publics durables qui sera adopté prochainement en atteignant la certification EMAS pour tous les SPF. Le monitoring des achats de véhicules et des consommations des bâtiments devra se généraliser.

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action RSE doit mener à des actions afin d'initier celles qui n'ont pas encore été entamées.

Par ailleurs, la plateforme de concertation interdépartementale qu'est la CIDD, sera certainement encore le lieu approprié pour discuter au niveau fédéral sans préjudice de la concertation nationale de nouveaux grands chantiers comme l'organisation durable de la Présidence de l'UE, la stratégie nationale de Développement Durable ou l'élaboration d'une vision stratégique à long terme.

Les banques de données de la CIDD (sur les mesures des plans, sur les engagements internationaux et sur leurs états de réalisation respectifs) sont de formidables outils de transparence sur les réalisations belges en matière de développement durable. Or les citoyens, le CFDD ou les parlementaires posent peu de questions, entre autres à la CIDD. En 2009, il faudra voir si l'outil est connu, s'il est accessible à ces personnes, ou si des changements importants doivent être apportés afin que l'information disponible arrive aux destinataires.



Annexes

Annexes

Table des matières

Annexe 1 : Composition de la CIDD

Annexe 2 : Etat des lieux de la mise en œuvre du plan d'action RSE

Annexe 3 : EIS

Annexe 4 : Rapportage sur les achats de voitures par les SPF et SPP

Annexe 1 : Composition de la CIDD

Selon l'Arrêté Royal du 28 septembre 2008, la composition de la CIDD était la suivante (avec mention entre parenthèses des suppléances) :

Président :

Monsieur Paul MAGNETTE, Ministre du Climat et de l'Energie ; ou, en son absence :

Monsieur Hervé PARMENTIER, représentant du Ministre du Climat et de l'Energie.

Vice-président(e) :

Monsieur Pierre-Jean DELVOYE, représentant de la Ministre des PME, des indépendants, de l'agriculture et de la Politique scientifique.

Madame Marie CHERCHARI, représentante du Ministre de la Coopération au développement.

Secrétaire :

Le secrétariat de la CIDD est assuré par le fonctionnaire du Service public fédéral de programmation Développement Durable désigné par le membre du gouvernement compétent en matière de développement. **Hadelin DE BEER DE LAER**, président du SPP développement durable, a été désigné Secrétaire de la CIDD

Membres représentants des autres membres du gouvernement fédéral et du Bureau fédéral du plan :

Madame Davine DUJARDIN, représentante du Premier ministre ; (Madame Françoise AUDAG-DECHAMPS, suppléante) ;

Monsieur Sven VANEYCKEN, représentant de la Ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles ; (Madame Céline VAN TROOS, suppléante).

Monsieur Jean-Marc GALAND, représentant du Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles ; (Monsieur Jacques BAVEYE, suppléant) ;

Madame Nele ROOBROUCK, représentante du Ministre de l'Intérieur ; (Monsieur Luc BOGHAERT, suppléant).

Monsieur Fons BORGIGNON, représentant du Ministre des Affaires étrangères ; (Monsieur Christian VANDEN BILCKE, suppléant).

Monsieur Alfons VANHEUSDEN, représentant du Ministre de la Défense ; (Monsieur Tim VAN BELLEGHEM, suppléant).

Monsieur Pierre Du VILLE, représentant de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique ; (Monsieur Marc DEWIN, suppléant).

Monsieur Nicolas DE COSTER, représentant de la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances ; (Monsieur Christian DENEVE, suppléant) ;

Madame Laurence DAYEZ, représentante de la Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques (Monsieur Emmanuel LERNO, suppléant).

Madame Duciella TABBARA, représentante de la Ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes Villes (Monsieur Alexandre LE SIW, suppléant).

Madame Els Van GELDER, représentante du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification ;

Monsieur Eugene DIMMOCK, représentant de la Ministre de la Politique de Migration et d'Asile.

Monsieur Marc ROMAN, représentant du Secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au Premier Ministre (Monsieur Luc LEBRUN, suppléant).

Madame Cathy VERBYST, représentante du Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la Fraude, adjoint au Premier Ministre (Monsieur Patrick LAUREYNS, suppléant).

Monsieur Rudy VOLDERS, représentant du Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre des Finances (Monsieur Jacques BAVEYE, suppléant).

Monsieur François ROUX, représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la Présidence européenne, adjoint au Ministre des Affaires étrangères (Madame Donatielle GREGOIRE, suppléante)

Monsieur Bruno LEFFEBVRE, représentant de la Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, adjointe à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Monsieur Philippe ONCLINX, représentant du Secrétaire d'Etat au Budget, adjoint au Premier Ministre, et à la Politique des Familles, adjoint à Notre Ministre de l'Emploi (Madame Elke Blommaert, suppléante).

Madame Magda DE MEYER, représentante du Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté, adjoint à la Ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes Villes.

Madame Nadine GOUZEE, représentante du Bureau fédéral du plan (Madame Patricia Delbaere, suppléante).

Experts désignés par les services publics fédéraux :

SPF Chancellerie du Premier ministre : **madame Françoise AUDAG-DECHAMPS**.

SPF Personnel et Organisation : **monsieur Emmanuel LERNO**.

SPF Budget et Contrôle de la Gestion : **madame Elke BLOMMAERT**.

SPF Technologie de l'Information et de la Communication : /

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement : **monsieur Christian VANDEN BILCKE**

pour la DG Coopération au développement : **monsieur Joseph Kalders** .

SPF Intérieur : **monsieur Luc Boghaert**.

SPF Finances : **monsieur Jacques Baveye**.

SPF Mobilité et Transport : **monsieur Luc Lebrun**.

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : **madame Nicole dery** (suppléante : madame Valérie GILBERT).

SPF Sécurité sociale : **monsieur Christophe bastien**.

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : **madame Marielle Smeets** (suppléant : monsieur Audry BUYSSCHAERT)

pour la DG Santé publique : **madame Alexandra MORY**

SPF Justice : **madame Nicole Tsiebos-Dinzey**.

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : **madame Colette Vanstraelen**

pour la DG Energie : **monsieur Christian Ferdinand**.

SPP Politique scientifique : **madame M.-C. Bex**.

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale : **monsieur Rend Haffar**

pour l'économie sociale : à désigner

SPP Développement durable : **madame Joëlle Pichel**.

SPP Protection des consommateurs : à désigner

Régie des Bâtiments : **monsieur Jean-Marie Wilmotte**

Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

Monsieur Luc Bas, représentant du gouvernement flamand empêché (suppléant Rik DEBAERE).

Monsieur Vincent Carton de tournai, représentant du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (remplacé par Joëlle VAN BAMBEKE).

Monsieur Jeroen Cockx, représentant du gouvernement flamand (suppléante : madame I. Dries).

Madame Ingrid Inselberger, représentante du gouvernement de la Communauté germanophone.

Madame Marianne Petitjean, représentante du gouvernement de la Région wallonne.

Madame Annie De Wiest, représentante du gouvernement de la Communauté française.

Annexe 2 : Etat des lieux de la mise en œuvre du plan d'action RSE

1. Introduction

La présente note a pour objectif de présenter l'avancement de la mise en œuvre des différentes actions du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises tel qu'il a été approuvé le 25 octobre 2006 par la Commission interdépartementale Développement durable (CIDD) et adopté le 21 décembre 2006 par le gouvernement fédéral.

Cet état des lieux indique où en est la mise en œuvre des actions, quelles actions ont déjà été entreprises (aboutissant ou non à la mise en œuvre d'une action) et dans certains cas, les actions pertinentes qui ont été prises dans un contexte plus large mais qui n'ont pas nécessairement été initiées par les autorités.

La note n'a pas pour but d'évaluer les raisons pour lesquelles des actions sont ou ne sont pas exécutées ou d'examiner la mise en œuvre éventuelle d'actions dans le futur. Ces points devraient davantage faire l'objet d'une évaluation externe et plus approfondie. La note n'y fait donc pas référence.

La présente note a pour unique objectif d'indiquer à la CIDD, au gouvernement fédéral et aux parties prenantes concernées les actions qui ont déjà été mises en œuvre, celles qui sont toujours en cours ou celles qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

2. Contenu des actions :

Au total, 13 actions ont été mises en avant dans le plan d'action responsabilité sociétale des entreprises. Le contenu de ces actions est représenté schématiquement ci-après.

Action 1 : Durabilisation des marchés publics

L'action concerne une série d'actions partielles sur la durabilisation des marchés publics et donc la durabilisation des propres chaînes de production. Les actions partielles suivantes ont été mises en avant :

- le développement d'un plan d'action national ;
- la mise à disposition des divers services d'achats fédéraux d'informations et de formations ciblées relatives à l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics (par CPA-CMS) + circulaire sur la nouvelle législation et les possibilités en matière de durabilité ;
- l'évaluation des circulaires sur la mise en œuvre du développement durable dans la politique d'achat fédérale ;
- la mise en place d'une structure d'appui marchés publics pour l'Economie sociale et l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics (en tenant compte des PME) : un manuel et un site web conviviaux (avec une base juridique) ;
- la promotion d'adjudications en fonction du caractère innovant (chercher le cas échéant des solutions innovatrices, y compris en matière environnementale et sociale, par le biais d'adjudications).

Action 2 : Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements étrangers :

Cette action s'adresse à l'Office national du Ducroire (OND), au Finexpo et à la Société belge d'investissement international (SBI) qui sont les principaux instruments de la politique de soutien des pouvoirs publics fédéraux au commerce extérieur et aux investissements étrangers. L'action se concentre spécifiquement sur :

- davantage de transparence au niveau des critères utilisés et de la mesure dans laquelle les obligations et engagements internationaux (droits de l'homme et du travail, traités environnementaux, etc.) sont pris en considération ;
- l'harmonisation, dans la mesure du possible, des procédures permettant de vérifier si les obligations et engagements internationaux sont inclus dans la décision ;
- l'organisation d'une formation sur les obligations et engagements internationaux pour le personnel des trois services ;
- une politique active au sein de l'OCDE pour tendre également vers cet objectif au sein de l'OCDE : tendre vers une transparence accrue et une prise en considération d'obligations et d'engagements internationaux lors de l'évaluation de dossiers.

Action 3 : Investissements socialement responsables dans la fonction publique

L'action a pour objectif de gouverner, si possible, les budgets gérés par les autorités conformément aux critères ISR. Pour ce faire, il faut :

- sensibiliser les autorités et rédiger des clauses standard afin d'encourager les autorités à investir les budgets qu'elles gèrent dans des investissements socialement responsables (et donc de tenir aussi compte de critères éthiques, environnementaux et sociaux) ;
- établir un inventaire de tous les budgets gérés par les autorités et contrôler si ces derniers sont gérés en tenant compte des critères ISR. Dans un souci de transparence, cet inventaire pourra être consulté sur Internet.

Action 4 : Guichet unique pour les labels publics

L'action comprend la centralisation de la diffusion d'informations, la promotion, les demandes, les procédures d'octroi, la recherche et autres pour le label social et l'écolabel, en un guichet unique.

Action 5 : Politique publique active sur le plan international

La cinquième action a pour but de renforcer le rôle de la Belgique au niveau international en matière de responsabilité sociétale des entreprises. D'où les initiatives suivantes :

- la rédaction d'un inventaire des diverses organisations et institutions internationales actives en matière de RSE ;
- la préparation et le suivi du Groupe de travail de haut niveau sur la responsabilité sociétale des entreprises (HLW CSR) par le représentant belge au sein de ce groupe ainsi que la mise à jour de l'apport belge 'Recueil des politiques et pratiques nationales en matière de RSE au sein de l'UE'.
- la collaboration active en tant qu'autorités à l'élaboration du nouveau standard ISO relatif à la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000) ;
- le suivi des développements relatifs aux 'Normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme' des Nations-Unies et relatifs à la mise en place d'un programme de travail de 10 ans pour soutenir les initiatives régionales et nationales visant une production et une consommation durables comme convenu dans le cadre du Sommet mondial sur le Développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002.

- l'examen, dans le cadre des affaires étrangères et de la coopération au développement, de la façon de contribuer au développement des capacités en matière de RSE dans les pays en développement par l'aide aux syndicats, etc.

Action 6 : Soutien aux réseaux d'apprentissage

Cette action vise à soutenir des réseaux d'apprentissage, à savoir où les entreprises (et les parties prenantes) sont réunies de manière informelle, par des experts externes. Cette action a également pour objectif d'organiser une réunion de coordination entre les différents parties prenantes et initiateurs de réseaux d'apprentissage en rapport avec la RSE afin de rédiger un manuel mettant en avant les avantages, les inconvénients, les pièges, les questions prioritaires, etc. de tels réseaux d'apprentissage.

Action 7 : Initiatives de commerce éthique

Cette action a pour but de soutenir, outre des réseaux d'apprentissage locaux, des réseaux d'apprentissage plus importants au niveau national et régional. L'un de ces exemples est une initiative pour un commerce éthique similaire à l'Ethical Trading Initiative (ETI) en Grande-Bretagne.

Action 8 : Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes

Ces actions ont pour but de poursuivre l'implication des parties prenantes. Cette implication peut se traduire de manière plus informelle par la formule des journées de Forum (qui a été utilisée dans le cadre de l'implication des parties prenantes dans la création du plan d'action) ou par les organes de concertation existants. Le dialogue avec les parties prenantes sera organisé suite à l'état des lieux du plan d'action repris dans le rapport annuel de la CIDD.

Action 9 : Rapports de durabilité :

L'action vise à stimuler les rapports de durabilité dans notre pays. A cette fin :

- La Commission bancaire, financière et des Assurances créera un groupe de travail composé de parties prenantes chargé d'examiner comment inciter les entreprises cotées en Bourse et les grandes entreprises à publier un rapport de durabilité. Ce sur la base d'exemples étrangers et de la Global Reporting Initiative.
- On vérifiera pour les entreprises publiques comment favoriser les rapports de durabilité. Le secrétaire d'Etat compétent en sera chargé.
- Pour les PME, un manuel sera élaboré pour aider les entreprises intéressées à publier des rapports de durabilité adaptés au niveau d'une PME.

Action 10 : Programme de recherche commun en matière de RSE

L'action a pour but de développer un cadre de recherche afin d'encadrer l'ensemble des études, des développements et des connaissances. Le SPF Politique scientifique contrôlera comment les parties suivantes peuvent être intégrées dans les programmes de recherche existants :

- répertorier les études existantes ;
- répertorier les lacunes sur le plan des connaissances, des outils et des mécanismes de diffusion, et ce notamment au départ d'une analyse des parties prenantes ;
- organiser des études à partir des analyses susmentionnées ;
- développer des indicateurs permettant de mesurer la RSE.

Action 11 : Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances

L'action vise à favoriser l'échange d'initiatives, de connaissances et autres en matière de RSE entre les divers niveaux publics belges. Ce en réunissant les organisateurs des centres d'expertise existants.

Action 12 : Epargne pension éthique

L'action a pour objectif de permettre, dans le cadre du troisième pilier, l'épargne pension durable pour laquelle les produits d'épargne pension RSE spécifiques pourraient bénéficier d'une déduction fiscale majorée. La variante éthique pourrait bénéficier d'une déduction majorée par rapport aux produits d'épargne pension existants. La déduction fiscale majorée ne doit pas obligatoirement être réalisée au sein de l'enveloppe budgétaire existante. Cette

action veut, pour ces produits d'épargne pension RSE, déterminer une série d'exigences minimales concernant l'intégration de critères de durabilité dans la politique de réinvestissement.

Action 13 : Obligation de transparence pour le secteur financier

La dernière action enfin comprend l'obligation de transparence existante dans le cadre de l'épargne pension du deuxième pilier et pour les OPC (organismes de placements collectifs), dans le cadre de laquelle il est indiqué si les institutions tiennent compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans leur politique de réinvestissement.

Il sera également examiné si une telle obligation de transparence peut être élargie à tout le secteur financier : banques, assurances, établissements de crédits et institutions de retraite.

3. Etat des lieux de la mise en œuvre des actions

Action 1 : Durabilisation des achats publics

Dans le cadre de la durabilisation des achats publics, un projet de plan d'action fédéral marchés publics durables a été élaboré par un groupe de travail de la Commission interdépartementale Développement durable. Le groupe de travail a atteint un accord sur 17 actions spécifiques dans le cadre de 7 objectifs. Ceux-ci étant :

1. garantir l'expertise technique en matière de critères durables
2. garantir l'expertise technique en matière d'aspects légaux
3. assurer le transfert d'informations au sein des services publics fédéraux
4. proposer une base politique officielle pour la mise en œuvre de la politique fédérale en matière de marchés publics durables
5. assurer la coordination et l'échange d'informations entre les différents niveaux de pouvoir et les diverses parties prenantes
6. étudier les possibilités d'adjudication en fonction du caractère innovant
7. fournir des informations sur le coût des produits durables

Une série d'actions de ce plan d'action fédéral développement durable confirment les engagements du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises. Il s'agit entre autres de la mise en place d'une structure d'appui marchés publics durables, l'actualisation de la circulaire concernant la mise en œuvre de la politique de développement durable lors des marchés publics ainsi que l'étude des possibilités d'adjudication en fonction du caractère innovant. L'attention particulière portée aux PME a également été réitérée.

Le projet de plan d'action fédéral marchés publics durables a, après consultation des parties prenantes, été présenté à la CIDD qui en a pris acte lors de son assemblée de février 2009 et l'a envoyé au gouvernement pour délibération politique. Au moment de l'approbation du rapport annuel de la CIDD lors de son assemblée de mars 2009, il n'avait pas encore été examiné et adopté par le Conseil des Ministres.

La mise à jour et l'accroissement de la convivialité du guide des achats durables (www.gidsvoorduurzameaankopen.be) ont depuis bien avancé. La mission de recherche pour 70 groupes de produits est déjà terminée et a été présentée sous forme de fiches marchés publics durables concrètes présentant des propositions concrètes pour l'intégration de critères durables dans les différentes phases d'un marché public. Le nouveau site web est en ligne depuis fin mars 2009.

D'un point de vue global, les différentes actions partielles du plan d'action ont bien été suivies et ont été élaborées dans le projet de plan d'action fédéral marchés publics durables qui sera mis en œuvre durant la période 2009–2011. Le guide des achats publics durables a en outre été rénové, mis à jour et rendu plus convivial.

Action 2 : Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements étrangers

Dans ce cadre, il faut souligner qu'une série d'initiatives ont été prises dans le but d'informer le secteur privé de l'existence d'outils en matière de RSE comme les directives pour les entreprises multinationales de l'OCDE. Ce tant pour assurer les transactions d'exportation auprès de l'OND (Office national du Ducroire) que pour les outils de Finexpo.

Il existe par exemple depuis un certain temps les recommandations OCDE en matière d'environnement auxquelles les transactions d'exportation doivent se conformer (examen des aspects environnementaux). Et l'année dernière, l'OCDE a ajouté une recommandation afin de tenir compte de l'endettement des pays en voie de développement pour autant qu'il soit présenté à un organisme public et ce avec la garantie de l'OND.

Enfin, il faut mentionner qu'au niveau de l'Union européenne, une série de conditions sociales et environnementales pèsent également dans la balance pour l'obtention de préférences tarifaires générales.

Action 3 : Investissements sociétalement responsables dans la fonction publique

Jusqu'à présent, cette action n'a pas donné de résultats concrets. Un sous-groupe de travail a été créé au sein du groupe de travail RSE/ISR de la CIDD et se concentre sur le développement de clauses standard dans le cadre de marchés publics. Ces clauses peuvent ensuite être promues via le guide des achats durables (cf. mise en œuvre action 1). Ce sous-groupe de travail a eu une première réunion et des informations sont actuellement rassemblées sur les différents critères utilisés dans le cadre des investissements sociétalement responsables. Le croisement de ces informations permettra de développer les clauses standard prévues.

Dans le cadre des investissements sociétalement responsables, le groupe de travail a également examiné la proposition que le sénateur Mahoux (pièce 4-723/1) a à nouveau introduite concernant la création d'un Conseil des investissements sociétalement responsables au SPP Développement durable. Le groupe de travail a précisé être prêt à fournir des conseils en la matière si cela lui était demandé.

Action 4 : Crédit d'un guichet unique pour les labels publics

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, diverses propositions ont été élaborées et examinées au niveau politique durant la précédente législature. Une des propositions comprenait la création d'une "fondation de labellisation" qui aurait pour mission la promotion des labels visant à encourager des modèles de production et de consommation durables, et notamment ceux contrôlés par un organisme indépendant, parmi lesquels l'écolabel européen et le label social belge. Cette fondation serait également chargée de gérer les deux labels publics de manière plus professionnelle et de chercher une collaboration avec les gestionnaires de labels contrôlés par un organisme tiers indépendant visant des modèles de production et de consommation durables, parmi lesquels des labels promouvant le commerce équitable, l'agriculture biologique, la gestion durable des forêts et la pêche durable. Une autre version de ces propositions se concentrerait, entre autres pour répondre à la remarque du Conseil d'Etat sur la forme juridique d'une fondation, davantage sur la création d'une chambre de réflexion comme celle prévue par la loi du 27 février 2001 visant à promouvoir une production socialement responsable. Cette chambre de réflexion aurait la même mission que la 'fondation' des précédentes versions de la proposition. Des avis ont été demandés aux comités des parties prenantes des deux labels publics (le label social belge et l'écolabel européen) pour toutes ces propositions et des propositions de texte (projets d'arrêtés d'exécution) ont été soumises pour avis au Conseil d'Etat.

La proposition n'a cependant pas été finalisée à la fin de la précédente législature et n'a pas été reprise pour discussion au cours de la législature actuelle.

Action 5 : Politique publique RSE active sur le plan international

Dans le cadre du suivi et de la préparation sur un plan international, le groupe de travail était principalement actif dans le développement du nouveau standard ISO 26000 relatif à la responsabilité sociétale des organisations en général. L'évolution des développements et la discussion concernant la position de l'expert du gouvernement au sein de l'ISO pour ce standard ont eu lieu au sein du groupe de travail RSE/ISR. Alors que lors de l'élaboration du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises, le standard en était encore à l'état "d'avant-projet", un consensus a été atteint en 2008 entre les parties prenantes des différents pays participant pour créer un "projet de la Commission". Etant donné que le consensus doit maintenant plutôt être atteint au niveau national, la représentation publique au sein du comité miroir belge du Bureau national de Normalisation (NBN) a été renforcée par des membres du groupe de travail RSE.

Le suivi des développements au sein du Groupe de travail de haut niveau sur la RSE de la Commission européenne a également été prévu au sein du groupe de travail RSE. Le représentant belge au sein du Groupe de travail de haut niveau fait régulièrement son rapport au groupe de travail. Le groupe de travail a en outre été invité à présenter les expériences belges en matière de réseaux d'apprentissage RSE lors d'une réunion du Groupe de travail de haut niveau. Tant les expériences fédérales que les expériences régionales (flamandes) seront abordées. La présentation est programmée pour la prochaine réunion du Groupe de travail de haut niveau sur la RSE.

Quant au suivi des développements au sein de l'OCDE, il sera d'abord garanti par le responsable du point de contact OCDE belge créé dans le cadre de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Ce point de contact national dépend du SPF Economie et a déjà pris de nombreuses initiatives pour présenter et diffuser les directives de l'OCDE. Directives qui ont été aussi mises sous les projecteurs des entreprises grâce à la plateforme KAURI qui organise régulièrement des actions dans ce cadre.

Toujours au niveau de l'OCDE, le SPP Développement durable a soutenu la présidence de la réunion annuelle d'experts du développement durable (AMSDE). Grâce au soutien de la AMSDE en général et de sa nouvelle présidence, cette présidence est accordée à un Belge pour les deux années à venir.

En ce qui concerne la participation active à la mise en place d'un programme de travail de 10 ans pour soutenir les initiatives régionales et nationales visant une production et une consommation durables, le SPP Développement durable a également accordé un soutien financier au Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies à titre de contribution dans la stratégie de communication pour le processus de Marrakech. Le suivi de ces développements est géré par la Taskforce Développement durable du Bureau fédéral du Plan qui, à cette fin, collabore avec d'autres administrations et experts impliqués et les concerte.

Quant à l'état des lieux de la cinquième action partielle relative au développement des capacités en matière de RSE dans des pays en voie de développement, le groupe de travail ne dispose pas d'informations suffisantes pour se prononcer.

Dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) au sein du Bureau international du travail, le représentant belge a demandé, au niveau du conseil d'administration, à plusieurs reprises davantage de ressources pour la promotion, le suivi et le contrôle de l'application de la Déclaration tripartite de 1977 sur les entreprises multinationales.

Action 6 : Soutien aux réseaux d'apprentissage

Dans le cadre de cette action, la Cellule Economie sociale du SPP Intégration sociale a, en collaboration avec le groupe de travail RSE, développé une initiative pour soutenir des réseaux d'apprentissage par l'intermédiaire des Chambres de Commerce. Le SPP Intégration sociale a à cet effet prévu un budget de 300.000 € pour lancer des réseaux d'apprentissage selon l'exemple du projet Quadrant de la VOKA (Chambre de Commerce de la Flandre orientale) (2004-2007). Dix Chambres de Commerce ont finalement décidé de participer, sous la coupe de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique. Le projet global a été intitulé "Quadrant-BEL" et a abouti à deux types de parcours d'apprentissage RSE parallèles : un pour les Chambres de Commerce mêmes et un pour les entreprises de chaque Chambre participante. Cela a permis le lancement de sept réseaux d'apprentissage auxquels ont participé au total plus de 70 PME et entreprises d'économie sociale de divers secteurs. Les résultats de ce projet "Quadrant-BEL" ont été présentés sous forme d'une brochure reprenant les témoignages, les actions RSE, les expériences et les conseils utiles tant pour les PME et les entreprises d'économie sociale de Belgique que pour les Chambres de Commerce participantes.

Le projet a été jugé positif et le ministre de l'Intégration sociale a prévu un nouveau budget pour la poursuite du projet "Quadrant-BEL".

Action 7 : Soutien au commerce éthique au niveau de la Belgique

Jusqu'à présent, les autorités fédérales n'ont pris aucune initiative pour créer un réseau d'apprentissage similaire à l'Ethical Trading Initiative (ETI) en Grande-Bretagne.

Un contact a toutefois été établi avec l'IDH ("Initiatief Duurzame Handel"), qui est en pleine expansion, dans le cadre d'une visite de quelques membres du Groupe de travail RSE à MVO-Nederland. Cette visite a été organisée à la demande de l'Administration flamande du Travail et de l'Economie sociale dans le cadre de la préparation de leur note de vision RSE. L'IDH est une nouvelle initiative néerlandaise basée sur l'ETI. L'IDH est une collaboration entre les autorités, le secteur privé, les syndicats et les ONG dans laquelle les différentes parties collaborent pour aborder les contraintes sociales et écologiques dans les chaînes de commercialisation et de production. L'IDH souhaite améliorer les conditions économiques, environnementales et de travail dans les premiers chaînons des chaînes de production de pays en voie de développement par l'échange de connaissances ainsi que des programmes d'amélioration et d'apprentissage ciblés. Le budget total de l'IDH s'élève à 31 millions d'euros.

Action 8 : Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes

L'organisation d'un dialogue informel entre les parties prenantes est liée au rapport sur l'état des lieux du plan d'action qui est lui-même lié au rapport de la CIDD.

Comme il s'agit d'un premier état des lieux, aucun dialogue informel n'a encore été organisé. Le présent rapport en sera à l'origine au printemps 2009.

Action 9 : Rapports de durabilité

Jusqu'à présent, aucune initiative n'a été prise par les institutions citées dans le plan d'action RSE. Aucun groupe de travail composé de parties prenantes n'a donc été formé.

Il faut toutefois souligner que les parties prenantes n'ont pas attendu la mise en œuvre de l'action et ont pris elles-mêmes des initiatives. Business & Society Belgium, un réseau d'entreprises concernées par la RSE, a par exemple publié un guide pratique sur les rapports de durabilité. Un groupe de travail de quinze entreprises du réseau a examiné la qualité des rapports de durabilité et a publié un guide répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les attentes des parties prenantes ?
- Comment faire d'un rapport de durabilité un outil de communication dynamique reflétant la stratégie de durabilité d'une entreprise ?
- Quels sont les outils à disposition ?
- Quels sont les étapes et les facteurs de succès lors de la rédaction d'un excellent rapport ?

Le guide indique aussi qu'il est possible de publier un excellent rapport conforme aux standards internationaux les plus récents (directives GRI 3 du Global Reporting Initiative) sans que ce dernier soit compliqué et volumineux. Le guide pratique peut être trouvé sur le site Internet de Business & Society Belgium : www.businessandsociety.be, sous la rubrique Nos publications.

Une deuxième initiative importante et intéressante lancée par les parties prenantes dans le domaine des rapports de durabilité est le processus initié au sein de KAURI, un réseau multilatéral belge et un centre de connaissances sur l'entrepreneuriat international, la RSE, la durabilité... Un groupe d'ONG s'est entre autres penché sur les rapports de durabilité. Une série de rapports de durabilité ont été créés, dont certains conformément aux directives GRI. KAURI organise en outre un atelier tant pour les entreprises que pour les intégrations sociales qui souhaitent réaliser des rapports de durabilité conformes à la GRI. De nombreux membres de Kauri, que ce soit des entreprises ou des organisations sociales, publient en outre un rapport de durabilité. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur www.kauri.be.

Enfin, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) organise chaque année le "Prix belge du meilleur rapport de développement durable". Le prix de 2008 a été organisé en collaboration avec Business & Society Belgium, l'université de Gand et Kauri. L'initiative de l'IRE a vu le jour il y a 10 ans bien que les premières années, elle se concentrat davantage sur les qualités écologiques du rapport.

Action 10 : Etablissement d'un programme de recherche commun en matière de RSE

Le SPP Développement durable a, pour cette action, présenté un projet de recherche à la Politique scientifique fédérale dans le cadre de l'Action en soutien aux priorités stratégiques des autorités fédérales. La demande de recherche a été retenue par la Politique scientifique fédérale et un appel à candidats a été lancé. Suite à une procédure de sélection à laquelle participaient également des experts internationaux, le partenariat entre Solvay Business School, Vlerick Leuven/Gent et l'Observatoire social européen a finalement été désigné comme exécutant. Le projet de recherche s'intitule : "Domaines de connaissances et actualisation dynamique des connaissances en matière de RSE".

Les objectifs de la recherche sont triples :

- répertorier les études existantes et leurs résultats, les outils et les initiatives en matière de RSE, ainsi que les centres d'expertise axés sur la RSE en Belgique, en Europe et sur le plan international ;
- répertorier les principales lacunes sur le plan des connaissances, des outils et des mécanismes de diffusion, et ce notamment au départ d'une analyse des parties prenantes. Une attention toute particulière sera accordée à l'application concrète de la RSE dans les PME ;
- la présentation de propositions pour l'organisation de missions de recherche et de développement spécifiques à partir des analyses susmentionnées.

Dans le cadre de ce projet de recherche, une commission d'experts a également été créée représentant des experts belges mais aussi la Commission européenne (tant la DG Entreprise que la DG Affaires sociales) ainsi que des experts de groupes de parties prenantes organisés au niveau international. La première réunion a eu lieu en novembre 2008. Le projet doit durer neuf mois. Les résultats de l'étude sont donc prévus pour l'été 2009. Le projet de recherche est financé (budget de 52.000 €) par la Politique scientifique fédérale.

Action 11 : Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances

Aucune initiative spécifique n'a été entreprise dans le cadre de cette action. Les principaux responsables publics de la politique RSE régionale sont néanmoins toujours invités aux réunions du groupe de travail. Les représentants flamands y jouent principalement un rôle actif. Une série d'initiatives communes en ont déjà découlé, comme la visite à MVO-Nederland à la demande de l'Administration flamande du Travail et de l'Economie sociale, ou la coopération relative à la présentation des expériences en matière de réseaux

d'apprentissage pour le Groupe de travail de haut niveau sur la RSE. Le représentant flamand du groupe de travail RSE a également présenté les initiatives publiques RSE existant au sein de la région flamande. Le groupe de travail comprend aussi un représentant pour la Région de Bruxelles-Capitale La Région wallonne a récemment désigné un nouveau représentant au sein du groupe.

Action 12 : Epargne pension durable

A la fin de la législature précédente, les autorités fédérales ont créé un groupe de travail intercabinets qui a élaboré une proposition relative à l'épargne pension durable.

La proposition se basait sur la distinction entre l'épargne pension RSE d'une part et l'épargne pension ordinaire (non RSE) d'autre part. Tant dans le cadre des fonds d'épargne pension que dans le cadre des assurances d'épargne pension, une distinction devra être réalisée sur la base des critères RSE utilisés pour le réinvestissement des moyens récoltés et une obligation de transparence concernant leur politique de placement et leur prise en compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux devra être introduite dans le cadre du troisième pilier. Dans la proposition, l'épargne pension RSE bénéficierait d'une déduction fiscale majorée tandis que l'épargne pension ordinaire pourrait toujours faire appel à la déduction fiscale non majorée actuelle.

Une proposition plus ou moins concrète d'un cadre légal a été élaborée mais à la fin de la législature, aucun accord n'avait plus été atteint concernant les critères à utiliser, le mode de contrôle et l'importance de la déduction fiscale majorée. Les activités n'ont jusqu'à présent pas encore été reprises.

Action 13 : Evaluation et élargissement des règles de transparence

Fin 2008, le SPP Développement durable a organisé un marché public pour l'évaluation de la mesure de transparence actuelle dans le cadre du deuxième pilier de pension et ce pour les Organismes de Placement Collectifs. Le marché public a finalement été octroyé à Ethibel Forum qui a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement.

L'objectif de la mission d'étude et d'évaluation est d'analyser le respect des obligations de transparence susmentionnées et plus spécifiquement relatives au respect des aspects sociaux, éthiques et environnementaux lors de la gestion des budgets (stratégie de placement) et éventuellement l'exercice des droits qui y sont liés. La mission a également pour objectif d'examiner les conséquences de l'introduction de ces clauses spécifiques de transparence concernant l'utilisation des aspects sociaux, éthiques et environnementaux lors de la gestion des budgets. L'accent a été mis sur les questions suivantes :

1. L'introduction de ces clauses de transparence a-t-elle entraîné des modifications dans la gestion des budgets ?
2. Les budgets ont-ils davantage été orientés vers des investissements socialement responsables à la suite de ces clauses de transparence ?
3. Pourquoi les aspects sociaux, éthiques et environnementaux n'ont-ils pas été éventuellement pris en compte ?
4. Quels sont les aspects sociaux, éthiques et environnementaux les plus couramment pris en compte ?
5. Comment ces aspects sont-ils intégrés dans la gestion ?
6. Que pensent les gestionnaires de telles clauses de transparence utilisant des aspects sociaux, éthiques et environnementaux ?
7. Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors de l'utilisation d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la gestion des budgets ?

La mission a une durée de 210 jours civils et devra aboutir à un rapport reprenant la méthode d'approche, l'évaluation qualitative et quantitative des données rassemblées et l'évaluation des conséquences de l'introduction de ces clauses. Il a également été demandé de faire de recommandations au monde politique concernant ces clauses et leur élargissement éventuel à tout le secteur financier. Les résultats sont attendus pour l'été 2009. Le budget total de la mission d'étude s'élève à 30.000 € hors T.V.A.

4. Conclusion

L'état des lieux de la mise en œuvre indique qu'une partie des actions a été réalisée. Certaines actions, généralement les plus sensibles politiquement et budgétairement, ne connaissent pas encore de contenu concret. Des propositions ont toutefois été lancées pour la plupart des actions mais elles n'ont pas toujours été finalisées lors de la précédente législature et la discussion n'a pas encore repris au cours de la législature actuelle. Il serait également important de préciser la volonté politique de développer et de mettre en œuvre une série d'actions du plan d'action RSE.

Enfin, il faut également attendre les résultats d'une série de missions d'évaluation et de recherche actuellement en cours et qui ne seront publiés qu'à la mi-2009.

La RSE prend de l'ampleur aussi au niveau international comme le montrent les diverses initiatives prises par les institutions internationales. L'OCDE joue un rôle important dans ce débat et ce rôle se reflète dans la politique belge. L'Union européenne applique en outre une politique active d'intégration des différents aspects, notamment environnementaux et sociaux, dans sa politique économique. Cette évolution renforce la politique RSE dans notre pays.

Outre la mise en œuvre partielle des actions, il est important aussi de constater que la RSE n'est pas uniquement une matière fédérale et que diverses autorités régionales développent également des initiatives. Il serait utile de les rassembler dans un document de synthèse commun, notamment dans le cadre d'une mise à jour du 'Recueil des politiques et pratiques nationales en matière de RSE au sein de l'Union européenne'.

Pour terminer, il faut souligner que plusieurs initiatives importantes et intéressantes voient aussi le jour chez les parties prenantes. Les résultats de l'étude RSE (mise en œuvre de l'action 10) peuvent éclaircir ce point.

La centralisation de toutes ces initiatives (fédérales, régionales et du chef des parties prenantes) peut permettre de mieux cerner la véritable dynamique RSE en Belgique et former la base d'une évaluation plus poussée de la politique RSE (fédérale) en général et du plan d'action RSE en particulier.

Annexe 3 : EIS

Depuis 2004, la Régie met à disposition des gestionnaires des bâtiments de chaque SPF et SPP, un logiciel accessible par internet et qui leur permet de recenser et mieux gérer leur consommation (gaz, électricité, mazout, eau). Ce logiciel appelé EIS « Environment Information System » permet de centraliser et de synthétiser toutes ces données de consommations.

En dépit de la circulaire EIS du 17 juin 2005 publiée au moniteur le 15 juillet 2005, pour le moment, peu de SPF se sont organisés pour systématiser l'encodage des consommations dans EIS.

La présence des consommations est donc très variable d'un SPF à l'autre. Certains SPF assurent un bon suivi de leurs bâtiments, d'autres ne recensent pratiquement aucune consommation. Globalement, les consommations de 10 à 20% des compteurs sont encodées manuellement par les SPF.

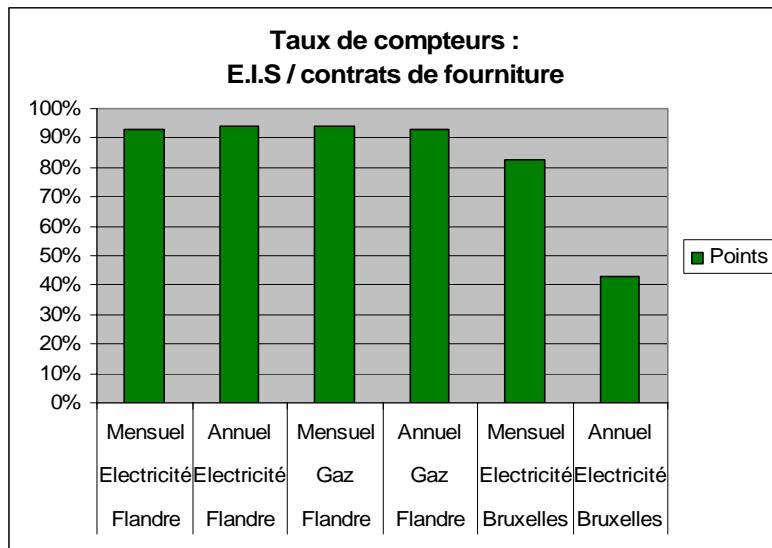
Dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, la Régie a été chargée d'établir les cahiers des charges pour la sélection d'un fournisseur d'électricité et d'un fournisseur de gaz pour chaque région. Des contrats ont déjà été conclus pour la Flandre, et pour l'électricité à Bruxelles.

Ceci a nécessité un inventaire complet des points de fourniture. Ces points sont en cours d'introduction dans l'E.I.S. Pour la Flandre, 93% des compteurs à relevés annuels et 94% des compteurs à relevés mensuels ont déjà été introduits dans l'E.I.S. Pour Bruxelles, l'introduction est en cours. Pour la Wallonie, l'inventaire des points de fourniture est encore en cours de réalisation.

Statistiques des points de mesures (compteurs)

Comparaison des points de la liste des contrats de fourniture et de l'E.I.S

			Points du	Points	%age
			contrats de fourniture	EIS	points
Flandre	Electricité	Mensuel	245	228	93%
Flandre	Electricité	Annuel	581	547	94%
Flandre	Gaz	Mensuel	97	91	94%
Flandre	Gaz	Annuel	449	417	93%
Bruxelles	Electricité	Mensuel	182	150	82%
Bruxelles	Electricité	Annuel	343	148	43%



Consommations

Depuis fin novembre 08, la Régie obtient des fournisseurs la plupart des données de consommations. Des contacts sont encore en cours pour obtenir les données manquantes.

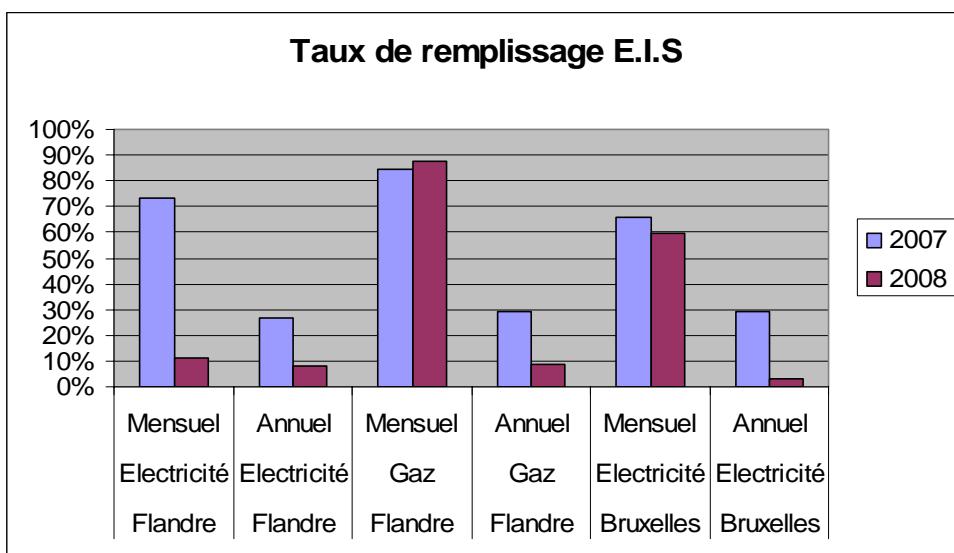
Les données reçues peuvent être introduites automatiquement dans l'E.I.S et permettent de suppléer le manque d'encodage manuel.

A l'heure actuelle les données sont encore trop incomplètes pour donner des chiffres globaux fiables. Cependant pour l'électricité et le gaz cela devrait évoluer rapidement dans les semaines ou mois à venir grâce aux données que nous commençons à recevoir en masse des fournisseurs.

Pour le chauffage il y a la partie des consommations de fioul qui restera toujours inconnue si les SPF et SPP ne s'organisent pas pour recueillir complètement ces consommations qui nécessitent l'encodage manuel des occupants. Il en est de même pour les consommations d'eau. Il est malheureusement probable que les difficultés d'organisation persistent continuellement pour les SPF et SPP. Il existe des systèmes de télémétrie capable de recueillir automatiquement ces consommations. Ces systèmes se sont fortement démocratisés ces dernières années. Il serait vraisemblablement intéressant d'installer de tels systèmes. Selon le budget qui serait alloué à cette opération nous pourrions récolter automatiquement une partie ou totalité des données manquantes.

Statistiques de remplissage des consommations dans E.I.S au 11/03/2009

			Nb de compteurs recensés pour les contrats de fourniture	Nb de compteurs ayant une consommation annuelle calculé dans EIS		%age	
				2007	2008	2007	2008
Flandre	Electricité	Mensuel	245	180	27	73%	11%
Flandre	Electricité	Annuel	581	156	47	27%	8%
Flandre	Gaz	Mensuel	97	82	85	85%	88%
Flandre	Gaz	Annuel	449	130	39	29%	9%
Bruxelles	Electricité	Mensuel	182	120	109	66%	60%
Bruxelles	Electricité	Annuel	343	100	10	29%	3%



D'autre part, nous travaillons actuellement sur la création d'une procédure pour repérer les bâtiments qui recueillent des encodages complets et fiables (eau, fioul, gaz, électricité). Cela nous permettra de tirer des statistiques de consommation sur des lots de bâtiments selon leurs affectations ou spécificités. Si les lots sont suffisamment importants, ces statistiques de consommation pourront être étendues au reste des bâtiments.

Les surfaces

Les surfaces reprises dans EIS proviennent du service patrimoine de la Régie (propriété ou prise en location).

Ces surfaces sont les surfaces brutes occupées par les institutions fédérales (voir tableau).

Institution	Surface brute (en m ²)
Institutions Européennes	133.722
Ministère de la défense	35.935
Police fédérale	905.266
Régie des Bâtiments	105.990
Résidences famille royale	76.550
Service des pensions du secteur public	18.367
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	104.927
SPF Budget et Contrôle de la gestion	5.786
SPF Chancellerie du Premier Ministre	90.785
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	146.105
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	77.782
SPF Finances	1.483.370
SPF Intérieur	348.172
SPF Justice	1.948.729
SPF Mobilité et Transports	63.428
SPF Personnel et Organisation	32.749
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	236.031
SPF Sécurité Sociale et Institutions publiques de sécurité sociale	103.475
SPF Technologie de l'Information et de la Communication	3.419
SPP Développement durable	6.493
SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale	117.954
SPP Politique scientifique	577.978

Les surfaces des SPF et SPP sont entièrement gérées par la Régie. Les autres institutions, telles que les parastataux gèrent eux-mêmes leurs bâtiments. Nous n'avons aucun droit de regard sur cette gestion ce qui implique que les surfaces occupées en dehors d'une gestion par la Régie nous sont inconnues.

Nombre de personnes

Le nombre de personnes utilisant les bâtiments devrait être encodé dans EIS par les occupants, mais cela est très peu réalisé. Toutefois vous trouverez sur www.pdata.be le nombre de personnes employées par SPF ou SPP.

Annexe 4 : Rapportage sur les achats de voitures par les SPF et SPP

Les tableaux suivants ont été élaborés grâce aux informations fournies par les différents SPF et SPP. Selon la circulaire 307quater, 50% des voitures de personnes¹ achetées sur l'année doivent appartenir au plus à la catégorie C d'émissions de CO₂ ou à des technologies plus propres de motorisations (véhicules électriques, hybrides, etc.). Ces achats sont représentés en vert dans le tableau ci-dessous. Les colonnes rouges représentent les catégories de véhicules moins propres d'un point de vue environnemental.

Table 1 : Etat des lieux du parc fédéral des voitures de personnes à la fin de l'année 2008

		Enfrettement de C3																		
		SPF Gouvernement	SPF Justice	SPF Intérieur	SPF Justice et Sécurité	SPF Justice, Police, Chasse et pêche et	SPF Sécurité publique, Transport, Alimentation et énergie, Sécurité de la Chasse et	SPF Alimentation et Nutrition humaine et	SPF Affaires étrangères et Coopération internationale et Coopération régionale	SPF Energie, Travail et Coopération sociale	SPF Mobilité et Transport	SPF Sécurité sociale	SPF Politique administrative et	SPF Travail et Coopération régionale	SPF Chassavéto au Premier Ministre	SPF Défense publique, Lettre et poste et	SPF Budget et Chasse au Gouvernement et	SPF Développement durable	SPF Protection de l'environnement	Total
Enfrettement fin 2008	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	B	4	0	0	16	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	22	
	C	226	5	14	38	0	5	79	6	4	0	2	1	4	1	0	0	385		
	D	50	6	1	236	0	3	5	0	2	0	1	0	4	0	0	0	300		
	E	12	2	4	39	1	4	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0	66		
	F et +	0	1	0	655	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	657		
	gaz	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
	hybride	0	2	0	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7		
	Autres carburants	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
	indissociables (mangé dans)	174	37	19	0	6	53	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	291		
		A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		B	0	4	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	13	
		C	21	11	5	1	0	1	41	0	3	0	2	0	1	1	0	0	87	
		D	11	7	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	26	
		E	5	4	2	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	
		F et +	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
		gaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		hybride	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
		Autres carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		% nb	40,00	9,91	0,13	4,22	3,77	3,73	3,20	2,23	2,09	1,07	0,06	0,45	0,29	0,20	0,23	0,05	0,02	0,00

¹ Voitures de personnes : véhicules destinés à transporter des personnes. Ces voitures peuvent transporter jusqu'à 8 personnes maximum, chauffeur non compris.

Les catégories d'émission de CO2 sont disponibles, pour les véhicules essences et diesel, sur le guide CO2 de la voiture, téléchargeable via le portail internet suivant : www.voitureeconomie.be. Ces informations, ainsi que celles concernant la classification selon les normes « EURO » sont également disponibles auprès des constructeurs.

La dernière colonne du tableau 1 donne une idée de la proportion d'agents au sein de chaque service public et permet ainsi de modérer chaque ligne.

La table 2 donne un aperçu des achats de véhicules en fonction de l'émission de polluants (classification « EURO ») de leurs moteurs.

Table 2 : Ventilation du parc fédéral des voitures de personnes en fonction de la catégorie de moteur (norme EURO)

	En circulation fin 2008						Achetées en				% nb agents
	Euro 3	Euro 4	Euro 5	+ Euro 6 et	Inclassables	Non enregistrées	Euro 3	Euro 4	Euro 5	+ Euro 6 et	
Emission de CO, NOX, Hydrocarbures et particules fines											
SPF Finances	0	37	0	429	466	0	37	0	0	0	48.66%
SPF Justice							0	27	0	0	19.91%
SPF Intérieur	0	9	0	0	44	0	9	0	0	0	8.13%
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie											4.22 %
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	16	39	0	0	0	0	13	0	0	0	3.77 %
Ministère de la Défense	704	225	39	0	0	0	0	0	0	0	3.73 %
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement											3.20 %
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	7	3	2	0	0	0	1	0	0	0	2.23 %
SPF Mobilité et Transports	0	88	0	0	49	0	46	0	0	0	2.09 %
SPF Sécurité sociale	3	13	0	0	0	0	1	0	0	0	1.87 %
SPF Personnel et Organisation	1	3	1	0	0	0	2	1	0	0	0.86 %
SPP Politique scientifique	0	1	1	0	5	0	0	0	0	0	0.46 %
SPF Chancellerie du Premier Ministre	0	4	0	0	0	0	2	0	0	0	0.29 %
SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0.28 %
SPF Budget et Contrôle de la Gestion	0	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0.23 %
SPF FEDICT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.06 %
SPP Développement durable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.02 %
SPP protection du consommateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00 %
TOTAL	732	427	43	0	527	0	139	1	0	0	

Concernant les autres véhicules (dénommés « véhicules de transport » dans les tables suivantes), les informations sont beaucoup moins précises pour deux raisons principales : l'absence d'obligation de rapportage spécifique et le caractère parfois particuliers des

véhicules concernés (notamment au sein du SPF Intérieur et du Ministère de la Défense). Les tables 3 et 4 reprennent les véhicules dont nous avons les informations en matière d'émissions de CO2 ou d'autres polluants (normes EURO).

Table 3: Nombre de véhicules de transport rapportés pour le parc automobile fédéral, ventilé par catégorie d'émission de CO2

Emission de CO2	En circulation fin 2008							Achetées en 2008					
	A	B	C	D	E	F et +	Inclassables (manque d'informations)	A	B	C	D	E	
TOTAL	0	0	4	216	691	674	239	0	0	0	2	14	1

Table 4: Nombre de véhicules de transport rapportés pour le parc automobile fédéral, ventilé selon la norme EURO

Emission de CO, NOX, Hydrocarbures et particules fines	En circulation fin 2008					Achetées en 2008				
	EURO 3	EURO4	EURO5	EURO6 et +	Inclassables (manque d'informations)	EURO 3	EURO4	EURO5	EURO6 et +	
TOTAL	1264	316	14	0	261	0	11	15	0	



Partie 2
Rapports annuels
des membres de la CIDD

Table des matières

**Rapport de monsieur H. Parmentier, Président,
Représentante du Ministre du Climat et de l'Energie**

**Rapport de monsieur P.-J. Delvoye, Vice-président,
Représentant de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique
scientifique**

**Rapport de madame M. Cherchari, Vice-présidente,
Représentante du Ministre de la Coopération au développement**

**Rapport de madame D. DUJARDIN, membre
Représentante du Premier Ministre**

**Rapport de monsieur J.-M. Galand, membre
Représentant du Ministre des Finances**

**Rapport de monsieur P. DU VILLE, membre
Représentant de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé**

**Rapport de madame N. Roobrouck, membre
Représentante du Ministre de l'Intérieur**

**Rapport de monsieur S. Vaneycken, membre
Représentant du Ministre de la Justice**

**Rapport de monsieur N. De Coster, membre
Représentant de la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances**

**Rapport de monsieur F. Borginon, membre
Représentant du Ministre des Affaires Etrangères**

**Rapport de madame D. Tabbara, membre
Représentante de la Ministre de l'Intégration sociales, des Pensions et des Grandes villes**

**Rapport de monsieur A. Vanheusden, membre
Représentant du Ministre de la Défense**

**Rapport de madame L. Dayez, membre
Représentante de la Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes
institutionnelles**

**Rapport de madame E. Van Gelder, membre
Représentante du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification**

**Rapport de monsieur E. Dimmock, membre
Représentant de la Ministre de la Politique de migration et d'asile**

**Rapport de monsieur M. Roman, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Mobilité**

**Rapport de madame C. Verbyst, membre
Représentante du Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude**

**Rapport de monsieur R. Volders, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat aux finances**

**Rapport de monsieur F. Roux, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la
Présidence européenne**

**Rapport de monsieur B. Lefebvre, membre
Représentant de la Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées**

**Rapport de monsieur P. Onclinx, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat au Budget et Secrétaire d'Etat à la Politiques des familles**

**Rapport de madame M. De Meyer, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté**

A. Rapports des membres de la CIDD

**Rapport de monsieur H. Parmentier, Président,
Représentante du Ministre du Climat et de l'Energie****1. Introduction**

Le présent rapport offre l'occasion de remercier tous les collaborateurs ayant travaillé sur des actions de développement durable, en particulier les représentants des administrations fédérales au sein de la CIDD qui ont été appelés à contribuer à deux processus importants au cours de l'année écoulée : le Printemps de l'Environnement et le Plan fédéral de développement durable.

Tout en poursuivant les mesures initiées précédemment, l'année 2008 a permis de lancer de nombreuses initiatives qui arrivent aujourd'hui à maturité. Le Printemps de l'Environnement a été l'occasion de débattre d'une série de propositions liées aux modes de consommation et de production, à la biodiversité, à l'environnement et à la santé, au climat et à l'énergie, aux transports et à la mobilité. Ce processus a abouti à 159 engagements politiques en juin dernier. De nombreuses mesures ou programmes sont en préparation depuis et il est possible de suivre leur mise en œuvre sur le site internet qui y est consacré¹.

Par ailleurs, l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable, la consultation sur celui-ci et le projet de Plan ont été préparés par les administrations fédérales au sein de la CIDD. Le projet de Plan a été soumis au gouvernement en octobre 2008. Néanmoins, le processus de préparation du Plan a été suspendu pour veiller à une concordance entre le prochain Plan et l'exercice d'évaluation des instruments de coordination de la politique fédérale de développement durable, tel que prévu dans l'accord de gouvernement.

Dans les points suivants, vous trouverez une présentation succincte des activités menées en vue d'un développement durable par les différentes administrations sous la responsabilité du Ministre. Vous trouverez de plus amples informations dans leur rapport d'activité respectif.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable**Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable**

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> Vous y trouverez par mesure annoncée un suivi détaillé et mis à jour de la mise en œuvre.

¹ http://www.printempsdel'environnement.be/FR/les_ateliers/suivi

Attributions	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
CIDD	5	33	38	5	33	38	100,00%	100,00%	100,00%
SPP Développement durable	4	18	22	4	16	20	100,00%	88,89%	90,91%
Développement durable	1	23	24	1	22	23	100,00%	95,65%	95,83%
Energie	31	10	41	0	9	9	0,00%	90,00%	21,95%
Protection des consommateurs	0	12	12	0	12	12		100,00%	100,00%
Environnement	20	65	85	20	53	73	100,00%	81,54%	85,88%
Total	61	142	203	27	130	157	44,26%	91,55%	77,34%

Par ailleurs, un inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre est actualisé chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

3. Sensibilisation

4ème édition de la journée du développement durable dans la fonction publique fédérale

Le SPP Développement durable a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître la notion de développement durable. Dans cette optique, le service a organisé le 9 octobre 2008 une conférence au cours de laquelle six spécialistes ont présenté chacun leur propre vision du développement durable. Le Ministre du Climat et de l'Energie était invité à commenter sa politique de développement durable. Vous trouverez plus de renseignement sur <http://www.sppdd.be/conferencedd>

Cet événement a lancé la quatrième édition du jour du développement durable qui a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur [www.developpementdurable.be.\(http://www.journeedeveloppementdurable.be/fr/\)](http://www.developpementdurable.be.(http://www.journeedeveloppementdurable.be/fr/))

Comme pour les deux éditions précédentes, l'édition 2008 de la journée du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement a été placée sous le signe du développement durable. Depuis trois ans, nous organisons une grande journée pour tout le

personnel, avec au programme un certain nombre d'activités à caractère social et écologique. Ce sont ainsi plus de 1.300 fonctionnaires qui ont été répartis dans 49 activités différentes.

Mais ce n'est pas tout. Le programme de la journée du 17 octobre a évidemment débuté par un petit-déjeuner « santé », inspiré du Plan National Nutrition Santé (Direction Générale « Animaux, Végétaux et Alimentation ») et concocté à partir de produits équitables et bio.

Enfin, la journée s'est terminée par un buffet, l'occasion de déguster toutes sortes de spécialités des quatre coins de la planète, ... aux rythmes des maracas. Chaque participant a pu également y recevoir sa surprise 'durable' 2008: une mini agrafeuse fonctionnant sans agrafes.

Le SPF économie a participé, cette année encore, à la semaine du développement durable. Le point d'orgue de la semaine fut le quizz interfédéral organisé le 14 octobre 2008. Il s'est réalisé en collaboration avec nos collègues de la Chancellerie. L'objectif de cette activité transversale et ludique, était de stimuler une conscience plus importante du développement durable des différents SPF.

Au total, neuf équipes ont été constituée : SPF Affaires étrangères, SPF finances, SPF justice, SPF intégration sociale, SPF personnel et organisation, SPF économie, SPP politique scientifique, SPP développement durable et la Chancellerie. Concrètement, chaque SPF a constitué une équipe de 4 personnes. Les supporters étaient les bienvenus. C'est de ce groupe de supporters que c'est crée une nouvelle équipe, qui est devenue l'équipe lauréate du quizz. Les vainqueurs, dont un représentant du SPF économie, ont reçu en cadeau une peinture et un colis-cadeau OXFAM.

Toujours lors de la journée du développement durable, une présentation sur le domaine de **l'empreinte écologique** a été réalisée. Une conférence ainsi que des tests personnalisés ont concrétisé cette sensibilisation.

Une conférence sur les maisons passives a eu lieu le 18 mars 2008 dans le City Atrium.

Dans le cadre de l'obtention du certificat EMAS, **un guide environnemental** a été édité et distribué à tous les agents du SPF.

Collecte GSM

Lors du petit-déjeuner durable du 17 octobre 2008, il a été proposé aux collaborateurs de déposer, au stand EMAS, leurs anciens GSM – même endommagés – mais aussi les batteries, les chargeurs, les oreillettes (seuls 2.5 % des gsm sont récupérés, or ils sont recyclables à 80%). Les 97 gsm récoltés ont été transmis à 'association Fonebak qui recycle les GSM usagés et restaure les appareils qui sont encore utilisables afin de les revendre dans les pays en développement, à un prix très démocratique. Le bénéfice de la vente est ensuite reversé à une association, dans le cas du SPF, 'Green Belgium', qui œuvre en matière de développement durable et d'environnement.

Collecte de bouchons en liège

Depuis la mi-janvier 2008, un récipient dédié aux ‘bouchons en liège’ a été installé à l'accueil du site de l'Eurostation. Le liège est en effet un matériel de récupération idéal en bioconstruction qui est presque toujours jeté avec la fraction tout-venant des déchets. La collecte a été initiée de manière conjointe avec nos collègues du SPF Sécurité sociale et du SPdSP. Elle complète la collecte des bouchons en plastique. La quantité de liège collectée en 2008 est de 71.5 kg.

La gestion de cette collecte sera entièrement assurée par le SPF Santé Publique SCA et Environnement à partir de 2009.

Collecte de jouets pour la Saint-Nicolas

Tout comme l'année passée, lors de la fête de Saint-Nicolas, organisée pour les enfants du personnel par le Service Social, le grand Saint-Nicolas du SPF a proposé aux enfants de lui apporter tous leurs vieux jouets et livres et de faire ainsi plaisir à d'autres. En l'occurrence, les autres, cette année, ce sont deux écoles installées à Schaerbeek et qui mettent en place des activités (bibliothèque, ludothèque) pour les enfants défavorisés du quartier.

EMAS

Un effort considérable en termes de sensibilisation au système de gestion environnemental a été entrepris, puisque l'entièreté du personnel a du suivre en 2008 une formation EMAS. Cette formation avait pour but d'expliquer au personnel la démarche EMAS, les principales procédures qui les concernent, mais aussi et surtout les objectifs environnementaux du SPF et la manière dont le personnel peut y contribuer.

4. Autres activités la cellule stratégique ou du (des) SPF(s)

Consultation sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable

Le SPP DD a assuré la préparation de la consultation de l'avant-projet qui s'est déroulée du 1^{er} mai au 30 juin 2008.

L'objectif principal de la consultation était non seulement de faire connaître à la population l'avant-projet de plan, mais également de lui permettre de modifier le document en lui donnant la possibilité de formuler des observations et ainsi d'améliorer le texte.

Préparation du projet de plan

Entre le 30 juin et le 12 septembre le SPP développement durable le SPP Développement durable, aidé d'agents d'autres SPF, ont préparé un projet de plan qui a été transmis le 12 septembre aux membres de la CIDD avec l'historique complet et les justifications liés au traitement des réactions reçues lors de la consultation

Groupes de travail CIDD

L'avant-projet du Plan d'action fédéral « marchés publics durables » a été approuvé le 9 septembre 2008 par le groupe de travail CIDD-CCPIE. L'assemblée plénière de la CIDD a pris acte du document le 15 octobre 2008 et a décidé de le mettre en consultation publique.

Le groupe responsabilité sociétale des entreprises et investissements sociétalement responsables (ISR) s'est réuni quatre fois en 2008. Le groupe de travail a été chargé de suivre un certain nombre d'actions dans le cadre du plan d'action comme requis et adopté par le gouvernement le 21 Décembre 2006.

Demande d'avis au CFDD

Le Ministre a demandé 6 avis au CFDD en 2008 concernant les piles et accumulateurs, la prévention des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable, la biomasse, le projet de plan fédéral marchés publics durables et le plan d'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés. www.cfdd.be.

Test de durabilité : mise en œuvre de la procédure

En 2008, sous le gouvernement Leterme (20 mars 2009 au 19 décembre), il y a eu 973 dossiers présentés au conseil des Ministres et 72 dossiers ont fait l'objet d'une analyse avec le formulaire simplifié (quick scan), les autres dossiers ont été exemptés.

Conformément à la décision des conseils des Ministres du 25 janvier 2008 et du 25 avril 2008, chaque Ministre a été sollicité afin de communiquer trois dossiers pour le Conseil des Ministres du 9 mai 2008 pour autant qu'ils tombent sous le champ d'application de l'EIDDD. En résumé, vingt trois dossiers ont été sélectionnés tandis que cinq ministres n'ont pu identifier de dossier puisqu'aucun d'eux n'entrait sous le champ d'application du test de durabilité. Parmi les dossiers reçus, dix ont été soumis au Conseil des Ministres dont sept ont effectivement été accompagné d'un quick scan, les 13 autres étant encore en attente.

Le ministre du Climat et de l'Energie avait sélectionné les dossiers suivants :

- La modification du contrat de gestion du Fonds de Réduction de coût de l'Energie (FRCE) ;
- La compensation CO2 occasionnées par les déplacements aériens des fonctionnaires fédéraux ;
- Le Plan Air fédéral.

Par ailleurs, en application de la procédure du test de durabilité, des quick-scans ont été établis pour les projets de décisions politiques suivants :

- un projet d'arrêté royal réglementant la qualité des combustibles solides renouvelables ;

- un projet d'arrêté royal réglementant les émissions de NOX, CO et PM des chaudières, brûleurs et générateurs d'air chaud alimentés en combustibles liquides et gazeux d'une puissance inférieure ou égale à 400 kW ;
- un projet d'arrêté royal réglementant les exigences minimales de rendement et les limites d'émissions de CO et PM des appareils de chauffage alimentés en combustibles solides renouvelables réglementant les exigences minimales de rendement et les limites d'émissions de CO et PM des appareils de chauffage alimentés en combustibles solides renouvelables.
- un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 octobre 2004 fixant les modalités de gestion du fonds pour le financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le Ministre du Climat et de l'Energie a décidé de mener trois tests de durabilité approfondi sur des projets en cours d'élaboration. Ces études de cas fourniront des exemples concrets illustrant la valeur ajoutée du test de durabilité.

- l'actualisation de la circulaire P&O/DD/2 relative à la politique d'achat de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement et mesures d'accompagnement ;
- un projet consistant à évaluer et proposer des politiques qui visent à accélérer l'installation et l'utilisation des meilleures techniques de chauffage des habitations occupées par des ménages précarisés ;
- la proposition de scission des autorisations et pesticides à usage agricole et l'instauration d'un certificat de connaissance pour les utilisateurs professionnels.

Mise en œuvre d'EMAS au sein de la DG Environnement du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement

La mise en œuvre d'un système de management environnemental se poursuit au sein du SPF (site Eurostation). Celle-ci a été sanctionnée par l'obtention du certificat ISO 14001 le 15 décembre 2008. L'enregistrement EMAS a été retardé suite au permis d'environnement incomplet.

Diverses avancées ont été réalisées essentiellement en réponse au plan d'action de ce projet EMAS, telles que :

- la compensation des émissions de CO2 liées aux déplacements en avion depuis juillet 2008 (soit environ 241 tonnes de CO2 de juillet à novembre 2008);
- un mesurage précis des consommations de papier, et ce par service / direction ;
- un mesurage mensuel des consommations d'eau (précision dans la limite de la nature du point de comptage)
- la suppression début 2009 des gobelets jetables, remplacés pas des verres et tasses ;
- la suppression des désodorisants ;
- l'utilisation de produits d'entretien plus écologiques tant à l'Eurostation que dans nos centres extérieurs (composition plus écologique respectant les critères

environnementaux édictés par le guide des achats durables, produits super-concentrés pour limiter les emballages, dosés automatiquement pour limiter le gaspillage)

- le tri des PMC rendu possible à l'ensemble du personnel du SPF (site Eurostation) (ainsi que les bouchons en plastique et les bouchons en liège ; voir plus haut)
- l'achat systématique de nouvelles imprimantes proposant la copie en mode recto-verso (depuis début 2008)
- l'achat progressif de modules recto-verso pour les imprimantes les plus récentes mais datant d'avant 2008.
- la possibilité matériel pour le personnel d'éteindre tous les soirs son ordinateur (jusque fin 2008, le personnel était prié de laisser son ordinateur allumé pendant la nuit en semaine, en raison d'opérations de mises à jour et de sauvegarde).

Au sein du SPF Economie, l'année 2008 a principalement été marquée par l'obtention du certificat EMAS. Par ailleurs, la DG Energie et la DG Régulation et Organisation du marché ont pris les initiatives suivantes :

- **Une étude « production d'électricité par l'énergie des vagues ».**

Il s'agit donc d'un projet d'étude sur l'état de l'art en matière de convertisseurs capables de transformer l'énergie des vagues et sur le potentiel physique et technique de développement de ce type de technologie sur le plateau continental belge. Le dossier est actuellement soumis à la signature du Ministre de la Recherche scientifique.

- **Un séminaire "éolien offshore"**

Un séminaire sur le développement de l'éolien offshore en Belgique, organisé par le SPF Economie, s'est tenu le 4 novembre 2008, en présence d'une centaine de participants représentant une soixantaine d'organisations. Des orateurs représentants les institutions compétentes, belges et européennes, les promoteurs de projets éoliens offshore, les fédérations professionnelles, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, les associations de défense de l'environnement, etc ont pris la parole pour montrer les enjeux des renouvelables, en particulier de l'éolien offshore en matière d'énergie durable, ont expliqué le cadre légal existant en Belgique, ou ont fait part de leur expérience en ce domaine.

- **Une brochure "maisons passives"**

Une brochure consacrée aux maisons passives a été rédigée par le SPF Economie, afin d'expliquer ce qu'on entend par 'construction passive', montrant les avantages d'une telle démarche, expliquant le mode de fonctionnement, délivrant des informations sur les primes et incitants fiscaux existants en la matière, etc. Des séances d'information à destination du personnel ont également été organisées. Cette brochure a été mise à jour afin de d'être diffusée lors du salon Batibouw 2009.

- **Responsabilité sociétale des entreprises**

Le Point de Contact National (Direction générale « potentiel économique » E4) est devenu membre en 2008 de la plateforme KAURI en vue d'une meilleure promotion des principes directeurs de l'OCDE.

- **Politique d'achats responsable**

Le service social a été approché et sensibilisé aux principes de durabilité liés à leur fonction.

- **Une politique active de suivis des contrôles kilométriques.**

La loi du 11/06/2004 réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules a pour but de protéger le consommateur en lui assurant que le véhicule qu'il achète d'occasion a bien le kilométrage annoncé. Cette protection est assurée grâce au suivi du kilométrage des véhicules organisé par la loi qui prévoit l'enregistrement du kilométrage de chaque véhicule aux différents stades de sa "vie" (entretien, contrôle technique...).

Cette loi a une incidence positive sur l'environnement puisque son respect permet d'éviter que des propriétaires de véhicules usagés et donc potentiellement plus polluants ne continuent à vouloir les faire rouler parce qu'ils pensent, vu le trop faible kilométrage affiché au compteur, que leur véhicule est moins usé qu'il ne l'est en réalité.

Entre le 1er mars et le 15 septembre 2008, la Direction Générale Contrôle et Médiation, dans le cadre de sa mission de contrôle de l'application des réglementations économiques, a procédé à une enquête auprès de 374 entreprises du secteur. Au cours de cette enquête, 158 Pro-Justitia ont été dressé pour infraction à la loi du 11/06/2004.

- **Adaptation du code de la publicité FEBIAC**

Afin que l'information dans la publicité à destination des consommateurs respecte les dispositions réglementaires et pour encourager ainsi les comportements favorables au développement durable, la DG Organisation et Régulation du Marché, en collaboration avec la DG Contrôle et Médiation, a pris l'initiative de mener une réflexion avec la Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle (FEBIAC) sur les mesures à prendre pour une meilleure application des dispositions relatives à la lisibilité et à la visibilité des mentions CO2 de l'AR du 5 septembre 2001 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO2 à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves.

Cette initiative a abouti à la modification du code de déontologie de la FEBIAC sur la publicité automobile, lequel précise désormais les critères minimums auxquels doit satisfaire la mention obligatoire de la consommation et des émissions de CO2 des voitures neuves. Suite à ces précisions, les importateurs et constructeurs d'automobiles ont en général clairement adapté leurs messages publicitaires.

- **Révision du code de la publicité écologique**

Suite à une demande du Ministre Magnette, des travaux ont été entamés en 2008 au sein du Conseil de la Consommation afin d'actualiser le code de la publicité écologique qui date déjà de plus de 10 ans, dans le but d'enrayer la publicité qui, par des techniques de plus en plus novatrices et inventives, utilise abusivement l'argument écologique et trompe ainsi le consommateur.

5. Projets particuliers

Projet Rosetta de collecte sélective des déchets dans les administrations fédérales situées sur Bruxelles

La DG Environnement a assuré en 2008, comme depuis la mi-2003, le pilotage du projet Rosetta de collecte sélective des déchets. Le projet s'est poursuivi en 2008 sur base d'un socle d'engagement de 8 personnes.

Comme auparavant, l'établissement des nouvelles conventions de premier emploi (CPE) s'est tant opérée par une phase de réengagement que par l'engagement de nouveaux Rosettas (2 personnes en 2008).

Le nombre d'administrations publiques fédérales bénéficiant, par le biais de la mise au travail d'éco-recycleurs, d'une aide dans leur collecte interne de déchets triés, n'a que très peu évolué depuis les années précédentes (cfr Rapports des membres pour les années 2004, 2005 et 2006)².

Par ailleurs, le nombre de sites desservis n'a pas connu de changement significatif malgré la réduction de l'effectif des éco-recycleurs. Ce nombre s'élève à 19 sites occupant plus de 7800 personnes.

Ce projet particulier relève donc indirectement de la gestion environnementale, non seulement au profit du SPF SSCE mais également d'autres partenaires fédéraux. Au regard de sa connotation environnementale, il s'inscrit dans l'esprit du paragraphe « politique de consommation des administrations publiques » du PFDD1 et de l'Action 17 du PFDD2 puisque qu'il contribue à sa manière à l'objectif de réduction de déchets non triés, compatible avec l'instauration de bonnes pratiques de gestion environnementales par les services publics fédéraux. Ces bonnes pratiques se structurant dorénavant progressivement au sein des SPF par le biais du système de gestion environnementale EMAS (voir point 4).

² SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, SdPsP (Service des Pensions du secteur Public), AFMPS (Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé), SPF Sécurité Sociale, SPP Intégration Sociale, SPF Finances (Administration de la Trésorerie), Régie des bâtiments, SPF Intérieur, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, SPF Personnel et Organisation (IFA), SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, SPF Justice, 5 cabinets ministériels dont le cabinet de la Ministre des affaires Sociales et de la Santé Publique qui est synonyme d'une nouvelle collaboration en 2008

**Rapport de monsieur P.-J. Delvoye, Vice-président,
Représentant de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique
scientifique**

1. Introduction

Déjà en 2006, dans un entretien publié en ligne par une lettre d'information électronique spécialisée dans le développement durable³, la Ministre Sabine Laruelle soulignait son engagement en la matière de la sorte : « *Il est clair que pour ma part, je défends le développement économique des PME mais je suis persuadée que ce développement peut se faire en harmonie avec le devenir de notre société. Je crois clairement que la gestion durable est une technique qui permet de renforcer la rentabilité de l'entreprise tout en développant les aspects environnementaux et sociaux.* »

La Ministre Sabine Laruelle a porté un nombre conséquent de mesures qui s'inscrivent dans une optique de développement durable. Elle en fait ainsi la synthèse : « *Dans le cadre de mes compétences, lorsque je dresse le bilan des améliorations apportées au statut social des travailleurs indépendants, en termes de pension, d'allocations familiales, d'indemnités d'invalidité, etc., je crois que ces avancées s'inscrivent tout à fait dans une logique de développement durable. Au niveau commercial, en rendant au pouvoir communal la décision finale en matière d'implantations commerciales et en incluant des critères d'examen de la mobilité autour de ces projets, c'est également du développement durable.*⁴ ».

Récemment, elle a encore joint la parole aux actes en lançant le Plan PME et le Plan Famille pour les indépendants, qui reprennent des mesures qui permettent d'assurer la viabilité, la durabilité d'une entreprise, ainsi que l'équilibre entre vies privée et professionnelle des entrepreneurs.

Par ailleurs, la Ministre Sabine Laruelle a marqué son soutien constant à la réalisation de la Base polaire « Princess Elisabeth », qui est la seule base antarctique (sur la centaine présente) à être « zéro émission ». Par ailleurs, cette station accueillera des recherches pointues en matière, entre autres, de climat, et ce, notamment, dans le cadre de partenariats internationaux.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

³ Durabilité et PME: la ministre Laruelle analyse la situation, « AlterBusinessNews », 22/12/2006 disponible sur <http://www.alterbusinessnews.be/fr/article.php?art=15818>

⁴ Ibid.

Développement durable - Rapport de monsieur P.-J Delvoye

Attributions	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Agriculture	2	3	5	0	2	2	0,00%	66,67%	40,00%
Classes moyennes	1	2	3	0	2	2	0,00%	100,00%	66,67%
Politique scientifique	16	6	22	15	5	20	93,75%	83,33%	90,91%
SPP Politique Scientifique	4	17	21	4	16	20	100,00%	94,12%	95,24%
Pensions et sécurité sociale indépendants			4	4		4		100,00%	100,00%
Total	23	32	55	19	29	48	82,61%	90,63%	87,27%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

4. Autres activités

Le cabinet utilise dorénavant une voiture « hybride ».

**Rapport de madame M. Cherchari, Vice-présidente,
Représentante du Ministre de la Coopération au développement****1. Introduction**

La Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) a poursuivi en 2008 ses efforts en vue de réaliser les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement Durable et qui entrent dans ses attributions. Nous remercions les services concernés pour leur contribution à la rédaction de ce rapport et les efforts consentis en 2008.

Comme le rappelle le Ministre de la Coopération au Développement dans l'introduction de sa note de politique générale, le département de la coopération au développement attache une grande importance à faire du développement durable un objectif central de son action, conformément à la Loi du 25 mai 1999 sur la Coopération Internationale. Le développement durable constitue donc un objectif prioritaire auquel concourent les projets et programmes de la Coopération au développement.

Par ailleurs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent la référence de la coopération au développement et son fil conducteur. D'où l'intérêt de la conférence de suivi sur le **financement du développement** qui s'est déroulée à Doha le 29 novembre 2008, six ans après la conférence de Monterrey. L'un des points à l'ordre du jour était le volume de l'aide publique au développement (APD) pour les prochaines années. La confirmation de la voie choisie pour la croissance et l'approbation, pour 2009, d'un **relèvement de l'APD jusqu'à 0,6%** du produit national brut (PNB) apportent consistance et crédibilité au volontarisme du gouvernement belge pour ce qui a trait aux volumes d'aide. En 2008, le budget de la coopération au développement a augmenté de 252 millions d'euros (correspondant à une augmentation d'environ 23% par rapport au budget de 2007) pour atteindre 1,362 milliards d'euros.

Dans ce contexte, une attention toute particulière est accordée à la cible 9 de l'OMD 7 qui préconise d'« intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes des pays et inverser la perte des ressources environnementales ».

Le **changement climatique** ne touche pas uniquement les pays du Nord, il affecte aussi et surtout les pays pauvres. Ces pays sont les 1ères victimes du changement climatique alors qu'ils en sont les moins responsables. La situation est d'autant plus préoccupante que le changement climatique menace le développement durable des pays en développement en agravant toute une série de phénomènes tels que : raréfaction des ressources naturelles (par exemple les ressources en eau) ; atteinte à la biodiversité ; augmentation de la sécheresse et de la biodiversité, avec les conséquences que l'on connaît sur la végétation, les récoltes et la sécurité alimentaire ; les problèmes de santé publiques.

En rendant plus difficiles les conditions de vie des populations et en affectant leur environnement immédiat, le changement climatique pourrait engendrer une forte augmentation des flux de migration, principalement dans leur dimension sud-sud ; ceci fait

du changement climatique un facteur aggravant l'instabilité des pays en développement et un défi additionnel devant être intégré de manière transversale dans la politique et les priorités de la coopération belge.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Coopération au Développement	4	24	28	3	18	21	75,00%	75,00%	75,00%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedveloppementdurable.be/fr/>

La DGCD publie régulièrement plusieurs **périodiques** qui traitent de thèmes liés au développement durable, tel que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité, l'accès à l'eau, la santé, les forêts, le développement rural: **Dimension 3** (Magazine trimestriel d'information et de sensibilisation sur des thèmes de la coopération au développement) ; **DGCD-Info** (Newsletter mensuelle électronique sur l'actualité de la coopération au développement).

En 2008, la DGCD a subsidié différentes **activités de sensibilisation** au développement durable et à l'environnement :

- Wereldculturencentrum: Campagne 'Water in nood'
- RTBF: plusieurs émissions du 'Jardin Extraordinaire'

- TV Brussel: 'Pays avec un passé... personnes avec un avenir' – documentaires réalisés, entre autres, sur les questions d'assainissement et d'eau potable.

Dans le cadre des **Journées Portes Ouvertes** qui se sont déroulées le 5 octobre 2008 dans les bâtiments du SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, la DCGD a tenu un stand d'information sur le thème du climat et du développement durable, avec des informations spécifiques sur les forêts en République Démocratique du Congo (RDC), la désertification et la biodiversité.

Afin de sensibiliser le public et de poursuivre l'effort pour atteindre d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM), la Direction des Programmes de Sensibilisation de la DGCD a conçu des **expositions orientées sur l'ODM 7** « Assurer un environnement durable », un des thèmes prioritaires des activités de sensibilisation de la DGCD pour les deux années à venir. Pour l'ODM 7, la DGCD s'attachera en particulier à la biodiversité et à l'approvisionnement en eau potable ainsi qu'aux effets du changement climatique sur le développement.

Les associations, écoles, communes peuvent obtenir gratuitement (transport et montage compris) les 5 expositions suivantes:

- Une exposition photos **l'Eau au Burkina Faso** qui tente à montrer à travers un reportage photographique comment, dans un environnement sahélien, l'homme peut- trouver, exploiter apprivoiser cette denrée rare et précieuse qui a pour objectif de sensibiliser le public à la problématique de l'eau.
- Une exposition sur **l'eau "source de vie et levier du développement durable"**.
- Une fresque sur les **ODM**.
- Une exposition sur le **changement climatique et la désertification** qui montre l'impact de la désertification et du changement climatique et donne quelques pistes de solutions à travers des projets concrets de la coopération belge.
- Une exposition sur les **forêts en RDC**.

Le site Internet de la DGCD (www.dgcd.be) relaye les différentes activités de sensibilisation organisées par la coopération belge.

4. Autres activités

En mars 2008, le Ministre de la Coopération au Développement a organisé à Bruxelles, avec le concours du Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD) une **conférence internationale sur le changement climatique et la coopération au développement**. Suite à cette conférence, le professeur Jean-Pascal van Ypersele (UCL), vice-président du GIEC (*Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat*), a rendu en septembre 2008 un rapport contenant treize recommandations pour intégrer le défi du changement climatique dans la politique de coopération belge. Afin de mettre en œuvre ces recommandations, une task force a été créée pour rédiger un plan d'action concret. Certaines priorités immédiates ont été identifiées :

- Le volet "adaptation au changement climatique", qui a une importance cruciale pour les pays en développement et est lié à une série de questions telles que le transfert de connaissance et de technologies ;
- La sensibilisation du personnel de la DGCD et de la CTB, étant donné que tous les canaux de la coopération au développement sont concernés par le défi du changement climatique ;
- la compensation des émissions de CO2 émises par les vols d'avion des services de la coopération belge.

On ne peut parler d'un développement durable des pays partenaires de la Belgique qu'à condition que l'agriculture produise suffisamment et que la sécurité alimentaire des populations soit garantie. Un réinvestissement dans les capacités de production locale pour une agriculture durable et vivrière doit donc être effectué. Lors du **Sommet sur la sécurité alimentaire** en juin 2008 à Rome, la Belgique s'est engagée à **augmenter la part de son APD consacrée à l'agriculture de 10% d'ici à 2010 et de 15% d'ici à 2015** et elle a appelé les autres donateurs à suivre cet engagement. Cette proposition fait écho à l'engagement des pays africains lors du Sommet de Maputo en 2003 de consacrer au moins 10% de leur budget à l'agriculture.

S'agissant de la coordination des actions communes pour le développement durable du SPF Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, la cellule stratégique du Ministre de la Coopération au Développement participe à la cellule développement durable du SPF.

5. Projets particuliers

En juillet 2008, le Ministre de la Coopération au Développement a participé à la **Revue Ministérielle Annuelle** (RMA) de l'ECOSOC, consacrée à l'OMD 7 « Assurer un environnement durable ». Cet exercice doit permettre d'évaluer les **progrès parcourus dans la réalisation des OMD** et plus généralement, des engagements et objectifs en matière de développement durable agréés lors des grandes conférences et sommets qui ont eu lieu les quinze dernières années, qui font partie de l' « **Agenda des Nations Unies pour le Développement** ». A cette occasion, la Belgique a présenté un rapport national (<http://www.un.org/ecosoc/newfunct/amrnational2008.shtml>) synthétisant l'action de la politique de coopération belge en matière de développement durable, ainsi que les **bonnes pratiques**, les **difficultés rencontrées** et les **recommandations** pour réaliser l'OMD 7, plus particulièrement en matière de **développement rural, assainissement urbain** ainsi que la **protection et la gestion durable des forêts**.

Au-delà de cette évaluation, l'objectif spécifique de la RMA est **d'échanger les expériences et les bonnes pratiques entre pays en matière de développement durable** (succès et échecs) afin de mieux comprendre les politiques menées et de nourrir et améliorer le débat sur la manière dont le développement durable peut être assuré.

**Rapport de madame D. DUJARDIN, membre
Représentante du Premier Ministre**

1. Introduction

Le 25 avril 2007, un article 7bis était ajouté à la Constitution : « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations ».

2008 confirme ces engagements dans la pratique.

Le présent rapport traite de la politique de développement durable soutenue par le Premier Ministre et des actions prévues dans les premier et second Plans fédéraux, qui relèvent de la compétence de celui-ci.

En 2007 le rôle d'exemple des autorités fédérales a été concrétisé par la certification du système de management environnemental mis en place par le Service Public Fédéral Chancellerie du Premier Ministre. Les labels ISO 14001 et EMAS qui portent sur l'ensemble des activités de la Chancellerie dans les bâtiments situés au 14 et au 16 de la Rue de la Loi, ont été confirmés en 2008.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Premier Ministre		1	1		1	1		100,00%	100,00%
SPF Chancellerie	4	14	18	1	3	4	25,00%	21,43%	22,22%
Total	4	18	22	1	3	4	25,00%	16,67%	18,18%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

Participation à la « Journée du Développement durable »

Le 14 octobre 2008, la Chancellerie, comme nombre de services publics fédéraux, a organisé des activités destinées à inciter son personnel à « habiter la Terre » de manière durable (petit-déjeuner Oxfam, sensibilisation, menus « Fair Trade », ...).

Organisation d'un Quizz sur le Développement durable

Le 17 octobre 2008, la Chancellerie et le SPF Economie ont préparé de concert un petit jeu à l'intention des autres départements : un ensemble de questions variées portant sur le développement durable qui a permis non pas de déterminer quel était le SPF le plus durable, mais bien d'encourager autant les participants que les spectateurs à penser et à agir pour demain.

4. Autres activités la cellule stratégique ou du (des) SPF(s)

Politique de développement durable

L'action du Premier Ministre se situe au niveau de la coordination de tous les domaines de la politique gouvernementale. Il est assisté par une cellule stratégique et par la cellule de coordination générale de la politique.

La représentante du Premier Ministre est chargée plus particulièrement du suivi de la politique gouvernementale relative au développement durable ; elle participe à la coordination et à la préparation des dossiers en la matière, entre autres au sein des groupes de travail de coordination de la politique.

Les actions mises en œuvre au sein de la Chancellerie sont détaillées ci-dessous.

La cellule de Développement durable

La représentante du Premier Ministre, en tant que membre de la cellule de Développement durable de la Chancellerie du Premier Ministre, participe activement au bon fonctionnement de celle-ci. Elle entretient la collaboration, encourage les échanges d'informations et soutient les initiatives.

• **Création**

Le réseau interne qui avait été mis en place au sein de la Chancellerie lors de la signature de la Charte environnementale fédérale le 28 septembre 2001, a été remplacé en 2004 par une cellule de Développement durable.

Cette cellule se réfère à l'AR du 22/09/2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

• **Composition**

La Cellule est constituée de :

- Mme Davine Dujardin, représentante du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable ;
- Mme Françoise Audag-Dechamps, suppléante de la représentante du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable ;
- M. Christophe Cuche, représentant du SPF Chancellerie du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale pour le Développement durable et responsable Environnement ;
- M. Freddy Mussely, responsable du Service d'encadrement Budget & Contrôle de gestion ;
- M. Paul Tourwé, responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- M. Johan D'haeyer, conseiller en prévention ;
- Mme Sara Buys, responsable de la politique de communication en matière de développement durable.

La personne de contact pour la Cellule de Développement durable est M. Christophe Cuche (02/501.02.03, christophe.cuche@premier.fed.be).

• **Collaboration avec la « Green Team »**

Le développement du système de management environnemental de la Chancellerie a donné naissance en 2007 à la « Green Team », un groupe de collègues de différents services, spécialement motivés par la problématique environnementale.

La Green Team, qui compte actuellement 13 membres, constitue un soutien de choix pour mettre en pratique sur le terrain les projets de la Cellule de Développement durable.

• **Activités**

La Cellule de Développement durable a rempli les tâches qui lui ont été confiées, de la manière suivante :

1. Rédaction du projet de plan d'action pour un Développement durable du SPF Chancellerie du Premier Ministre.
2. Coordination interne de l'exécution des mesures du Plan fédéral de Développement durable : cf. le tableau de suivi des mesures ci-dessous.
3. Représentation de la Chancellerie auprès de la Commission Interdépartementale du Développement Durable : participation à l'élaboration de l'avant-projet de Plan fédéral de Développement durable 2009-2012.
4. Sensibilisation au Développement durable

Le site intranet de la Chancellerie comporte depuis 2007 une rubrique « Environnement », qui aborde le développement durable. Les membres du personnel sont invités par des communications de service à y consulter les informations utiles.

Une séance de sensibilisation a par ailleurs été organisée début 2008 à l'intention expresse des nouveaux collaborateurs du Premier Ministre.

Voir également ci-dessus les activités organisées en octobre 2008 à l'occasion de la « Journée du Développement durable ».

5. Poursuite du développement du système de gestion environnementale : voir ci-dessous.

Gestion environnementale au sein des Services

Faisant suite aux décisions du Conseil des Ministres des 20 juillet 2005 et 14 juillet 2006, le SPF Chancellerie du Premier Ministre a reçu le 2 avril 2007 les certifications ISO 14001:2004 et EMAS pour son système de management environnemental (SME).

Ce SME répond aux exigences du règlement européen EMAS II (2001) : Règlement (CE) n° 761/2001 du 19 mars 2001 modifié par le Règlement (CE) n° 196/2006 du 3 février 2006.

La Chancellerie s'est engagée à tout mettre en œuvre pour assurer un haut niveau de qualité environnementale au sein de ses activités et de ses services. Cette volonté d'amélioration de la qualité environnementale se caractérise par une approche pro-active dépassant les exigences réglementaires.

La démarche s'articule principalement autour de quatre engagements :

- l'amélioration continue des performances environnementales. La prévention de toute pollution, le tri des déchets et le contrôle de la consommation d'énergie constituent des priorités ;
- l'attention portée à des critères durables lors de l'achat de produits et de fournitures de biens d'équipement ;

- l'intégration de critères environnementaux dans les procédures de passation des marchés publics ;
- la sensibilisation, la formation et la responsabilisation des membres du personnel.

En 2008, sept objectifs environnementaux ont été retenus par le Comité de direction :

- sensibiliser le personnel ;
- réduire la consommation d'énergie ;
- acheter des produits durables ;
- améliorer le tri des déchets ;
- évaluer l'impact de la simplification administrative ;
- améliorer l'impact environnemental de la communication externe ;
- établir un plan de déplacements d'entreprise.

Le 20 mai 2008, le système de management environnemental de la Chancellerie a été confirmé par un vérificateur environnemental agréé, AIB-VINÇOTTE International.

5. Projets particuliers

Paperless Government

En 2008 furent franchis un certain nombre de caps majeurs en vue de poursuivre la réalisation du « Paperless Government ».

Le 28 septembre 2008, la Chancellerie a abandonné « Regedoc » au profit d'« e-premier », un outil informatique plus performant et interactif. Celui-ci devrait permettre de faire participer au « Paperless Government » du niveau fédéral, certains acteurs (gouvernements, entités fédérées, organisations syndicales,...) ne relevant pas de l'autorité fédérale.

L'accès à e-premier s'effectue dorénavant par le biais de l'e-ID ou du token citoyens ou fonctionnaires. L'utilisation de l'encombrant digipass n'est dès lors plus nécessaire. Le fait de ne plus se servir d'une centaine de ces petits appareils, de les récupérer et de les recycler, est une bonne chose pour l'environnement, aussi minime soit-elle.

Dans le courant de l'année 2008 (dernièrement l'AR du 31/01/2009 – MB du 13/02/2009), la réglementation a été adaptée en vue de parvenir à une équivalence et une opposabilité juridiques des documents envoyés ou procurés « sans support papier ». Ainsi, le Comité A et le Comité de secteur I notamment passeront, durant l'année 2009, au régime des réunions « paperless ».

Même si les flux de documents du Conseil des Ministres et du Comité de concertation se font actuellement en mode « paperless », les destinataires impriment, eux, encore trop de documents. Au sein de la Chancellerie, les dispositions nécessaires ont été adoptées pour réduire de manière draconienne le nombre de dossiers « imprimés » et cultiver l'habitude de consulter les dossiers en ligne ou sur P.-C.

Télétravail

Conformément aux dispositions de l'AR du 22/11/2006 relatif au télétravail dans la fonction publique fédérale administrative, le Comité de direction a décidé de lancer le télétravail au SPF Chancellerie du Premier Ministre à dater du 1er décembre 2008.

**Rapport de monsieur J.-M. Galand, membre
Représentant du Ministre des Finances**

1. Introduction

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attributions	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Finances	14	19	33	14	19	33	100,00%	100,00%	100,00%
SPF Finances	4	16	20	4	16	20	100,00%	100,00%	100,00%
Total	18	35	53	18	35	53	100,00%	100,00%	100,00%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

4. Autres activités du SPF

Le SPF s'est lancé dans le projet EMAS. Monsieur Arnoldi, Président du Comité de direction, a signé le protocole de collaboration avec le SPP DD et le département fait ainsi partie du troisième convoi. Les activités en vue d'obtenir la certification EMAS ont débuté par la réunion commune de lancement du projet du 23 octobre. Les premiers jalons ont été posés, à savoir le début de l'analyse environnementale (aspects directs et indirects). Compte tenu du fait que le SPF se déploie dans tout le pays dans plus de 500 bâtiments, seul le bâtiment North Galaxy qui abrite les administrations centrales des entités « Impôts et Recouvrement » et « Documentation Patrimoniale » et la quasi-totalité des services d'encadrement, fera l'objet de la démarche EMAS.

Des mesures de fiscalité environnementale figurent dans le plan de relance adopté par le gouvernement en fin d'année :

- stimulation des dépenses qui visent à économiser l'énergie : les pouvoirs publics prennent à charge l'intérêt de 1,5 % pour les prêts conclus par les personnes physiques entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 afin d'investir dans des économies d'énergie. Les intérêts payés par ces personnes bénéficient en outre d'une réduction d'impôts ;
- introduction de la possibilité de répartir une réduction d'impôts sur trois ans lorsque le plafond est dépassé pour les habitations existantes ;
- en 2009 et 2010, les travaux d'isolation des murs et des sols sont pris en compte pour un crédit d'impôt. Pour les mêmes années, l'avantage actuel pour l'isolation des toits est transformé en un crédit d'impôt.

5. Projets particuliers

Le gouvernement fédéral a prévu, dans le budget général des dépenses de 2008, les crédits nécessaires pour de nouveaux projets FEDESCO dans les différents SPF. Un crédit d'engagement de 3.127.373,10 EUR a notamment été prévu pour le SPF Finances. En même temps, un gros travail a été fait pour aboutir à un programme d'investissement pluriannuel, qui a été soumis au gouvernement, ainsi qu'à une vision de long terme.

Entre-temps, les travaux à la rue de la Régence ont été terminés, et la comptabilité énergétique et le monitoring peuvent maintenant être introduits. Les premiers résultats en matière de consommation énergétique indiquent une tendance à la baisse de la consommation tant d'électricité que de gaz entre 2006 et 2008.

Des audits énergétiques ont eu lieu dans 7 bâtiments : rue de la Régence 54 et avenue des Arts 19H à Bruxelles, Boulevard de la Sauvenière 73 à Liège, rue de Dison 134 à Verviers, rue Jean Monnet à Charleroi, Philipssite 3A à Leuven et Hoveniersstraat 31 à Kortrijk.

Les Finances ont approuvé la liste des bâtiments devant encore subir un audit. Cinquante-six bâtiments ont été sélectionnés par les Finances, 3 à Bruxelles, 21 en Wallonie et 32 en Flandre.

**Rapport de monsieur P. DU VILLE, membre
Représentant de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé**

1. Introduction

En guise d'introduction, je tiens à remercier tous les collaborateurs du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et du SPF Affaires sociales pour leur contribution active à l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable et en particulier les membres des cellules de développement durable. Ce rapport succinct aborde dans ses chapitres consacrés aux autres activités et aux projets particuliers quelques mesures importantes prises à l'initiative de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique dans le cadre de sa politique générale en matière de soins de santé. A ce sujet, il est important de rappeler que cette politique des soins de santé a été guidée par un double impératif à savoir une parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses de soins de santé, dans le respect strict de l'objectif budgétaire global et de sa norme de croissance de 4,5% d'une part et une alimentation régulière du fonds d'avenir pour les soins de santé, afin de garantir demain une même, et si possible meilleure encore, accessibilité de chacune et chacun à des soins de santé de qualité.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attributions	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Santé publique	10	25	35	4	16	20	40,00%	64,00%	57,14%
Sécurité sociale et affaires sociales	2	11	13	1	10	11	50,00%	90,91%	84,62%
SPF sécurité sociale	2	17	19	2	8	10	100,00%	47,06%	52,63%
Task force logement	0	17	17	0	17	17		100,00%	100,00%
SPF santé publique	4	18	22	4	10	14	100,00%	55,56%	63,64%
Total	18	88	106	11	61	72	61,11%	69,32%	67,92%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

4. Autres activités

Outre le plan cancer détaillé dans le point consacré aux projets particuliers, voici un aperçu succinct de thématiques qui ont bénéficié d'une attention particulière dans le courant de l'année 2008 :

Maladies chroniques

Les maladies chroniques ont fait l'objet de mesures budgétaires spécifiques avec notamment l'allocation de 16 millions supplémentaires pour améliorer le forfait « malades chroniques », 10 millions d'EUR pour de nouveaux remboursements dans le cadre du Maximum à Facturer (MàF) spécifique malades chroniques et le lancement d'une large consultation pour la mise en place d'un nouveau système de couverture. Le programme « priorité aux malades chroniques » a pour ambition d'offrir un cadre cohérent et global à la mise en œuvre de mesures destinées à couvrir des besoins spécifiques insuffisamment couverts des malades chroniques pour le court, moyen et long terme. La mise en œuvre du MàF « malades chroniques » doublera les moyens déjà prévus au sein de l'objectif budgétaire global 2008 en étendant des prestations existantes et en incluant de nouvelles prestations dans le compteur MàF (comme par exemple le matériel de stomie ou certains médicaments de la catégorie D).

Par ailleurs, grâce à la collaboration de la Fondation médicale Reine Elisabeth, une étude a été réalisée sur 'Les besoins et l'offre en matière de soins et d'accueil des patients atteints de la maladie d'Huntington et de sclérose multiple ». Il ressort de cette étude qu'il faudrait créer 440 places supplémentaires dans les maisons de repos et de soins ce à quoi il sera donné suite en 2009.

Aide médicale urgente

L'aide médicale urgente (AMU) est une des priorités de la politique de santé qui est mise en œuvre dans le cadre de ce gouvernement. Cette priorité s'est traduite dans le budget 2008

par une augmentation de 20% du budget de la division Gestion d'Incidents et de Crises. Ces efforts seront poursuivis en 2009.

Santé mentale

En matière de santé mentale, le groupe cible enfants et jeunes a bénéficié d'une attention particulière. Ainsi, en vertu de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse du 13 juin 2006, il a été décidé en 2008 de créer 6 unités supplémentaires de 8 lits pour des jeunes présentant une problématique psychiatrique et à qui le juge de la jeunesse impose un traitement résidentiel.

Aléas thérapeutiques

Un avant-projet de loi a été préparé en vue de rendre effective l'indemnisation des accidents médicaux. Par accident médical, on entend à la fois les dommages causés par la faute d'un prestataire ("les erreurs médicales") et les aléas thérapeutiques, c'est-à-dire les hypothèses dans lesquelles aucune faute ne peut être reprochée au prestataire de soins, mais où un dommage anormal pour le patient se produit néanmoins (p.ex. un effet secondaire imprévu). En substance, les erreurs médicales seront, comme à l'heure actuelle, indemnisées par la compagnie d'assurance du prestataire, tandis que les aléas thérapeutiques le seront par l'intermédiaire d'un Fonds d'indemnisation financé par la sécurité sociale. Par ailleurs une procédure amiable, simple, rapide et gratuite sera prévue pour permettre à la victime d'être indemnisée, mais si elle le souhaite, celle-ci pourra toujours s'adresser aux cours et tribunaux. L'entrée en vigueur de la loi est prévue dans le courant de l'année 2010.

Simplification administrative

L'année 2008 aura vu le commencement du processus de mise en oeuvre d'une politique de simplification administrative au travers, notamment, de la concrétisation du projet de plate-forme e-Health qui, en concertation avec tous les acteurs de terrain, mettra à la disposition des généralistes un outil performant catalysant l'information et la communication. A terme, la plate-forme eHealth devrait pouvoir être utilisée dans le cadre de nombreuses nouvelles applications et offrir notamment aux prestataires de soins individuels et aux hôpitaux dans toute la Belgique d'avoir accès, moyennant l'accord du patient, aux données pertinentes de celui-ci qui sont disponibles auprès d'autres prestataires de soins ou hôpitaux et qui sont utiles dans le cadre d'un traitement de qualité (résultats d'examens ou de traitements antérieurs, médicaments prescrits dans le passé, ...).

Par ailleurs, on notera également un changement dans le processus de renouvellement des autorisations pour les médicaments au chapitre IV (ceux nécessitant l'accord préalable du médecin conseil de la mutuelle) ainsi que la mise en place de formulaires standardisés de demande d'accès au remboursement qui rendra la tâche des prescripteurs plus aisée et augmentera la qualité de vie des patients en supprimant certaines contraintes administratives.

Politique nutritionnelle

Le Plan National de Nutrition santé a été lancé en avril 2006 dans le but d'améliorer la qualité de vie en accroissant le niveau de santé de la population et en diminuant l'incidence de maladies évitables. En améliorant les habitudes alimentaires et en augmentant le degré d'activité physique, des maladies comme l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 2, certains cancers, l'hypertension et l'hypercholestérolémie peuvent en effet être évitées. Le plan définit une véritable politique nutritionnelle avec des recommandations nutritionnelles, des campagnes de sensibilisation et des études. En 2008, les actions principales du PNNS ont abouti à la reconnaissance longuement attendue du métier de diététicien d'une part et à une négociation avec le secteur alimentaire afin de réduire le taux de sel dans les aliments d'autre part. Le plan est prévu jusqu'en 2010 mais l'objectif est de le poursuivre par l'élaboration d'un nouveau plan 2010-2015. Les coûts liés aux mauvaises habitudes alimentaires ou au manque d'activité physique sont considérables : une étude de 2000 sur l'obésité en Belgique a montré que le coût approchait les 6 % des dépenses en soins de santé (soit 600 millions d'euros). Parmi les prochains objectifs du plan, on notera notamment la mise sur pied d'une enquête concernant les habitudes alimentaires des enfants jusqu'à 15 ans. Il est déjà intéressant de constater que la politique nutritionnelle sera également un des piliers du plan fédéral de développement durable en préparation avec une attention particulière accordée à l'alimentation durable.

Lutte contre les assuétudes

La Conférence interministérielle des Ministres de la santé du 17 juin 2008, a décidé d'adopter une attitude commune en matière de lutte contre l'alcoolisme en vue d'arriver à mener une politique intégrée et concertée en la matière. C'est une première étape qui doit mener à des actions diverses dans le courant de l'année 2009.

En matière de drogues, la mise en place de la Cellule générale de Politique en matière de Drogues a permis enfin d'optimiser l'échange d'informations mais également la concertation dans tous les domaines qui touchent à la problématique des drogues. Les projets initiés sous la précédente législature ont été poursuivis dont notamment à titre d'exemple, le projet pilote d'un centre de délivrance de diacétylmorphine sous contrôle médical à Liège en collaboration avec la Ville, les autorités judiciaires et l'Université de Liège.

En matière de lutte contre le tabac, le Parlement a procédé à l'évaluation de l'interdiction du tabac dans les lieux publics. Suite à cette évaluation, une proposition de loi visant à interdire le tabac à l'ensemble du secteur Horeca a été déposée. Par ailleurs, le service d'inspection du SPF Santé publique a amplifié les contrôles en matière de tabac (8 nouveaux enquêteurs-contrôleurs ont été recrutés) en accordant une attention particulière à l'interdiction de la vente aux moins de 16 ans eu égard à l'augmentation croissante du nombre de fumeurs chez les jeunes.

Santé animale et bien-être animal

Il a été décidé en 2008 de procéder à une campagne de vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale du mouton qui est une maladie virale des ruminants.

Depuis août 2006, notre pays est confronté à une épidémie de fièvre catarrhale (aussi connue sous le nom de maladie de la langue bleue) qui est apparue de manière très inattendue, puisque cette maladie faisait partie jusqu'alors, dans notre région du moins, des maladies exotiques et n'était présente que dans les pays plus méridionaux. L'installation de la fièvre catarrhale du mouton dans nos contrées est considérée, en corrélation avec le réchauffement climatique, comme un exemple des maladies brutalement émergentes dont nous devrons tenir compte de plus en plus à l'avenir. Le virus est transmis par des insectes de type culicoïdes (moucherons), et pour cette raison, il est ici question d'une maladie saisonnière selon l'activité ou l'inactivité des vecteurs. On distingue différents sérotypes du virus de la fièvre catarrhale du mouton qui est limité dans notre pays au sérotype 8. La vaccination doit être considérée aujourd'hui comme l'unique moyen disponible pour réduire aussi bien le nombre de cas que la gravité des symptômes et la mortalité.

En matière de bien-être animal, une attention particulière a été apportée aux animaux de laboratoire dont les conditions de détention ont fait l'objet d'une révision complète. Il n'est également plus autorisé de faire des expériences sur animaux pour le développement de produits du tabac. Les conditions de vente des animaux domestiques, en particulier des chiens et des chats ont également fait l'objet d'une révision afin de lutter contre les achats impulsifs et la vente d'animaux malades ou mal préparés à la vie en société.

Le développement durable au SPF Sécurité sociale

Les activités développées en 2008 par le SPF Sécurité sociale en matière d'environnement et de développement durable sont consultables à l'adresse suivante www.socialsecurity.fgov.be (sous la rubrique publication, rapport annuel 2008).

5. Projets particuliers

Plan cancer

Première cause de mortalité en Europe, le cancer continue à faire des ravages. Selon l'OMS, le nombre de décès dus au cancer va doubler d'ici à 2020 à politique inchangée. En 2005, on recensait 7,6 millions de décès par an dus au cancer. C'est pourquoi, à l'initiative de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Gouvernement a présenté au Parlement un premier Plan Pluriannuel Cancer 2008-2010 visant à améliorer la qualité de la prise en charge des patients atteints d'un cancer.

Ce plan a été réalisé sur base des rencontres avec les acteurs de terrain, et en concertation avec les entités fédérées- en particulier pour ce qui a trait à la prévention et au dépistage précoce.

Le Plan Pluriannuel Cancer prévoit de nouveaux outils permettant une meilleure coordination des efforts et la définition des besoins prioritaires, mais également par l'affectation d'enveloppes budgétaires supplémentaires chaque année permettant de financer un meilleur accès aux soins, aux technologies aux traitements innovants. Une attention soutenue sera notamment portée aux soins palliatifs et aux patients requérant beaucoup de soins sur de longues périodes en raison de la chronicité de leur pathologie, qu'elle soit cancéreuse ou non.

Pour la période 2008–2010, un budget de 380 millions d'euros sera consacré à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins au bénéfice des patients atteints d'un cancer ainsi qu'aux malades chroniques, afin de rencontrer des besoins spécifiques insuffisamment couverts aujourd'hui.

**Rapport de madame N. Roobrouck, membre
Représentante du Ministre de l'Intérieur**

1. Introduction

Le SPF Intérieur a fait depuis déjà des années du développement durable un des principes de base de son fonctionnement. Une liste est jointe ci-après reprenant les actions de sensibilisation entreprises par le SPF Intérieur en 2008, tel que prescrit par la loi.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Le SPF Intérieur a poursuivi ses efforts en vue de réaliser les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement durable et qui entrent dans le cadre de ses attributions.

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Intérieur	6	1	7	6	1	7	100,00%	100,00%	100,00%
SPF intérieur	4	18	22	4	17	21	100,00%	94,44%	95,45%
Total	10	19	29	10	18	28	100,00%	94,74%	96,55%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

Dans le cadre de la semaine du Développement durable, le 16 octobre 2008, le SPF Intérieur a organisé un petit-déjeuner équitable pour l'ensemble du personnel.

Le 17 octobre 2008, nous avons organisé un brainstorming auquel des membres de chaque Direction générale ont pu participer. L'objectif de cette journée de réflexion était de se pencher sur l'intégration du Développement durable au sein de notre administration.

L'ensemble du personnel a également eu l'occasion de participer aux activités transversales organisées par d'autres Départements.

En 2007, il avait été décidé qu'à l'avenir, le Développement durable ne ferait pas seulement l'objet d'actions classiques dans le domaine des mesures visant à économiser l'énergie et à protéger l'environnement mais qu'une attention serait également réservée à des secteurs de développement durable moins évidents, comme sur le plan de la gestion des ressources humaines et du bien-être au travail.

Ainsi les plans d'actions Bien-être et Diversité, approuvé par le Comité de Direction en 2007, ont continué à être appliqué et se développer en 2008. Le Comité de Direction a également approuvé en 2008, le plan de mobilité du Département. Un projet d'utilisation de vélo de service pour des déplacements de service a également été instauré.

4. Autres activités la cellule stratégique ou du (des) SPF(s)

La cellule développement durable

La cellule comprend le représentant du membre du gouvernement et celui du département à la CIDD et se compose également du conseiller en gestion environnementale interne du service, du responsable de la politique d'achat, du responsable de la politique immobilière, et d'un responsable du budget et un responsable de l'information et de la communication.

Le fonctionnement de la Cellule Développement durable vise principalement à sensibiliser le département à la question du Développement durable, à élaborer un plan d'action et à exécuter les mesures prévues par le Plan fédéral de Développement durable en cours au département.

En 2008, la cellule Développement durable du SPF Intérieur a mis en place un réseau Développement durable, reprenant des représentants des différentes Direction générale du SPF. Ce réseau à pour objectif d'augmenter l'implication du personnel des différentes Direction générale du Département dans la politique de Développement durable.

- **Liste de contact des membres de la cellule**

Nom	Fonction	Fonction CIDD	Téléphone	E-mail
Nele Roobrouck	Conseiller Cellule Administra- tion générale	Représentant du membre du gouvernement à la CIDD	02/504.85.60	nele.roobrouck@ibz.fgov.be
Luc Boghaert	Conseiller	Représentant du département à la CIDD	02/500.22.32	luc.boghaert@ibz.fgov.be
Frédéric Fanuël	Conseiller	Responsable de la politique immobilière	02/500.20.99	frederic.fanuel@ibz.fgov.be
Lionel Wanet	Attaché	Responsable de la gestion environnementale interne	02/500.23.34	lionel.wanet@ibz.fgov.be
Els De Deken	Attaché	Responsable de la politique d'achat	02/500.23.51	els.dedeken@ibz.fgov.be
Angelo Migliorato	Attaché	Responsable du budget	02/500.22.15	Angelo.migliorato@ibz.fgov.be
Olivier Vandenplas	Attaché	Responsable de la politique de communication	02/500.20.57	olivier.vandenplas@ibz.fgov.be

Gestion environnementale au sein des Services

- **Mise en œuvre d'EMAS au sein du service**

Fin 2008, le SPF a entamé, dans le cadre du convoi 3, la mise en place d'EMAS. Le périmètre d'action de ce projet a été fixé aux bâtiments 1 et 3 de la Rue de Louvain et à l'ensemble des missions des services logés dans ces bâtiments, à l'exception des missions de la Sécurité civile qui devrait déménager prochainement de ses actuels locaux. Un coordinateur a été engagé afin d'assurer le suivi de la mise en place du projet EMAS et plus généralement de s'occuper de la politique environnementale du SPF. Dans les prochaines années, le programme EMAS pourra être étendu à d'autres bâtiments et secteurs du SPF Intérieur.

• Autres engagements en matière de la protection de l'environnement

En 2008, le SPF intérieur a conclu un contrat avec FEDESCO, consistant en un projet portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économico-environnementale pour 72 bâtiments du SPF. Il s'agissait notamment d'identifier les possibilités existantes d'amélioration de l'isolation des bâtiments, de la possibilité de mettre en place des systèmes d'éclairages plus performants ou encore de constater l'état actuel de nos chaudières. Les résultats de cette analyse devront orienter la mise en place et la réalisation des projets de 2009.

En 2008, nous avons également passé un contrat avec FEDESCO devant se réaliser en 2009. Les actions prévues par ce contrat sont :

- La mise en place de différents outils dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel au gaspillage énergétique, accompagné d'une formation pour les responsables énergétiques sur cette thématique
- La mise en place d'un monitoring énergétique (électricité, gaz et eau), afin de pouvoir suivre les différentes consommations, constater les irrégularités, définir notre profil de consommation et comparer nos résultats à des services de même nature.
- L'amélioration technique dans plusieurs bâtiments des systèmes d'air conditionné afin de diminuer nos gaspillages énergétiques.
- La mise en place d'un système d'optimalisation de la gestion énergétique de plusieurs bâtiments, notamment par la mise en réseau du suivi des consommations et d'un système d'alerte, tout en tenant compte du bien-être du personnel.
- La mise en place de films solaires sur les fenêtres de nos bâtiments en vue de diminuer notre consommation énergétique au niveau du chauffage.

Depuis 2005, le SPF Intérieur met en application le logiciel fédéral de Gestion Environnementale (EIS), ce qui permet de suivre les consommations (gaz, eau, électricité) mois par mois de quelques bâtiments pilotes (3) de notre SPF.

Analyse des consommations en électricité

Nous continuons à poursuivre des actions de sensibilisation qui sont menées en interne pour veiller à modifier le comportement des membres de personnel en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et veiller ainsi à diminuer les consommations. Ces actions se traduisent par :

- campagnes d'affichage
- exécution d'un contrôle journalier par la société de gardiennage/concierges afin de vérifier si les lumières, les pc, les photocopieurs, ... sont éteints

Gestion des déchets

Depuis 2007 nous avons veillé à réduire la production des déchets (gestion des ordures et recyclage des déchets) en instaurant un tri sélectif au niveau des divers types de déchets produits au sein de notre SPF. Il s'agit essentiellement des déchets d'emballage de papier et de carton, le PMC (= bouteilles en plastique, canettes en aluminium, boîtes de conserves, raviers en aluminium, tetrapack), le verre, les déchets de bureau, les cartidges, les piles usagées, les néons, les huiles de friture. Une information régulière du personnel via mail permet d'assurer la participation active de celui-ci à la gestion des déchets et donc de mener une politique durable dans ce domaine.

Encourager l'utilisation de produits durables et écologiques

Il s'agit notamment d'utiliser plus souvent du papier recyclé et d'acheter des produits d'entretien écologiques. Dans certains bâtiments du SPF, utiliser des machines et du matériel d'entretien munis du label CE (directive européenne 98/37/CE) en tenant compte, dès la phase initiale, de l'ergonomie. Donner la préférence à des matériaux de qualité (durabilité) composés d'éléments synthétiques qui facilitent le recyclage.

Dans la mesure du possible, assurer un recyclage interne du mobilier à remplacer ainsi que des équipements informatiques déclassés et, si nécessaire, veiller à ce que ces déchets soient ramenés à l'Administration des Domaines de façon à être évacués et recyclés selon une méthode et une procédure appropriées.

5. Projets particuliers

- Le projet pilote télétravail lancé en 2006 a été poursuivi avec un succès croissant dans un certain nombre de services en 2008
- Sensibilisation du personnel au moyen d'une campagne d'affichage qui donne des conseils pratiques en vue d'économiser l'énergie dans la vie courante.
- Une interdiction totale de fumer s'applique dans tous les bâtiments du SPF.
- Le service logistique central achète uniquement du café portant le label Max Havelaar et la cafétéria met des fruits à la disposition de son personnel
- Réflexion sur la possibilité de mettre en place un projet de bureau délocalisé
- Dans chaque annonce de recrutement, mention que le SPF Intérieur est attaché aux principes du Développement durable

Rapport de monsieur S. Vaneycken, membre Représentant du Ministre de la Justice

1. Introduction

En courant de l'année 2008, Monsieur Sven Vaneycken a succédé à Monsieur Luc Schiepers au sein de la CIDD. En ce qui concerne le Développement durable au SPF Justice, la cellule stratégique soutient les actions de la cellule de développement durable (CDD). Pour faire le lien Madame Leen Bogaerts, conseiller à la cellule stratégique, a été chargée de la coordination avec la CDD. En 2008, l'accent a été mis sur le déploiement d'activités vers les services extérieurs.

Afin de renforcer les actions et la visibilité de la cellule de développement durable (CDD) dans le cadre de la mobilité externe, deux collaborateurs en provenance du ministère de la Défense sont entrés en service début novembre à la CDD. Concernant la poursuite de la certification EMAS un responsable est attendu pour janvier 2009 .

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Justice	6	12	18	4	10	14	66,67%	83,33%	77,78%
SPF Justice	4	18	22	2	6	8	50,00%	33,33%	36,36%
Total	10	30	40	6	16	22	60,00%	53,33%	55,00%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

La sensibilisation reste un des objectifs prioritaires de la CDD. Les pratiques de développement durable ne peuvent s'enraciner que par l'adhésion et la participation du personnel. En 2008, plusieurs autres actions ont également été réalisées.

3.1. Mobilité

Pour les quatre sites du SPF Justice concernés par l'arrêté en matière de mobilité du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (MB 18/03/04) un plan de déplacement d'entreprise a été réalisé. Il s'agit des sites :

- Du boulevard de Waterloo 115, et les bâtiments connexes (administration centrale)
- Poelaert, reprenant le palais de Justice et les bâtiments connexes.
- La prison de Saint-Gilles
- La prison de Forest / Berkendael

Ces plans de déplacements d'entreprise reprenant plusieurs fiches d'actions. Une de ces actions est la mise à disposition de vélos de service.

Le 23 mai 2008 a eu lieu une journée de la mobilité, à cette occasion un stand avec les sociétés STIB/ De Lijn /Tec et Provélo a été organisé dans la salle des pas perdus du palais de Justice de Bruxelles.

Un petit déjeuner a été offert au personnel qui se rend au travail en vélo sur l'un des quatre sites.

Au courant du dernier trimestre 2008, l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-lieu de travail a été lancée pour les bâtiments du SPF occupant plus de 30 personnes. Cette enquête concerne plus de 200 bâtiments.

3.2. Midi DD et journée des fonctionnaires du 17/10/2008

Quatre midis du DD ont été organisés à l'attention du personnel : Plan d'action DD et campagne FEDESCO / empreinte écologique / tri sélectif / 4e rapport fédéral du développement durable de la Taskforce du Bureau fédéral du plan.

Les activités suivantes ont été organisées : circuit cycliste à Bruxelles / Projection du film "The 11th Hour", suivie d'un débat / Rôle et missions des la Maison de Justice – présentation des mesures alternatives / conférence sur les achats verts/ découverte guidée de la biodiversité au parc d'Egmont.

Le ministre a apporté son soutien à l'organisation d'un parcours vélo reliant le SPF Justice à la Chancellerie du Premier ministre parallèlement au même trajet mais en transport en commun, et le vélo qui l'a remporté !

3.3. Services extérieurs

Soutenu par la cellule stratégique du Ministre, la mise en place du réseau des personnes de contact des services extérieur s'est concrétisée. Il y a maintenant une personne de contact DD (POCDD) dans chacun des bâtiments de la Justice. La CDD a organisé fin 2008 des sessions d'informations pour les membres de ce réseau.

3.4. Test EIDDD

Suite à l'intégration du test EIDDD dans la circulaire de fonctionnement du conseil des ministres, une nouvelle information a été diffusée à l'attention des chefs de services.

Durant l'année 2008, aucun dossier du SPF Justice soumis au conseil des ministres n'a du faire l'objet d'une EIDDD. L'action de la CDD a été d'accompagner les gestionnaires de dossier concernés lors du remplissage du formulaire d'exemption de l'EIDDD.

4. Autres activités la cellule stratégique ou du (des) SPF(s)

A la demande du ministre, afin d'engager la mise en conformité environnementale des bâtiments de l'organisation judiciaire, deux attachés ont été engagés dans cette direction générale. La direction générale de l'organisation judiciaire gère près de 300 bâtiments. Une des premières tâches de ces deux attachés consiste essentiellement à préparer un plan général, reprenant un bilan complet de la situation dans les bâtiments de l'Ordre Judiciaire. Dans un second temps, un plan d'action sera préparé avec des mesures concrètes en tenant compte de la législation en vigueur.

La cellule stratégique s'est doté de vélos afin d'impulser l'utilisation d'une mobilité douce respectueuse de l'environnement particulièrement pour les trajets entre les différents SPF et cellules stratégiques à Bruxelles.

5. Projets particuliers

Une collaboration est prévue avec la CDD afin d'envisager l'introduction d'un paragraphe en rapport avec le DD dans la note de politique générale du ministre.

**Rapport de monsieur N. De Coster, membre
Représentant de la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances**

1. Introduction

Le développement durable est, chaque année, de plus en plus pris en compte. Que ce soit dans le comportement des particuliers, dans les actions et réflexions des partenaires sociaux, dans la sphère économique, dans les décisions politiques.

A ce titre, la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances a souhaité, avec le concours de l'administration, ancré fortement son action dans le cadre du développement durable.

En effet, on ne peut imaginer de société durable sans la création et le maintien d'un niveau d'emploi suffisant, aussi bien en nombre qu'en qualité.

Il faut également veiller à accompagner les transitions qui marquent notre société actuelle. Celle-ci évolue vers un nouveau type de société, notamment suite aux diverses crises notamment climatique et économique, évolution qui s'accompagne de la suppression d'anciens emplois et de la création de nouveaux emplois. Ceux-ci demandent de nouvelles formations, de nouvelles réglementations,...

C'est, derrière cette évolution, toute la problématique des « emplois verts » qui a pris, notamment sous l'impulsion de la Ministre Joëlle Milquet, une place prépondérante dans le cadre des réflexions belge et européenne. Ces emplois nouveaux sont source de croissance économique et d'une meilleure qualité de vie.

La lutte contre les discriminations doit également être un enjeu important dans le cadre d'un développement plus durable. Il est en effet difficile de considérer une société inégalitaire comme étant durable.

Bien entendu, le développement durable est aussi affaire de sensibilisation quotidienne et les pouvoirs publics doivent à ce titre assumer un rôle d'exemple fondamental (dans leur comportement, la réduction de leur impact sur l'environnement, la promotion de produits durables au travers des marchés publics,...). Je m'en voudrais à ce titre de ne pas souligner l'importance du travail réalisé par l'administration dans son ensemble, et plus particulièrement par la cellule de développement durable, qui veille à une compréhension et une prise en compte toujours plus accrue du développement durable.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	4	17	21	4	13	17	100,00%	76,47%	80,95%
Emploi et égalité des chances	3	11	14	0	3	3	0,00%	27,27%	21,43%
Total	7	28	35	4	16	20	57,14%	57,14%	57,14%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

4. Autres activités la cellule stratégique ou du SPF

Le développement des Emplois verts

Si les « emplois verts » sont souvent cantonnés aux secteurs énergétiques et liés à la production de matières premières, au recyclage et à la construction, nous sommes, à l'instar de l'OIT, convaincus qu'« une conception plus large des 'emplois verts' peut inclure tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale. (...) Plutôt que de remplacer les emplois existants par des emplois verts complètement différents, c'est le contenu des emplois, la façon dont on travaille, et les aptitudes des travailleurs qui vont devoir changer ». (OIT, Les défis mondiaux du développement durable) Nous ne pouvons pas rater la révolution environnementale, ni en termes d'obligations de mesures radicales, ni en termes d'investissements pour l'emploi.

Nous avons décidé d'inscrire l'alliance emploi–environnement comme une des priorités de la présidence belge de l'Union européenne en 2010.

Afin de mieux appréhender les implications de ces emplois et de mettre en lumière les conditions propices à leur émergence, nous avons demandé au Conseil national du travail de nous remettre une étude approfondie sur le potentiel des emplois verts notamment en identifiant les secteurs qui, en Belgique, profiteront/souffriront de l'adaptation au défi climatique et les emplois que cela représente, en analysant les nouvelles compétences requises et partant, les besoins en termes de formation continue, les éventuelles répercussions en termes de santé/sécurité (étant donné que les nouveaux « travailleurs verts » peuvent être confrontés à des risques nouveaux) ainsi que les pénuries d'emploi dans les filières vertes.

Nous avons également mis sur pied une concertation avec les Régions en vue d'investir dans une « alliance emploi–environnement ». Une journée d'étude sur ce point a été organisée à la mi-décembre afin de nourrir la réflexion grâce à un échange avec des experts européens et internationaux et d'analyser les bonnes pratiques dont un grand nombre sont déjà en vigueur en la matière dans les communautés et régions. Nous avons opté dans le cadre de l'accord interprofessionnel pour la mise en œuvre de chèques verts dans les entreprises.

La Lutte contre les discriminations

Le marché du travail reste marqué en Belgique par d'importantes discriminations en fonction de l'origine et indépendamment du lieu de naissance : si le taux d'emploi des ressortissants nationaux et des ressortissants d'autres pays européens avoisinait les 62 % en 2007 (62,9 et 61,2 %), il n'atteignait que 38,1 % pour les pays extra-européens faisant de la Belgique la lanterne rouge de l'UE-15 pour cette dernière catégorie. De plus, avoir un niveau de qualification plus élevé ne garantit pas une meilleure inclusion sur le marché du travail pour les personnes de nationalité étrangère.

Réduire la gestion de la diversité à la lutte contre les discriminations est insuffisant. Il s'agit donc non seulement de diminuer la discrimination mais de démontrer que la diversité crée de la valeur ajoutée et implique une logique de responsabilité sociétale.

Un monitoring socio-économique a été initié qui permettra d'analyser avec précision la discrimination sur le marché de l'emploi au niveau des secteurs en croisant des données du Registre National, à savoir la nationalité et l'origine nationale des personnes, avec des variables socio-économiques classiques qui composent le Data Warehouse de la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Le processus sera lancé en mars 2009. Les Régions seront invitées à y prendre part.

Les tests de discrimination permettent de déceler les discriminations à partir d'échantillons importants et de révéler l'existence de comportements discriminatoires souvent dissimulés derrière de mauvais prétextes (« l'emploi a déjà été attribué »). Ce mode de preuve consiste à comparer le traitement réservé à des personnes dites « de référence » avec celui réservé à

des personnes susceptibles d'être discriminées en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur âge, de leur sexe, de leur handicap ou de tout autre critère illicite. La réflexion sur ces tests a été intense en 2008 et ils seront opérationnels en 2009.

Une enquête quantitative est en cours de réalisation auprès d'un échantillon représentatif de la population belge afin de mieux comprendre les attitudes de tolérance vis-à-vis des minorités ethniques et par rapport à la diversité ethno-culturelle en Belgique et d'établir un « baromètre de la diversité ». Cette enquête a été lancée en juin 2008 et les résultats sont attendus pour mars 2009.

En ce qui concerne la lutte contre les discriminations au sens large, signalons encore que le site du cabinet de l'Emploi et de l'Egalité des chances a obtenu le label « Anysurfer » (accessible à tous les visiteurs quel que soit le handicap), le site du SPF Emploi est en passe de l'obtenir et le Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le Racisme en a obtenu le renouvellement. La Ministre a également apporté son soutien au Centre dans ses démarches de lutte contre la « Cyberhaine » (discours racistes, xénophobes, antisémites ou révisionnistes sur Internet).

L'amélioration de la santé/sécurité sur le lieu du travail

Le renforcement de la qualité de la vie, de la santé et de la sécurité des travailleurs durant leur vie professionnelle quotidienne est une priorité qui répond avant tout à notre volonté d'humaniser au maximum la vie des travailleurs. Cet objectif principal permet par ailleurs une amélioration de la productivité, grâce entre autres à la réduction des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'absentéisme et à un meilleur état personnel.

Le bien-être au travail doit être un objectif, une réalité pour tous. La santé et la sécurité au travail ne doivent pas être l'apanage de quelques entreprises se voulant à la pointe du progrès social ou dont les responsables seraient en particulier sensibilisés à la question. Il s'agit d'une question de justice sociale, d'équité et d'humanité.

Sur le plan économique également il s'agit d'une question de justice économique, d'égalité et de saine concurrence loyale. Une bonne santé au travail permet d'améliorer la santé publique en général ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises. Par ailleurs, les problèmes de santé et de sécurité au travail ont un coût élevé pour les systèmes de protection sociale. Il est donc nécessaire d'assurer aux travailleurs des conditions de travail agréables et de contribuer à leur bien-être général.

La « Stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012 » qui vise à réduire au cours de cette période le nombre d'accidents de travail de 25 % a été adoptée par le Conseil des Ministres en novembre 2008 et soumise à l'avis du Conseil national du travail.

La promotion de l'insertion durable des groupes à risque sur le marché du travail grâce à la formation

La formation permet d'offrir aux travailleurs des perspectives de développement de carrière ce qui contribue à l'objectif de la préservation de l'emploi, tant sur le plan individuel, dans la même fonction ou dans la perspective d'un changement de fonction, que sur le plan macro économique. Il s'agit en outre d'un facteur d'insertion, de promotion, d'épanouissement et de mobilité professionnelle important.

Dans le cadre de l'Accord Interprofessionnel 2007–2008, les partenaires sociaux ont convenu de fournir un effort supplémentaire en matière de formation des travailleurs. A cet effet, tous les secteurs doivent conclure une CCT prévoyant un effort de formation supplémentaire de 0.1 % de la masse salariale par an ou une augmentation du taux de participation aux initiatives de formation de 5 % par an. Les secteurs qui ne fournissent pas de tels efforts sont tenus de payer une sanction à raison de 0.05 % en faveur du régime du congé-éducation. Ces efforts s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre un effort de formation global de 1.9 % de la masse salariale, convenu par les partenaires interprofessionnels. Cet effort a été reconduit dans l'AIP 2009–2010.

Les employeurs sont actuellement tenus de réaliser un engagement équivalent à 0,10% de la masse salariale en faveur des groupes à risque, qu'ils définissent par CCT. Si cet engagement n'est pas formalisé, ils sont tenus de verser une cotisation à l'ONSS. Conformément au Pacte de solidarité entre les générations, les partenaires sociaux se sont engagés à affecter de manière plus adéquate les moyens du 0,10% en faveur des groupes à risque et à accorder une attention particulière à la participation sur le marché du travail des travailleurs handicapés, des personnes peu scolarisées, des travailleurs âgés ainsi qu'à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre du plan de relance, nous avons étendu les possibilités de formation des demandeurs d'emploi notamment sur base des propositions faites dans le cadre du plan d'accompagnement.

Le renforcement de l'égalité homme-femme

Longtemps taboue et limitée au domaine privé, la violence entre partenaires est aujourd'hui reconnue comme relevant de la responsabilité de chacun. De nombreux indices démontrent le caractère grave de ce type de violence, notamment ses répercussions physiques et psychologiques sur les victimes et leurs enfants. La lutte contre les violences entre partenaires est une matière transversale qui nécessite une approche intégrée. Le 15 décembre dernier, la Conférence interministérielle de l'intégration sociale a adopté le Plan d'action national en matière de lutte contre les violences entre partenaires 2008–2009 préparé et porté par la Ministre de l'Egalité des chances. Ce nouveau plan doit permettre un renforcement du PAN 2004–2007 et consolider l'efficacité et la cohérence des actions par une bonne coordination des intervenants et des dispositifs. Le plan inclut également la

création d'un groupe de travail en vue d'élargir le plan aux autres formes de violences sexospécifiques (mariages forcés, « crimes d'honneur », mutilations génitales féminines).

La Ministre a également veillé à une transposition ambitieuse de nombreuses directives européennes (Directive 2006/54/CE relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail ; Directive 96/34/CE 1992 concernant l'accord cadre sur le congé parental ; Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitant au travail ; Directive 86/613/CEE 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité ; Directive 79/7/CEE du Conseil, du 19 décembre 1978 relative à la mise en oeuvre progressive de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale).

Le développement durable au quotidien au SPF Emploi

Le SPF Emploi a amplifié ses démarches afin d'obtenir la certification EMAS en 2009. Les actions suivantes ont été entreprises :

- La mise en conformité totale avec les réglementations environnementales en vigueur;
- Le contrôle et la réduction des influences du travail quotidien, à savoir :
 - o La réduction de la consommation d'énergie des appareils informatiques ;
 - o L'augmentation des biens durables par l'achat de produits qualitatifs et respectueux de l'environnement ;
 - o La réduction de la consommation d'énergie liée à l'éclairage ;
 - o La réduction de la consommation par l'optimisation des installations HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) ;
 - o La réduction de la consommation de papier ;
- L'optimisation du « Plan de Mobilité » ;
- Une attention accrue du SPF à la manière dont il peut produire des impacts positifs en termes d'environnement, de développement durable, de conscientisation et d'information dans le cadre de ses différents projets.

Le SPF emploi a de plus poursuivi et amplifié ses efforts pour fournir des produits équitable (café, jus d'orange,...) et pour améliorer le tri des déchets (papier, PMC, verre,...). Une attention particulière a également été accordée aux critères environnementaux dans le cadre de l'achat de véhicules et à la promotion de la production socialement responsable.

**Rapport de monsieur F. Borginon, membre
Représentant du Ministre des Affaires Etrangères**

**Rapport de monsieur F. Roux, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la
Présidence européenne**

Monsieur F. Roux s'associe au rapport soumis par monsieur F. Borginon, membre représentant du Ministre des Affaires Etrangères

1. Introduction

Le Ministre accorde une grande importance à la cohérence de la politique et, partant, à l'intégration des piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable dans la politique étrangère. Le SPF Affaires étrangères dispose, afin d'assurer la cohérence des positions défendues par la Belgique dans les forums internationaux, de l'instrument des réunions de coordination multilatérales (COORMULTI). Celui-ci implique les services compétents au niveau fédéral, communautaire et régional, mais permet aussi à la société civile de faire valoir ses opinions. Ceci est entre autres le cas pour définir la position au sein de la Commission des NU sur le Développement durable.

Le SPF Affaires étrangères a pu, par le biais de son réseau d'ambassades et de représentants à l'étranger, apporter une contribution pertinente à la discussion interne concernant des thèmes relatifs au développement durable au moyen d'informations obtenues à l'étranger, et en même temps améliorer l'attitude internationale vis-à-vis du développement durable grâce à des démarches ciblées et des actions communes entreprises avec des pays qui partagent les mêmes points-de-vue.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Tableau de suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures du Plan fédéral du développement durable est disponible sur la base de données en ligne suivante: <http://www.cidd.be/NL/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Affaires Etrangères	10	13	23	3	4	7	30,00%	30,77%	30,43%
SPF Affaires Etrangères	4	17	21	0	2	2	0,00%	11,76%	9,52%
Total	14	30	44	2	6	8	14.29%	20.00%	18.18%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet aperçu des engagements internationaux et de l'état d'exécution est actualisé chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

L'exposition "consommation hebdomadaire de nourriture" au restaurant était un succès. Le choix stratégique du lieu de l'exposition, affichée aux fenêtres du restaurant où le personnel fait la file tous les jours, a eu un effet. Chaque midi les gens ont pu voir les photos et en parler avec leurs collègues. Seul de rares fonctionnaires n'ont pas remarqué cette exposition. Le public touché par cette exposition est bien évidemment plus large que pour les autres activités. Le succès qu'elle a remporté a justifié sa prolongation d'une semaine.

Le film: 'Our Daily Bread' qui traite de la production industrielle de nourriture en Europe, en se basant sur des images plus qu'évocatrices, a été projeté.

Le SPF a participé au quiz sur le développement durable organisé par la Chancellerie et qui opposait les différents SPF.

Des informations concernant la politique de développement durable du département sont diffusées régulièrement au sein du SPF, entre autres par le biais d'une newsletter électronique à l'attention du personnel et comportant régulièrement des articles plus détaillés. Sur l'intranet du département se trouve une rubrique « Politique environnementale et développement durable » qui est régulièrement mise à jour.

4. Autres activités la cellule stratégique ou du (des) SPF(s)

A. Par le SPF

Le SPF fournit des efforts en matière de consommation énergétique, de déchets (collecte séparée des différents déchets tels le papier, les cartouches d'encre, les lampes TL) et de mobilité (cartes de train gratuites pour les déplacements travail-domicile, emplacement pour vélos,...)

Consommation énergétique

- Gaz naturel Egmont 1 en 2008 : 2.201.404 kWh pour le chauffage et 325.662 kWh pour l'eau chaude et le chauffage des appartements. Nous pouvons constater une baisse de 317.000 kWh pour le chauffage du bâtiment et une augmentation de 55.000 kWh pour l'eau chaude et les appartements, fixe. Le système de chauffage est récent. Le département tente de l'utiliser de façon optimale, par exemple en

n'utilisant qu'une des chaudières, en améliorant l'isolation de la tuyauterie, par des meilleurs paramètres température-zone pour l'ordinateur dans le dispatching.

- Électricité Egmont I en 2008: 4.347.544 kWh, comparable à 2007 (4.436.626 kWh), mais tout de même une légère diminution de 89.000 kWh. Seul un nombre restreint de locaux sont équipés de la climatisation. Le matériel informatique est labellisé « efficacité énergétique ». L'éclairage est faible en termes de consommation énergétique grâce à l'interrupteur général d'éclairage jour/nuit et le choix des lampes.

Déchets et gestion des déchets:

La collecte sélective des déchets se poursuit et les résultats suivants ont été obtenus en 2008:

- La firme SITA a repris 137.000 kg de papier attesté pour recyclage;
- 24.000 kg de déchets de cuisine liquides ont été enlevés par la firme van Gansewinkel et transportés vers un centre de traitement.
- 20 futs de 40 litres de déchets dangereux originaires du centre médical sont rassemblés pour traitement chez Biffa.
- Un peu moins de 20 kg de piles usagées sont collectées annuellement. BEBAT vient enlever son fût (de 40 kg) dès que celui-ci est rempli.
- 30 litres de solvants utilisés par l'imprimerie sont récupérées, et ± 700 lampes TL sont collectées. Ces déchets seront sous peu enlevés par des entreprises spécialisées.
- Les toners usagés des imprimantes réseau et des photocopieuses réseau sont repris automatiquement par le fournisseur en vue d'un recyclage lors de chaque approvisionnement en nouveaux toners

Mobilité:

- Le nombre de places de stationnement, à savoir 408 places au total dont seulement 254 à l'usage libre des membres du personnel, est très limité comparé aux nombres de personnes employées, à savoir 1.525.
- 22 parkings à vélo ont été installés dans les environs immédiats de la porte d'entrée du parking Des douches peuvent être utilisées et des dédommages au kilomètre sont octroyés aux cyclistes (0,15 € / km).
- Des cartes de train combinées SNCB/TEC/De Lijn/ STIB pour les déplacements travail-domicile ainsi que les abonnements STIB sont disponibles gratuitement pour tous les employés du SPF (1215 membres du personnel en font usage).
- Une brochure "accessibilité des bâtiments" a été rédigée afin de promouvoir l'utilisation des transports publics (également sur l'intranet).
- Le département recommande l'usage des transports en commun, tant pour les déplacements travail-domicile que pour les déplacements dans le cadre du travail. Les déplacements en voiture sont acceptés s'il est impossible de faire autrement.

Lors de l'achat de produits l'aspect développement durable et/ou commerce équitable est systématiquement pris en compte.

Un audit a été effectué en juin 2008 par le bureau de vérifications AIB Vinçotte afin d'obtenir le certificat européen EMAS (Environmental and Management Scheme). Dès lors qu'un certain nombre de manquements ont été constatées, le certificat n'a pas encore été délivré. Ces manquements concernaient : plusieurs permis d'environnement ne correspondent pas à la situation réelle, dont celui d'Egmont 1. Diverses non-conformités légales subsistent (plan mobilité, gestion des déchets dangereux, stockage produits dangereux,...). Ces non-conformités dans le permis d'environnement du bâtiment Egmont 1 a eu comme conséquence de stopper temporairement l'acquisition du label entreprises éco-dynamiques afin de préparer un nouveau permis d'environnement qui servira de base à la réacquisition de ce label.

Le critère de durabilité est de plus en plus pris en compte lors de l'achat de matériel. Par exemple l'achat fournitures de bureau selon des critères écologiques.

En ce qui concerne les bâtiments à l'étranger les principes de durabilité et d'efficacité énergétique sont systématiquement lors du lancement de nouveaux projets ou de réaménagement de nos postes diplomatiques. Les prestations énergétiques de 350 bâtiments à l'étranger ont été analysées. Un classement a été fait des bâtiments nécessitant une intervention prioritaire. Pour 2009 un montant de 90.000 EUR a été prévu pour des interventions aux bâtiments pour lesquels aucun investissement important n'est prévu à l'avenir. (par ex. remplacement de la chaudière)

B. Par la cellule stratégique

Les thèmes qui ont bénéficiés d'une attention particulière étaient, entre autres, la politique du genre et la bonne gouvernance. Lors des discussions dans les forums internationaux la cellule stratégique aborde tant la thématique du climat que les sujets liés à la politique du genre et la bonne gouvernance.

**Rapport de madame D. Tabbara, membre
Représentante de la Ministre de l'Intégration sociales, des Pensions et des Grandes villes**

1. Introduction

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attributions	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
SPP Intégration sociale	4	17	21	2	7	9	50,00%	41,18%	42,86%
Economie sociale	2	6	8	2	3	5	100,00%	50,00%	62,50%
Intégration sociale	8	13	21	1	5	6	12,50%	38,46%	28,57%
Pensions		2	2		2	2		100,00%	100,00%
Politique des Grandes Villes		1	1		1	1		100,00%	100,00%
Total	14	39	53	5	18	23	35,71%	46,15%	43,40%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

**Rapport de monsieur A. Vanheusden, membre
Représentant du Ministre de la Défense**

1. Introduction

- a. Mi-2007, les domaines de responsabilité Développement Durable“ et “Environnement“ ont été transférés du sous département d'Etat-major Bien-être vers la Direction Générale Material Resources. Le nouveau service qui chapeaute ces domaines a été dénommé “Environment and Sustainable Development“. La fonction de coordinateur DD et de représentant de la Défense au CIDD et CFDD ont été repris par ce service.
- b. En février 08, les fonctions de représentant du Ministre de la Défense à la CIDD et au CFDD ont été transférées vers le cabinet du Ministre de la Défense.
- c. Dans la note d'orientation de juin 2008, le Ministre De Crem a insisté largement sur l'accent que la Défense souhaite mettre sur l'environnement et le développement durable.
- d. Dans l'exécution de cette note, la compétence de coordination du développement durable est officiellement attribuée au sous département d'Etat-major Bien-être de la Défense.
- e. En attendant la désignation de ce coordinateur DD au sein du sous département d'Etat-major Bien-être, le service Environment de la Direction Générale Material Resources (MR-Mgt/R&Env) exerce ce rôle.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Défense	4	18	22	4	18	22	100,00%	100,00%	100,00%

a. Plan d'action 2008

Conformément aux dispositions du Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008, fixées par l'Arrêté Royal du 28 Octobre 2004, le Ministère de la Défense s'est engagé à exécuter les mesures suivantes dans l'année 2008 :

- 1.1 Exécution des analyses environnementales (Initial review), en corrélation avec les audits “conformité à la législation” par les unités techniques environnement de la structure environnementale de la Défense.

- 1.2 Rédaction des procédures systématiques (suivant ISO 14001) en soutien au système de gestion environnementale de la défense.
- 1.3 Il a été demandé aux entreprises d'examiner leur parc de véhicules. Les administrations montrent l'exemple par la création d'un plan de transport.
- 1.4 L'achat d'au moins 50% de voitures respectueuses de l'environnement comme prévu dans la circulaire administrative (Circulaire 307quater)
- 1.5 Soutenir un changement de mentalité par rapport aux flux de circulation, notamment par l'adoption d'un comportement de conduite moins polluante. Promouvoir l'eco-driving au sein de la Défense.
- 1.6 Soutenir un changement de mentalité par rapport aux flux de circulation en réduisant le trafic domicile – lieu de travail avec véhicule personnel.
- 1.7 Participer à une stratégie pour produits durables comme membre du groupe de travail sur " la production durable et la manière de consommer de façon durable".
- 1.8 Renforcer les mesures de fin de carrière en les intégrant dans la modernisation de la gestion du personnel fédéral.
- 1.9 L'élaboration de campagnes d'information et de prise de conscience contre toute forme de violence et ce en collaboration avec les autres départements (Thème général : la réduction de la violence sous toutes ses formes).
- 1.10 Réalisation du projet nature LIFE NATURA2MIL « Restauration d'habitats dans les camps militaires en Wallonie »
- 1.11 Réalisation du projet nature LIFE DANAH "restauration intégrée de la nature des domaines militaires dans Natura2000"
- 1.12 Rédaction d'une gestion durable des espaces verts dans les quartiers et domaines militaires
- 1.13 La rédaction d'un plan de gestion des déchets au sein de la Défense
- 1.14 La rédaction d'un plan de gestion des sols au sein de la Défense
- 1.15 La rédaction d'un plan de gestion de l'énergie au sein de la Défense
- 1.16 La rédaction d'un système d'alerte et de coordination afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques.

b. Exécution

- (1) Voir également le tableau de suivi des mesures des plans fédéraux Développement Durable sur <http://www.cidd.be/FR/suivi>

- (2) L'exécution de la mesure 1.1 : Exécution des analyses environnementales (Initial review), en corrélation avec les audits "conformité à la législation" par les unités techniques environnement de la structure environnementale de la Défense

En 2008, une *compliance audit* a été exécutée dans environ 80% des quartiers. Les non-conformités ont été regroupées dans une banque de donnée qui servira de base pour la planification des budgets et l'exécution des adaptations. Cette banque de donnée sera aussi la base pour la planification des demandes de permis environnement. La Direction Générale des Material Resources est responsable de la guidance des unités pour la rédaction de leur demande de permis aux travers des unités techniques environnement. Elle est également responsable de la délivrance des permis en consultation avec les autorités régionales. 17 demandes de permis environnement ont été rédigées et traitées. 7 de ces demandes se sont vues octroyées un permis, les 10 autres demandes sont encore en traitement ou en cours de finalisation

- (3) L'exécution de la mesure 1.2 : Rédaction des procédures systématiques (suivant ISO 14001) en soutien au système de gestion environnementale la défense.

En 2008, les procédures existantes ont été adaptées sur leur contenu. De nouvelles directives et procédures ont été rédigées afin de consolider le système de gestion environnementale.

Le DD est inclus dans les procédures existantes là où toute synergie est possible.

Le DD (pilier écologique) a été intégré dans la politique d'acquisition et dans l'outil de support ILIAS. Cet outil permet d'indiquer quand une demande d'achat exige une enquête concernant la législation environnementale et si cette enquête est effectuée.

- (4) L'exécution des mesures 1.3 : Il est demandé aux entreprises d'examiner leur parc de véhicules. Les administrations montrent l'exemple par la création d'un plan de transport, 1.4 (L'achat d'au moins 50% de voitures respectueuses de l'environnement comme prévu dans la circulaire administrative (Circulaire 307quater)), 1.5 (Soutenir un changement de mentalité vis à vis du flux de circulation par l'adoption d'un comportement de conduite moins polluante. Promouvoir l'eco-driving au sein de la Défense.), 1.6 (Soutenir un changement de comportement vis-à-vis du flux de circulation entre autre en diminuant les déplacements domicile-travail avec une voiture personnelle)

Depuis 2007, Les compétences dans les matières mentionnées dans les mesures ci-dessus sont du ressort de la Direction Générale des Ressources Matérielles Division Systèmes.

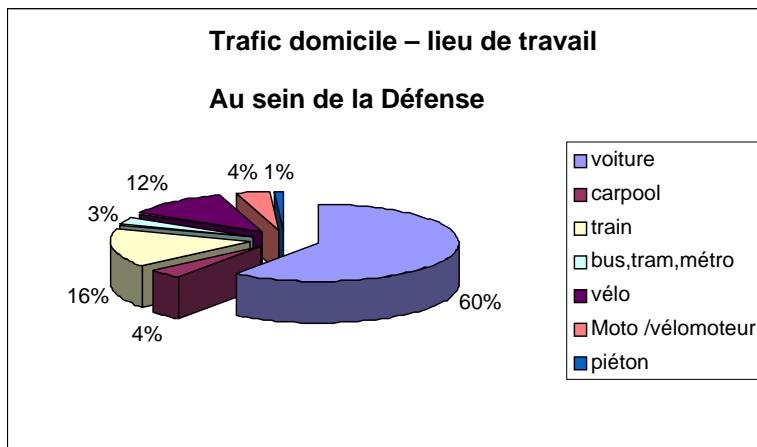
En 2008, un effort a été fourni afin d'insérer la consommation de combustibles et les Km parcourus dans ILIAS. Lors du remplacement des véhicules obsolètes, le parc de véhicules a été rationalisé avec comme résultat un parc de véhicules réduit (une réduction de 4% vis à vis de 2007 et de 34% vis à vis 2004). Afin de parvenir à exécuter toutes les missions avec

moins de véhicules, un système de gestion des véhicules en pool a été introduit. Ainsi les véhicules sont utilisés plus efficacement en fonction de leur capacité.

En 2008, aucun véhicule a été acquis (Les véhicules achetés à l'étranger pour utilisation sur place (pour les attachés de Défense par exemple) ne sont pas pris en considération). Lors de l'acquisition de véhicules, autres que pour usage personnel, l'attention est portée sur la législation environnementale et sur le respect des normes légales prévues (au moins EURO IV).

Dans le cadre de la mesure 1.5, environ 40% du personnel de l'unité de transport de Bruxelles a suivi un entraînement d'eco-driving. Après cet entraînement, un changement de mentalité remarquable s'est manifesté chez plusieurs chauffeurs de cette unité. Une affiche concernant l'eco-driving sera finalisée en 2009.

La Direction Générale des Ressources Matérielles – Division Systèmes dispose d'un bureau ECOMOBILITE (MRSys-L/T/C/M/E) et une personne de contact ECOMOBILITE a été désignée par quartier. Le bureau ECOMOB a, au moyen d'une enquête, visualisé le trafic domicile – lieu de travail. Cette enquête a montré que globalement 60% du personnel utilise sa propre voiture pour rejoindre son travail. A peu près 15% prend le train et 12% son vélo. 15% utilise le co-voiturage, le bus/métro/tram ou la moto.



Il est possible d'exploiter cette enquête par quartier. Il est prévu qu'une fiche d'accessibilité soit rédigée par quartier comme prévu par la directive de 20 Jan 08.

La Défense a pris comme objectif de diminuer l'utilisation de la voiture personnelle de 5% afin d'arriver à une utilisation globale des moyens de transport alternatifs de 45% en 2012. Dans ce cadre, la Défense est devenue membre de la banque de données de co-voiturage de taxistop. La construction d'abris pour vélos et motos sont encouragés et des enquêtes sont effectuées au niveau local afin d'obtenir des accords avec les entreprises de transport public pour augmenter l'accessibilité des quartiers, par exemple par la mise en place de lignes de bus et/ou en prévoyant des arrêts supplémentaires, En outre, il est planifié de

sensibiliser le personnel à l'aide d'une campagne d'affichage et de la construction d'un site intranet.

- (5) L'exécution de la mesure 1.7: Participer à la stratégie pour produits durables comme membre du groupe de travail sur « la production durable et la manière de consommer de façon durable »

La Direction Générale des Ressources Matérielles a plaidé pour des achats durables en 2008. L'outil de gestion ILIAS a été adapté de manière à ce qu'il soit possible de mentionner s'il y a lieu de tenir compte des directives concernant les achats durables.

La Défense a participé et participe encore au groupe de travail achats durables de la CIDD. Par cette voie, la Défense a contribué à l'actualisation du guide des achats durables.

- (6) L'exécution de la mesure 1.8: Renforcer les mesures de fin de carrière en les intégrant dans la modernisation de la gestion du personnel fédéral.

En 2009, les conditions concernant les pensions, repris dans le concept de carrière mixte (CCM), entreront en vigueur. Ces conditions donneront à tout le personnel la possibilité de rester à l'armée jusqu'à 56 ans (impact pour les Commandants, Majors, Lieutenant-colonels et le personnel naviguant) et aux Généraux-majors et luitenant-Généraux de la force aérienne du personnel navigant de rester jusqu'au même âge que leurs collègues du cadre non navigant (59 et 61 ans).

Les autres mesures du CCM ne sont pas encore mises en place et il est impossible pour l'instant de donner une planification de cette mise en place.

Une autre mesure est la suspension volontaire des prestations. Cette mesure prévoit la mise en congé, sous des conditions particulières, du personnel âgé d'au moins 50 ans et se trouvant au plus à 5 ans de sa pension. Cette mesure permettra d'obtenir le rajeunissement visé et d'arriver à la diminution en personnel souhaitée.

- (7) L'exécution de la mesure 1.9 : La rédaction des campagnes d'information contre toute forme de violence en collaboration avec les autres départements (Thème général : la réduction de la violence dans toutes ses formes)

Tous les militaires de la Défense sont obligés de suivre un entraînement annuel (Joint Individual Common Core Skills ou JICCS) entre autre dans le domaine des règles de comportement et des valeurs. L'objectif de cet entraînement est d'amener le personnel à un niveau de compétence décrit par les normes suivantes :

- (a) Norme 1: avoir une attitude correcte concernant la violence, les brimades et le comportement sexuel indésirable au travail.
- (b) Norme 2: avoir une attitude correcte vis-à-vis des autres.
- (c) Norme 3: connaître les aspects spécifiques de la profession militaire concernant la politique et la religion.

La norme doit être interprétée comme le niveau minimum de la compétence qui doit être atteint.

- (8) L'exécution de la mesure 1.10 : Réalisation du projet nature LIFE NATURA2MIL
« Restauration d'habitats dans les camps militaires en Wallonie »

Cette mesure envisage de mettre au point un programme d'action qui permet d'une manière durable de restaurer et gérer les habitats naturels -comme prévu dans la directive 92/43/EEG- situés sur les grands domaines militaires d'entraînement en Wallonie. (MARCHE-EN-FAMENNE, ELSENBORN, LAGLAND).

Ce projet a été mis au point et exécuté en coopération avec la Direction Générale Material Resources et la Direction Générale des richesses naturelles et l'environnement (DGRNE) de la région Wallonne et en coopération avec les associations environnementales RNOB-NATAGORA et ARENNE&GAUME. Il est financé partiellement par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE.

Des actions seront exécutées dans des différents domaines (Planification, restauration, gestion continue, communication, suivi et monitoring) au cours des années 2006–2010. En 2008 les activités suivantes ont été réalisées :

(a) Restauration

- (i) Déboisements: environ 470 ha de milieux naturels ouverts ont été restaurés (soit 123,50% de l'objectif initial);
- (ii) Etrépage: 39 ha de landes restaurées (soit 110% de l'objectif initial)
- (iii) Restauration des cours d'eau et zones humides: enlèvement d'épicéas sur 12 ha de rives et aménagement de 3 refuges pour la loutre (M-E-F). Création de 400 petites mares (LAGLAND);
- (iv) Restauration de tourbières: 1,53 ha d'une ancienne tourbière restaurée à ELSENBORN;
- (v) Restauration de prairies (ELSENBORN) par fauchage: 13,6 ha réalisés;
- (vi) Enlèvement d'anciennes cibles à ELSENBORN: 130 carcasses enlevées et lieux nettoyés.

(b) Gestion

- (i) Pâturage: troupeau de 190 moutons à M-E-F et de 32 moutons à LAGLAND;
- (ii) 247 Ha gérés par mise à feu contrôlée à ELSENBORN (80% de l'objectif);
- (iii) Etablissement de la convention de fauchage avec des agriculteurs locaux à ELSENBORN et LAGLAND.

(c) **Etudes scientifiques**

Les 3 camps concernés par le projet ont accueilli plusieurs équipes universitaires pour des suivis scientifiques botaniques (bryophites), zoologiques (papillons, amphibiens, sanglier, chauves-souris...) et environnementaux (qualité de l'eau).

(d) **Communication**

- (i) 4 journées de visite pour le grand public ont été organisées;
- (ii) Nombreuses visites pour un public spécifique (naturalistes, écoles...);
- (iii) Réalisation de panneaux et brochures en cours (finalisation 2009);
- (iv) Préparation d'un colloque sur la gestion des habitats naturels dans les zones d'Entraînement militaire (10-11 Juin 09).

(e) **Mis en place et formation du personnel :**

- (i) Mise en place de coordinateurs environnementaux dans chacun des 3 camps;
- (ii) Formation de ce Pers à la gestion environnementale (8 journées de formation données par la Haute Ecole de la Province de Liège).

(f) **Les activités suivantes sont planifiées pour l'année 2009:**

- (i) Communication (désignation des brochures, panneaux d'information, journées de visite,...): réalisation d'un colloque en 2009, la publication d'une brochure informative NATURA2Mil en 2009 ;
- (ii) Mise en place des panneaux informatifs pour les utilisateurs des terrains d'entraînement,
- (iii) Construction d'une bergerie à Marche-en-Famenne
- (iv) La poursuite des travaux de restauration.

(9) **L'Exécution du mesure 1.11: Réalisation du projet de nature LIFE DANAH « restauration intégrée de la nature sur les domaines militaires dans Natura2000 »**

La Défense et l'agence pour la nature et la forêt (ANB), une autorité fédérale et régionale, se sont données comme objectif de lutter ensemble pour la restauration de la nature sur les domaines militaires. Cela a résulté dans le projet DANAH: Defensie + Agentschap voor Natuur en Bos = NAtuurHERSTEL.

Le projet DANAH comprend 12 domaines militaires en Flandre. C'est un projet de restauration, avec le soutien financier de la Commission Européenne, des terrains naturels à caractère exceptionnel dont les domaines militaires font partie. Le projet comprend la gestion de 3.751 ha de terrains naturels avec l'accent sur la restauration des landes qui sont dispersées sur une surface totale de 9.400 ha, soit une partie importante des 26.000 ha utilisés par le Ministère de la Défense. Le projet a été prolongé jusqu'au 31 Décembre 2009.

Tous les travaux de restauration de la nature doivent être terminés vers le 15 Mars 2009. Après la saison de reproduction, il y aura possibilité d'adapter les travaux afin de terminer.

Parallèlement a eu lieu une campagne de communication.

En 2008, comme en 2006 et 2007, des sessions d'information ont été organisées pour les communes voisines. Ces sessions adressent aux citoyens un message positif sur la nature se trouvant sur les domaines militaires. De plus, 5000 militaires ont reçu une information concernant la nature et l'environnement, reprise au Joint Individual Common Cores Skills (JICCS). Des panneaux informatifs ont été placés, 5000 calendriers avec thème DANAH ont été imprimés et distribués.

Planning 2009 :

Un symposium international de clôture sera organisé du 18 au 20 mai à Hasselt. Comme moyens de communication finale, le spécial DANAH et les jeux de cartes seront réimprimés. La production d'un DVD de sensibilisation sera faite en 2009. Et pour cette dernière année, un effort sera une nouvelle fois fait pour les sessions de sensibilisation à l'environnement dans le JICCS.

L'application de GIS a été implémenté pour 6 des 12 domaines. L'importation des données des 6 autres domaines et l'affinement des différentes couches sont prévues pour 2009. Les plans de gestion de la nature pour les 12 domaines seront finalisés en coopération avec des bureaux d'étude externes. Pour plus de détails, voir le site Internet www.danah.be.

L'estimation initiale des coûts totaux du projet (pour la durée de 5 ans) était 15.32 Mio € avec des subsides européens à hauteur de 42,78 %. Un an avant la fin de ce projet, la situation financière est plus claire et le projet est estimé à 11,92 Mio €, les subsides européens étant inclus. La Défense dépense 1,41Mio € net pour la réalisation de ce projet.

(10) Exécution mesure 1.12 : Le développement d'une "gestion durable des espaces verts" sur les domaines militaires (quartiers)

D'ici 2015, la Défense souhaite diminuer la charge de travail pour l'entretien des espaces verts, aussi bien dans sa gestion propre que pour celles de la sous-traitance, par la plantation de bois, de concessions agricoles ainsi que par la plantation de plantes grimpantes poussant lentement. Le but est notamment de passer à des plantes demandant moins d'entretien. Dans le cadre du passage d'un nouveau contrat annuel sur l'herbicide total pour 2009, une spécification a été établie ayant pour but d'obtenir un produit plus "respectueux de l'environnement" qui peut être utilisé jusqu'à 5 mètres d'un puits d'eau. Lors du choix d'un produit à l'achat, il est tenu compte de la liste courante des produits autorisés.

(11) Exécution mesure 1.13 : Le développement d'un plan de gestion de déchets Défense

Entre 2008–2012, la Défense veut diminuer son flux de déchets de 15 %. Afin de réaliser ceci, la Défense va établir un plan de gestion de déchets où la traçabilité des déchets va être améliorée. En 2008, cela a commencé avec :

(a) La tenue à jour d'un registre des déchets.

Les données des déchets ont été demandées auprès des contractants et sert de base pour l'étude qui va être effectuée en 2009. A partir de 2009, les données par type de déchets et poids/volume seront automatiquement insérées dans ILIAS (outil de gestion automatisé pour les ressources matérielles au sein de la Défense).

(b) La prévention des déchets (déchets d'emballage, obligation de reprise des déchets dans les bons de commande effectués par les gestionnaires de matériels, ...) Un premier contact a été établi avec la Interregionale Verpakkingscommissie/Commission Inter-régionale de l'emballage (IVCIE) afin de trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement pour l'emballage industriel. En 2009, une campagne de posters sera réalisée afin de sensibiliser le personnel.

(c) Imposer l'application du réemploi, de la vente et du recyclage en fonction de la plus-value possible du flux des déchets.

(d) Meilleur fonctionnement des parcs à conteneurs et la rationalisation des contrats déchets existants.

Les mesures prises ont un impact limité sur le budget car les coûts plus faibles pour la fraction de déchets sont compensés par des coûts plus élevés pour la location de récipients. Dans les derniers mois de 2008, les recettes de fractions de déchets revalorisables ont diminué tels que le papier, le carton et la ferraille, etc.

(12) Exécution mesure 1.14. : Le développement d'un plan de gestion du sol Défense

La Direction Générale Material Resources est responsable de la gestion des domaines militaires. La Défense va développer une politique des sols où un plan de gestion des sols sera établi (ref DGMR-APG-PRMIL-ITLX-001). De cette manière, la Défense veut être un exemple et réagir à l'audit "sols" de la Cour de Compte de 2006.

La Défense veut stopper la pollution et assainir.

(a) Inventorisation de l'état des sols :

En 2008 a commencé l'inventorisation de l'état des sols des terrains militaires. Une étude a été réalisée pour voir quel outil utiliser. Une banque de données géographique paraît plus appropriée que ILIAS pour traiter ce genre de données. Un inventaire de base existe déjà et va être retravaillé.

Les premiers plans d'action des Centres Régionaux d'Infrastructures (CRI) ont été concertés et fixés.

Planning 2009: Le gestionnaire de matériel configurera cette banque de données de manière à ce que les quartiers connaissent les risques de leurs installations. De plus, tout incident devra être mentionné. Les quartiers disposeront de matériels (moyens d'ad- et absorption) afin d'arriver à une meilleure gestion des incidents.

(b) Assainissement :

Les premiers programmes d'assainissement ont été mis en place pour une valeur de 2.644.000 Euro. 25 études du sol ont été réalisées, 5 plans d'assainissement du sol ont été demandés, 6 assainissements effectués.

La Défense s'est mise autour de la table avec OVAM afin de développer un protocole de collaboration.

Pour 2009, de nouvelles études du sols, plans d'assainissement et assainissements ont été budgétisés.

(13) Exécution 1.15. : Le développement d'un plan énergie Défense

La Défense veut économiser sur sa facture d'énergie par :

(a) Mesures:

Les contacts et études nécessaires ont été effectués en 2008 afin de pouvoir mesurer toutes les utilisations (électricité, gaz, mazout de chauffage). Le gestionnaire de matériel "énergie" va intégrer la database SELECT dans ILIAS et fixer la procédure de mesure. Les mesures seront effectuées par les quartiers. Les coordinateurs environnement vont suivre ces mesures.

(b) Sensibilisation:

La structure environnement a mis sur pieds une campagne pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Cette campagne sera relancée à l'automne 2009.

(c) Rationalisation de l'infrastructure:

En se débarrassant des domaines et installations inutiles et par la fermeture de bâtiments via différents plans de rationalisation, les coûts d'énergie de la Défense sont limités.

(d) Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE):

Les techniques de l'URE vont être introduites dans les standards de la Défense pour ce qui concerne la construction et rénovation de manière à investir dans des techniques plus économiques. Les projets nécessaires vont être planifiés afin d'atteindre les objectifs.

(e) Utilisation d'énergie renouvelable:

La contribution de la Défense à l'utilisation d'électricité venant de sources d'énergie renouvelables sera de 8% en 2012:

- (i) Livraison d'énergie verte lors du renouvellement de contrat en 2009
- (ii) Lancement du projet pilote "Toits solaires" à Peutie via une installation d'une surface de 18.000 m² de panneaux solaires sur des hangars.
- (iii) Placement de collecteurs solaires à Saffraanberg

(14) Exécution mesure 1.16. : Développement d'un système d'alerte et de coordination afin d'éviter l'insertion d'espèces exotiques.

La mesure comprend la prise de conscience du personnel qui participe aux opérations ou activités d'entraînement dans un cadre international en dehors de l'Union Européenne. Des mesures concrètes sont aussi développées par l'adaptation des ordres et le planning de contrôles sporadiques lors du retour du personnel. Les appareils de transport et leur cargo sont automatiquement désinfectés par le Service Hygiène de l'Elément Technique d'Intervention Médicale de Nivelles lors de séjours dans des zones à risques (ex Tropiques ou Afghanistan), tel que prévu par les règles de l'Organisation Mondiale de la Santé. Lors d'un soupçon de contamination par un germe pathogène ou bactérie, la désinfection de l'appareil est décidée par un médecin.

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était - la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedveloppementdurable.be/fr/>

a. Interne au Département

(1) Utilisation rationnelle de l'énergie

En novembre dernier, une campagne d'affichage a été lancée autour de l'URE, et principalement, sur la consommation de l'énergie afin de sensibiliser le personnel pour éteindre les appareils, les lumières, ...

(2) Achats durables

- (a) Acquisition de matériel: les directives internes nécessaires ont été publiées afin d'utiliser le guide des achats durables là où c'est possible.,
 - (b) Le DOEB fait l'objet d'un système de procédures interne.
- (3) Informer la ligne hiérarchique
- (a) Un exposé sur la politique de l'environnement et le système interne de gestion de l'environnement est repris dans les formations continuées statutaires du cadre des officiers et sous-officiers.
 - (b) Un briefing sur les projets nature life (DANAH et Natura2Mil) complété par la politique environnementale est repris dans le *Joint Individual Common Core Skills* (JICCS), une formation que tout militaire doit suivre régulièrement.
 - (c) Des journées de formation ont été organisées pour les unités techniques environnementales.
 - (d) Des dessins sur l'environnement et le développement durable ont été conçus qui prendront la forme notamment de cartes, d'affiches, ... afin de sensibiliser encore plus les membres de la Défense.
- (4) Site intranet

Un site a été créé sur l'intranet pour fournir de l'information sur des sujets environnementaux au personnel de la Défense (politique environnementale, la structure environnementale au sein de la Défense, événements, liens intéressants, sous domaines environnementaux, exposés intéressants à consulter, ...)

(5) Diversité à la Défense :

- (a) Pour la diversité, la Défense travaille en étroite collaboration avec le Service Fédéral Personnel et Organisation (SPF P&O) et est dès lors, aussi membre du "Réseau Diversité" sous la direction de la Cellule Diversité - SPF P&O.
- (b) La sous section "Culture Organisationnelle" (HRP-M/OC) de la section politique de Motivation de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGHR) est responsable de la politique concernant la culture organisationnelle, les valeurs de base de la Défense et de la politique de diversité. L'implémentation de la politique de diversité est soutenue par une commission d'expert. Cette commission d'expert se réunit mensuellement pour évaluer les projets en cours et éventuellement les adapter, développer et lancer de nouveaux projets. Les membres de celle-ci émanent des différentes directions et sous départements d'état-major car, la Défense veut intégrer systématiquement la diversité dans tous les aspects de sa politique. La composition varie en fonction des actions et projets en cours.
- (c) La Défense est en tête des services publics qui donnent une chance aux personnes avec un handicap. Pour le moment, 3,87 pourcent du personnel civil de la Défense a l'un ou l'autre handicap. La moyenne des autres services

publics est de 1,77 pourcent. Fin 2007, un arrêté royal est entré en vigueur qui met la latte à 3 pourcent.

- (d) Les activités suivantes ont été prises pour la création d'une base pour la diversité à la Défense :
- (i) Sensibilisation du personnel concernant "les jours de fêtes internationaux tels que la journée internationale de la femme, la journée internationale contre l'homophobie, la journée mondiale contre la pauvreté et la journée internationale des personnes avec un handicap, via trois sources d'information : affiches, un article dans la revue du personnel Direct et le site Internet Diversité, où se retrouvent des informations complémentaires sur la création de cette journée internationale, des commentaires, ...
 - (ii) Théâtre interactif diversité "Petit Barnum" dans les centres de formation de la Défense.
 - (iii) Formation "Communication interculturelle lors de recrutement et sélection". Cette formation pour le Service Accueil et Orientation et les Maison de la Défense sera développée en collaboration avec le *Centre for Human Resources Development* (CHRD) et un partenaire externe.
 - (iv) Screening des tests de sélection GCTB sur la neutralité des genres et culturelle – 1ère phase.
 - (v) Brochure diversité pour le personnel de la Défense.
 - (vi) Diversity Award 2008 pour l'unité qui s'est distinguée en matière de diversité.
 - (vii) L'aspect diversité fait partie du JICCS dans le domaine des règles de conduite et valeurs où les points suivants sont développés :
 - Un comportement correct envers la violence, brimade et comportement sexuel dérangeant au travail.
 - Un comportement correct envers les autres.
 - Avoir connaissance des aspects particuliers du métier de militaire du point de vue politique et religieux.

b. Externe au Département

- (1) A la demande du SPF de la Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, La Défense a participé le 18 octobre 2008 à la Journée du développement durable dans la fonction publique.
- (2) En exécution de la Note d'Orientation Politique, l'Institut Royal Supérieur de Défense a organisé le 18 novembre 2008 une conférence internationale sur le thème: "*21st Century Energy and Sustainable Development Challenges: A Security and Defence Approach*". L'organisateur a souligné l'importance du développement durable dans le contexte de la Défense pour renforcer sa politique à longue échéance. Les

résultats de la conférence ont été analysés par la cellule de gestion sur le plan du soutien politique.

(3) La Défense est active dans la lutte contre le SIDA: le team INFO SIDA organise des sessions d'information dans les quartiers militaires et dans les écoles en Belgique.

(4) Dans la province de Liège, les habitants ont été aidés par la Défense en éliminant l'eau après un orage.

(5) En avril dernier, dans le cadre de la formation civile et militaire, un exercice catastrophe (training) pour faire face aux effets d'un déversement d'hydrocarbures sur la côte a été organisé pour tous les acteurs concernés. Par la même occasion, la plage d'Ostende a été nettoyée.

c. **Actions à l'étranger**

(1) Le soutien du processus de démocratisation en République du Congo;

(2) Opération humanitaire dans le Nord-Kivu (Congo) en Novembre ;

(3) La Défense soutient les activités bilatérales au BENIN ; concrètement, la Défense prend soin d'un orphelinat à AZOHOUE-ALIHO.

(4) Déminage au Liban ;

(5) L'aide au Burundi par l'envoi d'experts en appui au gouvernement pour la réforme de l'armée. Les troupes belges se sont engagées, en particulier, à harmoniser les cadres burundais, à la formation pour le personnel, la fourniture de matériel et à la formation des instructeurs.

(6) La Défense soutient entièrement la campagne contre la prostitution enfantine à l'étranger. Beaucoup de militaires partent à l'étranger pour un exercice, une opération ou une mission.

Habituellement, ils se trouvent dans des régions instables, où la maltraitance des enfants est chose courante. L'accord conclu avec la police fédérale où chaque détachement qui part en opération reçoit un exposé sur les possibles pratiques illégales dans la région, a été réalisé pour diverses missions. Chaque soldat apprendra comment et chez qui ils peuvent rapporter des faits criminels sur place.

(7) Antarctique: la Défense a à nouveau mis du matériel, du personnel et de l'expertise à la disposition pour la construction de la base polaire belge et pour le transport des matériaux nécessaires vers la base.

(8) B-Fast :

(a) B-Fast couvre le déploiement d'urgence à l'étranger par le gouvernement fédéral belge: le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le SPF de la Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, le SPF Affaires Intérieures, le SPF Finances et la Défense. Le ministre des Affaires étrangères est le chef de file. La Défense joue un rôle clé dans le B-Fast par l'expérience du personnel dans l'organisation des interventions souvent dans des pays complètement bouleversés. La Défense fournit également la logistique et des télécommunications pour l'organisation.

(b) Interventions en 2008 : La Chine et Le Myanmar

4. Autres activités

Mesure dans le domaine de la gestion interne de l'environnement

a. Mesures dans le domaine des moyens en personnel et financiers

Au niveau de la gestion interne de l'environnement, la force en personnel évolue comme suit

Tableau 5.1 – Nombre de fonctionnaires ayant la gestion environnementale comme tâche (en chiffres absolus)		
Fonction \ Année	2007	2008
Responsable ou coordinateur interne gestion environnementale	70	70
Collaborateurs de ces responsables et coordinateur	100	150

Tableau 5.2 – Nombre de fonctionnaires ayant la gestion environnementale comme tâche (en unité temps plein)		
Fonction \ Année	2007	2008
Responsable ou coordinateur interne gestion environnementale	65	69
Collaborateurs de ces responsables et coordinateur	11	53

b. Mesures

(1) Pilier écologique Développement Durable

(a) Le Ministère de la Défense vise l'introduction d'un système de gestion environnementale interne du type ISO en accord avec les recommandations du COMMITTEE ON SCIENCE FOR PEACE AND SECURITY (OTAN).

(b) Après la mise en place du personnel nécessaire dans la période 2005–2007, l'accent a été mis en 2008 sur l'exécution d'analyses environnementales couplées à un audit "conformité à la législation". Ceci par les Unité Techniques Environnementales Défense (système de gestion environnementale interne). Ces analyses environnementales doivent soutenir le plan de politique environnementale Défense 2008–2012.

(c) Le plan de politique environnementale Défense reprend les objectifs pour les sous domaines énergie, eau, déchets, air, bruit, mobilité et écomobilité, sol, biodiversité, activités opérationnelles et sensibilisation et formation. La Défense va traiter la problématique CO2, déchets, sol et sensibilisation et formation en priorité. La Défense va adapter périodiquement les plans et programmes (management review) et formuler les défis futurs. Dans ce cadre, différentes directives ont été établies et adaptées.

(d) Les point d'action avec un aspect (contenu) écologique, entrepris par la Défense dans le cadre de l'exécution des Plans Fédéraux DD, vont être repris dans le plan de politique environnementale 2008–2012 ou dans les programmes de gestion environnementale ad hoc.

(2) Pilier économique Développement Durable

(a) Suite à la restructuration interne de 2007, les responsabilités et compétences Développement Durable et Environnement sont passées du sous département d'état-major Bien-être à la Direction Générale Material Resources. Cette restructuration a pour conséquence que les investissements et acquisitions et matériels seront mieux testés pour les critères de durabilité et les paramètres écologiques et ce, sans nuire à la loi des marchés publics (voir groupe de travail CIDD).

(b) De plus, en 2007, un officier projet Environnement a été mis en place pour l'accompagnement des projets ayant trait à l'environnement.

(3) Pilier social du Développement Durable

(a) La Direction générale des Ressources Humaines va, dans ce cadre, prendre des actions ne concernant que le personnel.

(b) Suite à la spécificité et ses missions, la Défense peut fournir, dans ce cadre, un support international et national ; quelques exemples sont la gestion de conflit, la lutte contre la pauvreté, l'aide à la nation...

(c) Le 8 décembre 2008, en présence du ministre Pieter De Crem, la Défense a conclu des accords bilatéraux de coopération avec les différents acteurs communautaires et régionaux sur le marché du travail et de la formation : Actiris et

Bruxelles formation (Région Bruxelles-Capitale), le VDAB (Flandre), le FOREM (Wallonie) et ADG (Communauté Germanophone)

Les accords visent à une amélioration du recrutement en personnel de la Défense et la facilitation de l'insertion (ou réinsertion) du personnel qui quitte la Défense. Plus avant, la synergie entre les différentes parties est mis à l'avant plan : échanges de professeurs et élèves, mise à disposition de locaux, utilisation de canaux d'information pour le recrutement... Les accords prévoient également une reconnaissance des formations techniques et professionnelles dispensées par la Défense.

Cellules et Développement Durable

(1) Le 23 octobre 2008, la fonction de coordinateur DD a été créée suite en exécution de la note d'orientation politique en concertation avec DGMR, DGHR et ACOS WB. Cette fonction se situe au niveau d'ACOS WB. Un expert a été désigné pour chacun des trois piliers. Pour le pilier social, il se situe au niveau ACOS WB, pour les piliers écologique et économique, au niveau de DGMR. A DGMR, cette tâche est effectuée par MR-Mgt/R&Env.

(2) Le coordinateur DD va coordonner les actions que la Défense doit entreprendre dans le cadre de l'exécution du Plan Fédéral de Développement Durable en collaboration avec les experts et les différents points de contacts DD. Ensuite, ce plan doit être soumis à l'approbation du Chief Of Defense. (cfr Plans d'action). De plus, le coordinateur doit veiller aux tableaux de suivi (surveillance de l'avancement des actions prévues pour les SPF/ministères).

L'expert pour les piliers écologique et économique se situe à la Direction Générale des Ressources Matérielles ; cette fonction est exécutée par le service Environment (MR-Mgt/R&Env) pour le pilier écologique et le service d'achat (MRMP) pour le pilier économique. L'expertise pour le pilier social est assurée par le coordinateur DD de ACOS WB avec une personne de contact à DGHR.

(3) Le coordinateur représente le département de la Défense lors des séances plénières du CIDD, alors que le Ministre est représenté par sa cellule de politique.

(4) Tant que le coordinateur DD au sein de ACOS WB n'est pas mis en place, les tâches ci-dessus sont effectuées par MR-Mgt/R&Env.

Développement durable lors des opérations.

a. Comme plusieurs paramètres sont soumis à des changements réguliers (durée de l'exercice, la composition en ressources matérielles et humaines) les actions menées dans le cadre du développement durable sont limitées. Aujourd'hui, l'accent est mis sur le pilier «environnement» (à l'exception des émissions de CO₂)

b. Plier écologique

Dans le contexte du pilier écologique, les principes suivants sont d'application :

- (1) Le respect maximum de la législation locale.
- (2) Là où il n'y a pas de législation ou de législation moins stricte que chez nous, le commandant de détachement devrait agir comme un bon père famille en suivant notre législation propre et les accords internationaux. L'OTAN a également élaboré des lignes directrices pour intégrer la protection de l'environnement dans ses activités. La Belgique utilise également ces directives comme orientations de base pour des engagements en dehors de l'OTAN.
- (3) Pour chaque opération, il existe des directives environnementales établies et annexées à l'Ordre d'Opération.
- (4) Pour aider le Commandant du Détachement lors de l'opération, le coordinateur environnemental de la Défense d'Operations & Training établira un inventaire et fera une évaluation environnementale sur place.
- (5) La Défense va instaurer un programme systématique pour l'analyse du sol au début et la fin d'une mission à l'étranger. L'objectif est de comparer l'état initial du sol au début de la mission avec l'état du sol à la fin de la mission. De telle manière on se rend compte du taux de pollution causé par la présence belge. Si nécessaire, la pollution du sol pourra être réduite, par l'assainissement pour rétablir le sol dans son état initial. Un deuxième but de l'analyse des sols avant et après les opérations est d'éviter des réclamations en dommages et intérêt non justifiées et donc, la possibilité de devoir les réfuter.
- (6) En outre, la Défense a également participé à des groupes de travail et des forums dans le but de minimaliser l'empreinte écologique d'un compound.

c. Plier économique

Dans la mesure du possible, nous travaillons avec les entités locales pour la distribution de denrées alimentaires, de nettoyage, des interprètes ... Cela soutient l'économie locale. On ne vérifie pas si les produits ont été produits de manière durable

d. Plier social

Dans certains cas, des projets de coopération CIMIC se réalisent. Bien souvent, des installations médicales, disponibles aux belges, sont également mises à la disposition de la population locale si la situation opérationnelle l'autorise.

5. Projets particuliers

- a. Depuis le 25 avril 2008, il existe un accord entre le Ministère de la Défense et le SPF de la Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; l'accord a été conclu pour la lutte contre la pollution en mer du Nord. Le protocole prévoit des avions de

reconnaissance sans pilote, B-Hunter, au-dessus de la mer du Nord. Les avions peuvent faire discrètement des photos et des films sur de grandes zones. Au total, quelques 70 heures de vol ont été enregistrées pour 2008.

b. Le 24 Novembre 2008, la Défense a lancé une campagne pour aider les sans-abri à travers en période de froid. L'initiative, appelée «opération d'hiver», va aider les moins fortunés par le soutien matériel des organisations telles CPAS et Restos du Cœur. Dans chaque province, la Défense a distribué des vêtements et des couvertures. L'opération contre le froid durera en principe jusqu'à la fin du mois de Mars 2009.

**Rapport de madame L. Dayez, membre
Représentante de la Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes
institutionnelles**

1. Introduction

Depuis quelque temps, le développement durable est intégré dans les services publics fédéraux en tant que concept. Dans ce cadre, nous pouvons référer aux cellules de développement durable, l'évaluation des décisions sur le développement durable (EIDDD), les circulaires relatives aux marchés publics durables, la journée du développement durable, l'attention portée par FEDRA au concept, etc. Il va de soi que le Ministre de la Fonction publique y contribue via ces aspects. Sur le plan politique, le rôle d'exemple des autorités publiques en matière d'une société durable n'est pas à sous-estimer. Le Printemps de l'Environnement l'a récemment démontré.

En outre, une cellule de développement durable est active au sein du Service Public Fédéral (SPF) Personnel et Organisation. Ce rapport nous offre la possibilité de remercier cette cellule de son enthousiasme et de son dévouement et, en particulier, son coordinateur M. Emmanuel Lerno.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

2.1. Tableau de suivi des mesures des plans fédéraux

Les plans fédéraux de développement durable 2000–2004 et 2004–2008 sont des plans qui ont été rédigés par les gouvernements précédents. Ces deux plans ne sont plus applicables depuis le 1er janvier 2009. L'an 2008 était la dernière année pendant laquelle ils pouvaient encore être exécutés. Le rapportage du suivi des mesures des plans fédéraux de développement durable est disponible dans la base de données en ligne via le lien <http://www.cidd.be/FR/suivi>.

Parmi un ensemble d'environ 400 mesures de planification, seulement sept mesures ont été confiées au Ministre, notamment cinq en matière de fonction publique et deux en matière d'entreprises publiques. Dans la banque de données, des informations par rapport à l'exécution des sept mesures ont été introduites. En outre, vingt-et-un mesures de planification ont un caractère général et concernent tous les services publics et, par conséquent, le SPF Personnel et Organisation. Des informations ont été introduites pour les mesures pertinentes.

2.2. Liste des engagements internationaux liés au développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne précitée. Comme d'habitude, l'exercice est limité pour les compétences « fonction publique » et « entreprises publiques ».

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

Au sein du SPF Personnel et Organisation, un « petit déjeuner durable » et une « promenade verte » ont été organisés. Via FED+ (www.fedplus.be), tous les fonctionnaires fédéraux ont pu bénéficier d'une réduction de 4 EUR sur l'entrée l'exposition « C'est notre terre ! ». Par ailleurs, cette exposition court encore jusqu'au 26 avril 2009 à Tour & Taxis.

4. Autres activités des cellules stratégiques et SPF Personnel et Organisation

4.1. Cellules stratégiques

4.1.1. Cellule stratégique Fonction publique

Dans le cadre du processus de consultation du « Printemps de l'Environnement », une attention particulière a été portée au rôle d'exemple des autorités publiques en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Il s'agissait entre autres de la mobilité durable, le télétravail, les marchés publics durables, etc. Les Ministres qui ont été associés à ce processus, l'ont conclu par une liste d'engagements politiques. En 2009, le Ministre de la Fonction publique transposera concrètement ces engagements en mesures politiques.

4.1.2. Cellule stratégique Entreprises publiques

En 2008, des nouveaux contrats de gestion ont été conclus entre l'état fédéral et les sociétés ferroviaires, notamment la SNCB Holding, la SNCB et Infrabel. Dans ces contrats, une attention a été portée à la mobilité durable et à la protection de l'environnement. Les différents contrats de gestion ont été publiés au Moniteur belge du 3 juillet 2008.

Il s'agit spécifiquement de:

- en matière de mobilité durable : l'accessibilité et l'intermodalité du transport de marchandises et de personnes où une attention particulière a été apportée à l'extension du nombre des installations vélos et à la création d'un grand nombre de points-vélos ;
- en matière d'environnement et de développement durable :
 - o la rédaction d'un plan de politique environnementale,
 - o la réduction de la consommation d'énergie de 7,5% à l'horizon 2012 par rapport à 2005 et de 20% à l'horizon 2020 par rapport à 2005,
 - o la réduction des émissions CO2,
 - o l'usage de sources d'énergie alternatives,
 - o la limitation du bruit et des vibrations,

- la protection du sol,
- le respect pour la nature et les paysages,
- la gestion des déchets.

Au contrat de la SNCB Holding, il a également été prévu que la holding publie un rapport environnemental annuel pour le groupe SNCB.

4.2. SPF Personnel et Organisation

Le SPF Personnel et Organisation a collaboré aux activités de la CIDD, notamment en matière des marchés publics durables, ainsi qu'aux celles du Printemps de l'Environnement.

**Rapport de madame E. Van Gelder, membre
Représentante du Ministre pour l'Entreprise et la Simplification**

1. Introduction

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Economie	16	15	31	0	9	9	0,00%	60,00%	29,03%
SPF Economie	4	17	21	0	3	3	0,00%	17,65%	14,29%
SPF Technologie de l'Information et de la Communication	4	17	21	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total	24	49	73	0	12	12	0,00%	24,49%	16,44%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedéveloppementdurable.be/fr/>

**Rapport de monsieur E. Dimmock, membre
Représentant de la Ministre de la Politique de migration et d'asile**

1. Introduction

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

La quatrième édition du jour du développement durable a eu lieu du 13 au 17 octobre 2008 dans les administrations fédérales. Le thème choisi était – la Terre et le logement. De nombreuses activités informatives et ludiques ont été organisées pour sensibiliser les fonctionnaires des différents services publics au développement durable. Vous pouvez avoir un aperçu de toutes ces activités sur <http://www.journeedeveloppementdurable.be/fr/>

**Rapport de monsieur M. Roman, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat à la Mobilité****1. Introduction**

L'édition 2008 du présent rapport rend compte, outre la mise en œuvre des Plans fédéraux de développement durable, de diverses activités et divers projets menés dans le but de toujours mieux accomplir la mission de service public du SPF Mobilité et Transports. Cette mission consiste à réaliser les activités liées au transport et à assurer une mobilité qui intègre les préoccupations de développement économique au bénéfice des entreprises et de la société, et les enjeux majeurs d'ordre social et environnemental. Elle se traduit dans les engagements que le SPF Mobilité et Transports a pris à l'égard du secteur de transport, notamment, pour :

- organiser la concertation avec le secteur sur les textes européens en projet, afin que les positions belges tiennent directement compte de la position du secteur concerné ;
- renforcer la concertation sur les projets de lois ou règlements nationaux ou projets de modification de ceux-ci ;
- concevoir et moderniser les textes légaux et réglementaires dans un souci permanent de simplification, de renforcement de la sécurité juridique, et de clarté ;
- informer le secteur précité sur toutes les nouveautés législatives et réglementaires relevant du droit du transport d'origine nationale ou internationale, avant leur entrée en vigueur.

La participation du SPF Mobilité et Transports aux travaux de la CIDD répond ainsi aux objectifs de coordination de la politique fédérale de développement durable. Le Membre représentant le Secrétaire d'Etat à la Mobilité a toujours apprécié l'étroite collaboration de l'administration et des experts du SPP Développement durable. Que les différents contributeurs aux différents niveaux en soient remerciés pour les efforts fournis dans l'accomplissement des travaux en 2008.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable**Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable**

La mise en œuvre des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est souvent confrontée à une série de problèmes de divers ordres, du moins pour certaines recommandations. D'année en année, ces mesures dites résiduelles n'ont pu être programmées ou n'ont pu être exécutées soit par manque de ressources disponibles, soit à cause de difficultés pratiques, ou encore parce que certaines mesures nécessitent des négociations entre les acteurs des différents niveaux de pouvoir. Enfin, d'autres mesures sont tributaires des négociations aux niveaux européen et international.

Par ailleurs, les matières pour lesquelles l'implication de plusieurs SPF est requise nécessitent davantage de coordination, de préférence sous l'impulsion de la CIDD.

L'évolution du suivi de toutes les recommandations des Plans fédéraux par l'enregistrement des données dans une même banque de données est positive bien que cette tâche représente un travail non négligeable.

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Statistiques d'enregistrement des données de Mobilité dans la banque des données CIDD

a) Les mesures de mobilité attribuées au SPF M&T et les mesures génériques

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
SPF M&T	19	49	68	19	46	65	100,00%	93,88%	95,59%
SPF M&T + autres SPF	4	17	21	1	5	6	25,00%	29,41%	28,57%
Milieu Marin	4	12	16	4	11	15	100,00%	91,67%	93,75%
TOTAL	27	78	105	24	62	86	88,89%	79,49%	81,90%

b) Indicateur systématique pour les mesures de mobilité

Exécution ⁵				4	25	29	20,00%	49,02%	40,85%
Décision ⁶				0	4	4	0,00%	7,84%	5,63%
Préparation ⁷				5	10	15	25,00%	19,61%	21,13%
Monitoring ⁸				3	1	4	15,00%	1,96%	5,63%
Sans suite ⁹				8	11	19	40,00	21,57	26,76
Total	23	66	89	20	51	71	100,00	100,00	100,00

⁵ Des mesures exécutées sont celles qui ont abouti à l'élaboration des textes réglementaires (loi, arrêté royal, arrêté ministériel ou autres initiatives).

⁶ Une décision est une action par laquelle un choix a été fait en vue de chercher de solution à un problème.

⁷ Une mesure en préparation est une mesure sur laquelle on travaille en vue de la traduire en textes réglementaires (avant-projet ou projet de loi ou d'arrêté royal...).

⁸ Une mesure sous monitoring est une mesure dont la matière est prise en charge par des activités de surveillance ou de suivi.

⁹ Des mesures ou recommandations sans suite sont des mesures pour lesquelles il y a eu une décision de ne pas donner une suite (c.à.d une décision d'abandon) pour des raisons bien évidentes.

Il ressort du tableau ci-dessus d'enregistrement des données dans la banque des données de la CIDD que 86,96 % de mesures du PFDD-1 (soit 20 mesures sur 23) sont actuellement encodées contre 77,27 % de mesures du PFDD-2 (soit 51 mesures sur 66).

De celles-ci, 49,02% des mesures du PFDD-2 (soit 25 mesures sur 51) sont entrées en exécution alors que pour les mesures du PFDD-1, seuls 20 % ou 4 mesures sur 20 ont été exécutées.

Pour l'ensemble des deux plans fédéraux de DD, 40,85 % des recommandations en matière de mobilité ont été traduits en textes réglementaires, soit 29 mesures sur 71 (Exécution) contre 26,76 % de mesures restées sans suite, soit 19 mesures. Un total de 15 mesures soit 21,13 %, se trouve en cours de réalisation (Préparation) alors qu'un pourcentage identique de 5,63 % des mesures est concerné respectivement par la recherche de solutions (Décision) et par l'activité de surveillance (Monitoring).

Dix-neuf mesures, soit 26,76 %, sont restées sans suite ou abandonnées. Parmi celles-ci il y a notamment celles dont la mise en œuvre rencontre de difficultés de réalisation.

Il est à noter que certaines mesures du PFDD-1 comme celles du PFDD-2 attribuées également au SPF Mobilité et Transports (6 mesures au total) relèvent plutôt des compétences spécifiques d'autres Services comme les SPF Finances (recommandations du PFDD-1 et du PFDD-2 relatives à la fiscalité), le SPP Politique scientifique (mesures de Recherche et développement), ou d'autres niveaux de pouvoir notamment les Régions et les Communes (Habitat et Aménagement du territoire).

Par ailleurs, bon nombre de mesures telles que la réalisation du RER, les négociations au niveau européen et international ... nécessitent plusieurs années avant leur aboutissement. Elles continueront à faire partie intégrante de Plans d'action que la Cellule de développement durable est appelée à réaliser annuellement.

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

Avec l'obtention de la certification EMAS le 23/07/2007 par le SPF Mobilité et Transports, la Cellule DD du SPF Mobilité et Transports met en œuvre plusieurs actions de sensibilisation destinées à son personnel du City Atrium et au public. L'objectif est de les informer suffisamment sur les finalités des actions menées, de les faire participer à la réalisation des progrès, et de sensibiliser largement le personnel aux bonnes pratiques de gestion environnementale et à l'intégration des aspects environnementaux dans les missions du SPF.

La Cellule DD, par son fonctionnement transversal, sensibilise tous les niveaux de l'administration en diffusant les plans d'actions reprenant les mesures à mettre en œuvre

dans le cadre du fonctionnement du SPF. Le Plan d'action développement durable permet d'assurer le suivi des recommandations des Plans fédéraux de DD ainsi que toutes les autres initiatives prises dans le but de promouvoir les principes de développement durable dans la réalisation de sa politique de mobilité.

Le Plan d'action EMAS comporte plusieurs volets. Ceux-ci prennent respectivement en compte la gestion environnementale du bâtiment, l'intégration des aspects environnementaux dans les missions des Directions générales, le Plan de communication interne et le Plan de formation.

Les activités de sensibilisation bénéficient de l'appui du Service de communication du SPF qui utilise différents moyens et supports de communication. Le bulletin interne d'information, connu sous l'appellation de ForumMobil, est diffusé mensuellement à tout le personnel pour couvrir l'actualité au sein des différentes Directions générales et Services. L'actualité sur la gestion interne du SPF en général, et pour son site du City Atrium en particulier, y est largement rapportée dans le cadre de la certification environnementale obtenue pour la gestion du site principal basé au City Atrium sur la rue du Progrès n° 56 à 1210 Bruxelles.

ForumMobil véhicule également les opinions du personnel recueillis lors d'enquêtes sur la gestion interne, et les règles de bonnes pratiques.

La « semaine de développement durable » organisée du 13 au 17/10/2008 a donné lieu à une intense activité de sensibilisation. Parmi ces activités, il y a eu le débat sur la mobilité durable présidé par la Présidente du Comité de direction, la projection du documentaire « The eleventh hour » ainsi que les « déjeuners durables ».

La sensibilisation au sein du SPF M&T passe également par la messagerie électronique dont les envois sont émis par différents services selon un style harmonisé et coordonné des messages « target », et par le réseau intranet du SPF.

4. Autres activités de la cellule stratégique et du SPF

a. Activités de la Cellule stratégique

Les chauffeurs de la cellule stratégique ont été invités à conduire de façon économe. Ils vont suivre un cours à cette fin durant l'année 2009.

Pour leurs déplacements professionnels, les membres de la cellule stratégique utilisent le plus possible les transports en commun.

Des instructions ont été données afin d'économiser du papier (copies recto-verso), et de l'énergie (éteindre la lumière, diminuer le chauffage).

b. Activités de la Cellule Développement durable

La Cellule DD s'est réunie à 4 reprises aux dates du 18/02, 21/05, 17/10 et 10/12/2008. Mais ses membres sont restés actifs au-delà de ces réunions pour organiser les activités et suivre l'exécution des décisions prises.

La plupart des actions du plan d'action DD 2008 ont été exécutées à l'exception de celles liées au projet RER en cours d'exécution, aux accords de coopération avec les Régions et aux négociations internationales, et aux discussions sur le plan politique.

A la Direction générale Transport terrestre, des obligations pour l'amélioration de la qualité des services et de l'accessibilité des infrastructures ferroviaires, en plus des mesures environnementales, ont été incluses dans les contrats de gestion 2008-2012.

La Cellule de DD a également participé au processus d'élaboration du Projet de Plan fédéral de DD-III (2009-2012). Quant au Plan pour l'intégration de la Biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés (Economie, Coopération internationale au développement, Politique scientifique et Transports), prévue par l'action 18 du PFDD-II, un groupe de travail piloté au sein de la direction Mobilité a préparé les propositions de fiches avec un certain nombre d'actions concrètes y compris des actions de sensibilisation en partenariat avec d'autres SPF. A ce propos, les préoccupations sur le plan de la conservation des espèces et de la limitation des espèces exotiques envahissantes font l'objet de propositions en matière de transport ferroviaire et de transport maritime.

5. Projets particuliers**a. Le diagnostic des déplacements entre le domicile et le lieu de travail**

Pour rappel, ce diagnostic est régi par les dispositions de la loi-programme du 08/04/2003 telle que complétée par la loi-programme du 31/12/2003 et déterminées par les AR du 16/05/2003, 25/10/2004 et de l'AM du 29/10/2004 portant sur la collecte des renseignements concernant les déplacements des travailleurs entre le domicile et le lieu de travail. Un premier diagnostic réalisé au 30/06/2005 avait fait l'objet d'un rapport qui a largement été diffusé par le SPF Mobilité et Transports auprès des entreprises, du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l'Economie.

Le deuxième diagnostic a démarré le 30/06/2008. Comme pour le premier recensement, les employeurs, les entreprises et les organismes publics qui ont employé plus de 100 travailleurs en moyenne entre le 01/7/2007 et le 30/6/2008 (4 trimestres) ont été invités à établir un diagnostic, sous forme d'enquête, pour chacune de leurs unités d'établissement qui compte en moyenne au moins 30 travailleurs, et pour l'unité d'établissement principale (quel que soit le nombre de travailleurs). L'enquête concerne tout établissement du secteur privé comme du secteur public (SPF, Régions, provinces, communes, écoles, CPAS, zones de police, ...) pour les données de la mobilité au sein de l'entreprise ou de l'organisme relatives

à la situation au 30 juin 2008. Les données du diagnostic devront être rentrées au plus tard le 30/04/2009.

Le SPF Mobilité et Transports a, à cet effet, sensibilisé les entreprises et organismes sur plusieurs aspects importants pour le bon déroulement de ce deuxième diagnostic, car cette enquête constitue un moment privilégié pour organiser, au sein de l'entreprise ou de l'institution, un débat entre interlocuteurs sociaux sur les problèmes de mobilité et sur les solutions à mettre en œuvre.

Il est donc de première importance de fournir via l'enquête des informations adéquates permettant d'évaluer clairement si le diagnostic 2005 a été suivi ou non d'une concertation sociale structurée sur la mobilité, avec le cas échéant les raisons d'absence d'une telle concertation, et d'évaluer si cette concertation a été suivie ou non par l'adoption de mesures concrètes en matière de mobilité.

Dans le formulaire d'enquête, il est également demandé de faire connaître, en toutes hypothèses, les mesures qui ont déjà été prises effectivement pour améliorer sur le terrain la mobilité des travailleurs dans le cadre de leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Seront distinguées, à cet effet, les raisons pour lesquelles certaines mesures ont été en tout ou en partie mises en échec, et les raisons pour lesquelles d'autres mesures ont pu avoir des succès, et pourront être considérées comme des bonnes pratiques susceptibles d'inspirer des solutions identiques ou similaires dans d'autres entreprises.

b. L'enquête de mobilité nationale BELDAM

Le SPF Mobilité et Transports a signé un protocole d'accord avec le SPP Politique Scientifique pour lancer une enquête de mobilité nationale dénommée BELDAM. Celle-ci servira, d'une part à compenser la disparition des recensements, d'autre part à reconduire l'enquête MOBEL sur la mobilité des Belges effectuée en 1999.

L'étude qui s'étendra jusqu'en 2011 sur le même thème que l'enquête MOBEL pourra contribuer à mettre en évidence d'éventuelles évolutions dans le comportement des Belges en matière de déplacements.

c. Le système EMAS de gestion environnementale

Parmi les réalisations du SPF Mobilité et Transport, dans le cadre de la gestion environnementale, on peut citer la mise en œuvre du système EMAS sur base de la certification obtenue en 2007. En dépit des progrès que le SPF doit toujours réaliser, le projet a enregistré des points de satisfaction, notamment, dans la réduction de la consommation de papier, dans l'évolution positive d'achats des fournitures durables, dans la diminution d'environ 15% de la consommation de carburant grâce au renouvellement de son parc des véhicules, et dans la diminution de 3000 kg CO₂ dans le cadre des déplacements entre le domicile et le lieu du travail.

En outre, le SPF Mobilité et Transports a été nominé pour « European EMAS Award » par la Région de Bruxelles-Capitale.

Rapport de madame C. Verbyst, membre**Représentante du Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude**

Madame C. Verbyst s'associe aux rapports soumis par madame D. Dujardin, membres, représentant du Premier Ministre et monsieur S. Vaneycken, membre, Représentant du Ministre de la Justice.

Rapport de monsieur R. Volders, membre**Représentant du Secrétaire d'Etat aux finances**

Monsieur R. Volders s'associe au rapport soumis par monsieur J.-M. Galand, membre représentant du Ministre des Finances.

Rapport de monsieur F. Roux, membre**Représentant du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la Présidence européenne**

Monsieur F. Roux s'associe au rapport soumis par monsieur F. Borginon, membre représentant du Ministre des Affaires Etrangères

Rapport de monsieur B. Lefebvre, membre**Représentant de la Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées****1. Introduction**

Monsieur B. Lefebvre s'associe au rapport soumis par monsieur P. Du Ville, membre représentant de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable**Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable**

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
SPF Budget et Contrôle de la gestion	4	15	19	4	12	16	100,00%	80,00%	84,21%

**Rapport de monsieur P. Onclinx, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat au Budget et Secrétaire d'Etat à la Politiques des familles**

Monsieur P. Onclinx s'associe aux rapports de madame D.Dujardin, membre représentante du Premier Ministre, monsieur N. De Coster, membre représentant de la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances et de monsieur S. Vaneycken, membre représentant du Ministre de la Justice et remercie Madame Denduyver (SPF Budget et contrôle de la Gestion) pour la réalisation de ce rapport.

1. Introduction

L'action générale du Secrétaire d'Etat au Budget vise à dégager les moyens budgétaires nécessaires au financement de l'action publique, dont la mise en œuvre de la politique de développement durable dans ses différentes composantes, tout en assurant la viabilité à terme des finances publiques et donc de ces mêmes politiques publiques. Le représentant du Secrétaire d'Etat au budget défend ces objectifs dans les différents groupes de travail, notamment de coordination de la politique, auxquels il participe.

Au sein du SPF Budget et Contrôle de la gestion, la cellule Développement Durable se compose d'une seule personne: Rika Denduyver (rika.denduyver@budget.fed.be, tél: 02/212.39.20)

En 2008, une voiture de service supplémentaire a été commandée. Cette voiture répond à la norme EURO 4 de sorte que désormais trois des quatre voitures de service répondent à la norme en question.

Le papier acheté par le SPF est fabriqué selon les normes EMAS.

Les déchets sont triés, dans la mesure du possible, selon les directives émises en la matière par Bruxelles Propreté (papier, PMC, cartouches d'encre, piles et déchets résiduaires)

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures totales
SPF Budget et Contrôle de la gestion	4	15	19	4	12	16	100,00%	80,00%	84,21%

Liste des engagements internationaux liés au Développement durable et état de leur mise en œuvre

Cet inventaire des engagements internationaux et l'état de leur mise en œuvre sont actualisés chaque année dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi> prévue à cet effet.

3. Sensibilisation

Le SPF est membre du groupe de travail EIDDD.

Toutes les imprimantes sont configurées par défaut en mode « copie recto verso ».

Afin de sensibiliser les membres du personnel au commerce équitable, nous organisons, à l'occasion de la journée du développement durable, un petit-déjeuner composé de produits issus du commerce équitable.

Les produits d'entretien achetés par le SPF portent le label écologique

Les boissons achetées par le SPF sont, dans la mesure du possible, issues du circuit du commerce équitable.

Les SPF organisent toutes sortes d'actions afin d'obtenir le certificat EMAS. A cet égard, il est demandé aux membres du personnel :

- d'imprimer le moins possible de courriels;
- d'utiliser, si possible, du papier brouillon;
- d'éteindre les lumières en quittant les bureaux;
- de configurer les écrans d'ordinateurs de telle sorte qu'ils passent automatiquement en mode de veille après une minute;
- d'éteindre les ordinateurs le soir;
- d'utiliser au maximum les transports publics pour les déplacements.

Les imprimantes individuelles ne sont plus remplacées et on vise à avoir une imprimante par bureau.

La cellule stratégique du Secrétaire d'Etat au budget est également attentive à sensibiliser son personnel aux modes de fonctionnement éco-responsable : respect de la norme d'émission de CO₂ fixé par le Premier Ministre pour le parc automobile, utilisation au maximum des transports publics, écoconduite, boissons issus du commerce équitable, etc.

**Rapport de madame M. De Meyer, membre
Représentant du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté**

1. Introduction

Madame M. De Meyer s'associe au rapport soumis par madame D. Tabbara, membre, représentante de la Ministre de l'Intégration sociales, des Pensions et des Grandes villes.

2. Mise en œuvre des Plans fédéraux de Développement durable

Suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable

Le rapportage concernant le suivi des mesures des Plans fédéraux de Développement durable est disponible dans la base de données en ligne <http://www.cidd.be/FR/suivi>

Attribution	nombre de mesures PFDD1	nombre de mesures PFDD2	Nombre de mesures totales	Nombre de mesures encodées PFDD1	Nombre de mesures encodées PFDD2	nombre de mesures encodées totales	% mesures encodées PFDD1	% mesures encodées PFDD2	% mesures encodées totales
Lutte contre la pauvreté		2	2		2	2		100,00%	100,00%

Secrétariat de la CIDD/SPP DD,
Tour des finances, 8ième étage, 50, bte 8, Boulevard du Jardin botanique, 1000 Bruxelles
Tél. 02 524 88 54 | Fax 02 524 88 70 | E-Mail contact@sppdd.be

2009 – Editeur responsable: Hadelin de Beer de Laer, Président du SPP Développement Durable,
Tour des Finances, Boulevard du Jardin Botanique, 50, boîte 8, 1000 Bruxelles
Dépôt légal: D/2009/11945/1

